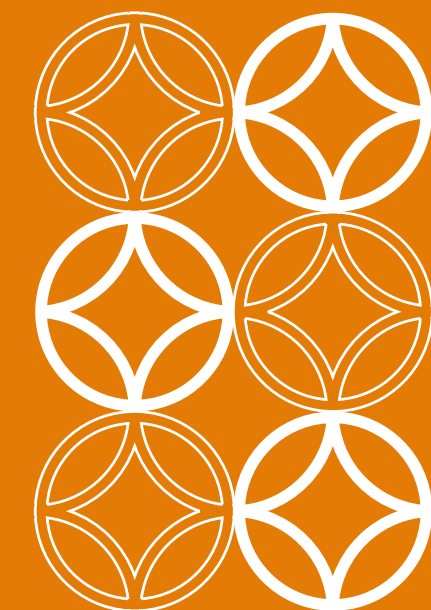


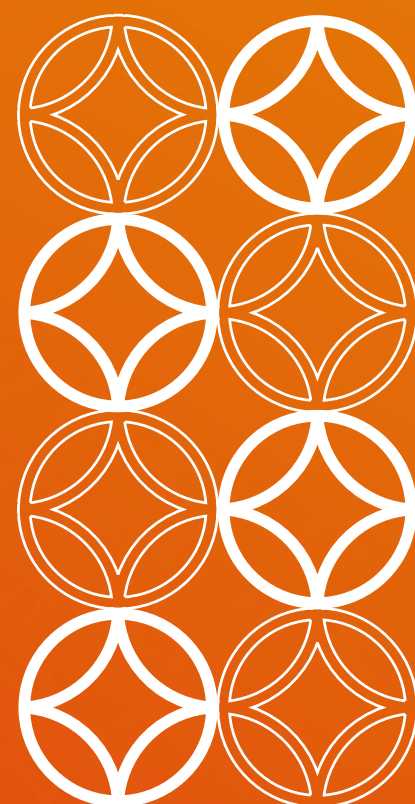


**GROUPE BCP**

**RÉSULTATS  
ANNUELS  
À FIN**



**20  
25**



# GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

## COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2025

### NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

#### 1. CADRE GÉNÉRAL

##### 1.1. BANQUE CENTRALE POPULAIRE

La Banque Centrale Populaire (BCP) est un établissement de crédit, sous forme de société anonyme à Conseil d'Administration. Elle est cotée en bourse depuis le 8 juillet 2004.

La BCP assure un rôle central au sein du groupe. Elle est investie de deux missions principales :

- Établissement de crédit habilité à réaliser toutes les opérations bancaires ;
- Organisme central bancaire des Banques Populaires Régionales.

La BCP coordonne la politique financière du groupe, assure le refinancement des Banques Populaires Régionales et la gestion de leurs excédents de trésorerie ainsi que les services d'intérêt commun pour le compte de ses organismes.

##### 1.2. BANQUES POPULAIRES RÉGIONALES

Les Banques Populaires Régionales (BPR), au nombre de 8, sont des établissements de crédit habilités à effectuer toutes les opérations de banque dans leurs circonscriptions territoriales respectives. Elles sont organisées sous la forme coopérative à capital variable, à Directoire et Conseil de Surveillance.

##### 1.3. CRÉDIT POPULAIRE DU MAROC

Le Crédit populaire du Maroc (CPM) est un groupement de banques constitué par la Banque Centrale Populaire et les Banques Populaires Régionales. Il est placé sous la tutelle d'un comité dénommé Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc.

##### 1.4. COMITE DIRECTEUR

Le Comité Directeur est l'instance suprême exerçant exclusivement la tutelle sur les différents organismes du CPM. Ses principales attributions sont :

- Définir les orientations stratégiques du groupe
- Exercer un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la gestion des organismes du CPM
- Définir et contrôler les règles de fonctionnement communes au groupe
- Prendre toutes les mesures nécessaires au bon fonctionnement des organismes du CPM et à la sauvegarde de leur équilibre financier.

##### 1.5. MÉCANISME DE GARANTIE

Le Crédit Populaire du Maroc dispose d'un fonds de soutien destiné à préserver la solvabilité de ses organismes. Ce fonds de soutien est alimenté par la BCP et les BPR par le versement d'une contribution fixée par le Comité Directeur.

#### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

##### 2.1. CONTEXTE

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards - IFRS) ont été appliquées aux comptes consolidés du Groupe Banque Centrale Populaire à compter du 1er janvier 2008 avec bilan d'ouverture et au 1er janvier 2007, conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1 « Première application des normes d'information financière internationales », et par les autres normes du référentiel IFRS, en tenant compte de la version et des interprétations des normes telles qu'elles ont été adoptées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

L'objectif primordial des autorités réglementaires est de doter les établissements de crédit d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux standards internationaux en termes de transparence financière et de qualité de l'information fournie.

##### 2.2. NORMES COMPTABLES APPLIQUÉES

###### 2.2.1. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe Banque Centrale Populaire regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du groupe BCP.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le groupe BCP obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession. Il est à noter que les BPR sont intégrées, à partir de 2010, dans le périmètre de consolidation du groupe BCP.

###### Entreprises contrôlées : Filiales

Les entreprises contrôlées par le groupe BCP sont consolidées par intégration globale. La BCP contrôle une filiale lorsqu'elle est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de

ses activités. Le contrôle est présumé exister lorsque le groupe BCP détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale.

Il est attesté lorsque le groupe BCP dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

###### 2.2.1.1. ENTREPRISES SOUS CONTRÔLE CONJOINT : CO-ENTREPRISES

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle ou par mise en équivalence. Le groupe BCP possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

###### 2.2.1.2. ENTREPRISES SOUS INFLUENCE NOTABLE : ASSOCIÉES

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle.

Elle est présumée si le groupe BCP détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le groupe BCP y exerce une influence notable effective.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée.

L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence ».

Si la quote-part du groupe BCP dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le groupe BCP cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque le groupe BCP a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'elle a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

###### 2.2.1.3. INTÉRÊTS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres.

##### 2.2.2. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

###### 2.2.2.1. Définition du périmètre

Afin de définir les sociétés à intégrer dans le périmètre de consolidation, les critères suivants doivent être respectés :

- Le groupe BCP doit détenir, directement ou indirectement, au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels.
- L'une des limites suivantes est atteinte :
  - Le total du bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total bilan consolidé.
  - La situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette consolidée.
  - Le chiffre d'affaires ou produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires consolidés.

Les titres de participation sur lesquelles le groupe BCP n'a aucun contrôle ne sont pas intégrés au niveau du périmètre même si leur contribution remplit les critères présentés ci-avant.

Il est à noter que le groupe BCP a choisi la consolidation selon l'optique de la maison mère.

###### 2.2.2.2. Exception

Une entité ayant une contribution non significative doit intégrer le périmètre de consolidation si elle détient des actions ou parts dans des filiales qui vérifient un des critères ci-dessus décrits.

###### 2.2.2.3. La consolidation des entités ad hoc

La Fondation Banque Populaire pour le micro crédit a été intégrée dans le périmètre de consolidation. La présidence du conseil d'administration de la fondation est assurée par le Président Directeur Général de la Banque Centrale Populaire suite à la modification de ses statuts.

# GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

## COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2025

### Les exclusions du périmètre de consolidation :

Une entité contrôlée ou sous influence notable est exclue du périmètre de consolidation lorsque dès son acquisition, les titres de cette entité sont détenus uniquement en vue d'une cession ultérieure à brève échéance. Ces titres sont comptabilisés dans la catégorie des actifs destinés à être cédés, et évalués à la juste valeur par résultat. Les participations (hors participations majoritaires) détenues par des entités de capital-risque sont également exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

#### 2.2.2.4. Les méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercé par le groupe Banque Populaire sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale.

Les acquisitions d'intérêts minoritaires sont comptabilisées en utilisant la « parent equity extension method », par laquelle la différence entre le prix payé et la valeur comptable de la quote-part des actifs nets acquis est comptabilisée en goodwill.

### 2.3. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation, hors exploitation ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

#### 2.3.1. Comptabilisation initiale

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

#### 2.3.2. Évaluation et comptabilisation ultérieures

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur. Il est également possible d'opter pour la réévaluation postérieurement à la comptabilisation initiale.

#### 2.3.3. Amortissement

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre.

#### 2.3.4. Dépréciation

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables ainsi que les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an. S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation.

En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas d'amélioration de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation.

Les dépréciations sont comptabilisées dans le poste « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

#### 2.3.5. Plus ou moins-values de cession

Les plus ou moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « Gains nets sur autres actifs ».

Les plus ou moins values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

#### 2.3.6. Options retenues par le groupe banque centrale populaire

##### Approche par composants

Dans les comptes sociaux, les constructions sont amorties linéairement sur 25 ans, alors qu'elles sont constituées de plusieurs composants qui n'ont pas, en principe, les mêmes durées d'utilité.

La définition des composants standards des différentes catégories de constructions a été effectuée suite à une expertise métier et à une étude réalisée auprès de certaines BPR. La répartition par composants s'applique de manière différente selon la nature des constructions.

Ainsi, quatre familles de constructions ont été définies, et pour chacune d'elle une répartition moyenne par composants a été établie. Chaque composant a fait l'objet d'un amortissement sur la durée d'utilité documentée en interne.

##### Évaluation

Le groupe a opté pour le modèle du coût, l'option de réévaluation prévue par IAS 16 n'a pas été retenue.

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle doit être comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Toutefois, selon IFRS 1, une entité peut décider d'évaluer une immobilisation corporelle à la date de transition aux IFRS à sa juste valeur et utiliser cette juste valeur en tant que coût présumé à cette date. Cette option a été retenue pour les terrains qui ont fait l'objet de réévaluation par des experts externes.

### 2.4. CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

#### 2.4.1. le groupe est le bailleur

Les locations consenties par une société du groupe sont analysées comme des contrats de location-financement (crédit-bail, location avec option d'achat et autres) ou en contrats de location simple.

##### 2.4.1.1. Contrats de location financement

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance.

Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les dépréciations constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de dépréciations individuelles ou collectives, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

##### 2.4.1.2. Contrats de location simple

Un contrat de location simple est un contrat par lequel, la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transférée au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location après avoir déduit, le cas échéant, de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle.

Les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

#### 2.4.2. Le groupe est le preneur

Les contrats de location conclus par le groupe à l'exception des contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois et des contrats de faible valeur sont comptabilisés au bilan à l'actif en tant que droits d'utilisation. Le droit d'utilisation est amorti linéairement et la dette financière est amortie actuariellement sur la durée du contrat de location.

# GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

## COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2025

Les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation des droits d'utilisation et dettes de location sont les suivantes :

### Exemptions :

La norme IFRS 16 prévoit des exemptions pour la comptabilisation du droit d'utilisation et de la dette locative. En effet, un contrat de location n'est pas éligible à la norme IFRS 16 si les deux conditions suivantes sont réalisées :

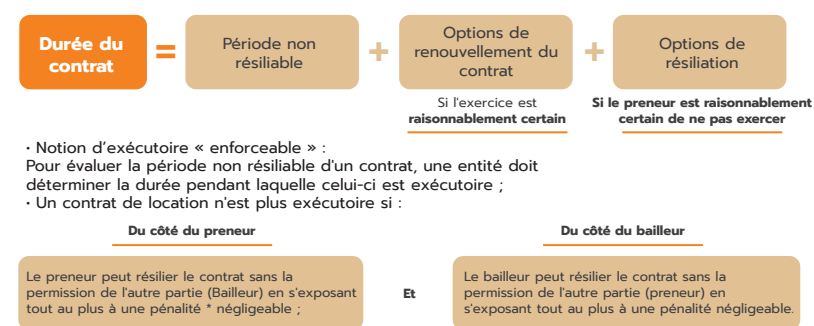
- Les contrats de location ayant une durée de 12 mois ou moins.
- Les contrats de location ayant une faible valeur : La norme elle-même ne définit pas de seuil strict sur les contrats de location portant sur un actif de faible valeur. Toutefois, les bases de conclusion indiquent que, lors des discussions en 2015, il s'agissait pour l'IASB des actifs d'une valeur individuelle à neuf de l'ordre de 5 000 USD.

Le Groupe Banque Centrale Populaire a fait le choix d'appliquer les exemptions de comptabilisation des contrats de location selon la norme IFRS 16.

### Durée :

Selon la norme IFRS 16, la durée du contrat est réputée être la durée exécutoire du contrat (période pendant laquelle le contrat ne peut être résilié), additionné par les options de renouvellement dont le caractère de renouvellement est raisonnablement certain.

Le Groupe Banque Centrale Populaire a fait le choix de retenir la durée exécutoire ainsi que l'option de renouvellement : Période pendant laquelle le contrat est exécutoire selon le modèle suivant :



Composition des contrats du Groupe Banque Centrale Populaire par catégorie d'actif est la suivante :

- Baux commerciaux et baux à usage d'habitation
- Régime d'occupation temporaire du domaine public
- Véhicules en LLD
- Matériel informatique
- Mobilier de bureau

### Taux d'actualisation :

À la date de début, le preneur doit évaluer l'obligation locative à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés. La valeur actualisée des paiements des loyers doit être calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location s'il est possible de déterminer facilement ce taux. Sinon, le preneur doit utiliser son taux d'emprunt marginal.

Le taux d'actualisation retenu pour l'évaluation de la dette locative des contrats de location simple est le taux d'emprunt marginal d'endettement, qui correspond au taux de refinancement auprès des marchés financiers avec comme caractéristiques :

- Une durée similaire à celle du contrat
- Une garantie similaire à celle du contrat
- Un environnement économique similaire

## 2.5. ACTIFS FINANCIERS

### 2.5.1. Classification et évaluation

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, le groupe BCP applique la norme IFRS9 et classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes :

- Actifs financiers au coût amorti ;
- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat « juste valeur par résultat » ;
- Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres « juste valeur par capitaux propres ».

Le classement des actifs financiers requiert d'opérer une distinction entre instruments de dettes et instruments de capitaux propres.

### 2.5.1.1. Instruments de dettes

Un instrument de dette est défini comme étant un passif financier du point de vue de l'émetteur ; tel est le cas par exemple des prêts aux établissements de crédit, des prêts à la clientèle, des bons du Trésor, des obligations émises par une entreprise privée, des créances commerciales achetées dans le cadre des contrats d'affacturage sans recours ou encore des créances commerciales des sociétés industrielles et commerciales.

La classification des instruments de dette (prêts, créances ou titres) et leur évaluation ultérieure dépendent des deux critères suivants :

- modèle de gestion de ces actifs ou portefeuilles d'actifs financiers,
- caractéristiques des flux contractuels de chaque actif financiers ( SPPI : Solely Payments of Principal & Interests ). Le test 'SPPI' regroupe un ensemble de critères, examinés cumulativement, permettant d'établir si les flux de trésorerie contractuels respectent les caractéristiques d'un financement simple (remboursements de nominal et versements d'intérêts sur le nominal restant dû). Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Sur la base de ces deux critères, le groupe BCP classe ainsi les instruments de dettes détenus dans l'une des 3 catégories « coût amorti », « juste valeur par capitaux propres » ou « juste valeur en contrepartie du résultat » :

- Coût amorti : catégorie dans laquelle sont comptabilisés les instruments de dettes dont le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels et dont les flux de trésorerie contractuels sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal (critère dit de « prêt basique »).
- Juste valeur par capitaux propres : catégorie dans laquelle sont comptabilisés les instruments de dettes :
  - dont le modèle de gestion est à la fois de détenir l'instrument afin de collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs pour en retirer des plus-values « modèle de gestion mixte » et,
  - dont les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements du principal et d'intérêts sur le principal (critère de « prêt basique »). Lors de la cession des instruments classés dans cette catégorie, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

- Juste valeur par résultat : catégorie dans laquelle sont comptabilisés tous les instruments de dettes qui ne sont pas éligibles à un classement au coût amorti ou dans la catégorie juste valeur par capitaux propres. Cette catégorie inclut notamment les instruments de dette dont le modèle de gestion vise essentiellement à en retirer des résultats de cession, ceux qui ne répondent pas au critère de « prêt basique » (par exemple les obligations avec options de souscription d'actions) ainsi que les actifs financiers qui comportent un dérivé incorporé. Dans ce dernier cas, le dérivé incorporé n'est pas comptabilisé séparément du contrat hôte et ce dernier est comptabilisé dans son intégralité en juste valeur par résultat.

Les instruments de dette ne peuvent être désignés à la juste valeur par résultat sur option que si ce classement permet de réduire une incohérence en résultat (« mismatch comptable »).

Les instruments de dette comptabilisés dans les catégories « Coût amorti » et « juste valeur par capitaux propres » donnent lieu à dépréciation selon les modalités précisées dans ci après dans la note 2.9. La dépréciation qui en résulte est comptabilisée en compte de résultat, dans le « coût du risque ».

Les instruments de dette qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, coupon couru inclus, majorée des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition.

Les variations de juste valeur des instruments de dette qui sont comptabilisés à la juste valeur par résultat sont enregistrées dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les variations de juste valeur des instruments de dette qui sont comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres sont enregistrées, hors revenus courus, sur une ligne spécifique des capitaux propres intitulée « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ».

Les revenus courus des instruments à revenu fixe sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, intégrant les primes, décotes et frais d'acquisition s'ils sont significatifs. Ils sont enregistrés en compte de résultat dans le poste « Intérêts et produits assimilés », quel que soit leur classement comptable à l'actif.

# GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

## COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2025

Le groupe modifie la classification des instruments de dette en portefeuille d'une catégorie à l'autre si et seulement si le modèle de gestion de ces instruments est modifié. Le reclassement prend effet à compter du début de la période comptable qui suit celle au cours de laquelle le modèle de gestion est modifié. De tels changements ne devraient être que très rares en pratique.

### 2.5.12. Instruments de capitaux propres

Un instrument financier est un instrument de capitaux propres si et seulement si l'émetteur n'a aucune obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier à des conditions qui lui seraient potentiellement défavorables. C'est le cas notamment des actions.

La norme IFRS 9 requiert d'enregistrer tous les instruments de capitaux propres détenus en portefeuille en juste valeur par résultat, sauf option pour la comptabilisation à la juste valeur par capitaux propres des instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction. Cette option est irrévocable. Dans ce cas, la variation des gains et pertes latents est comptabilisée en autres éléments du résultat global « gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » sans jamais affecter le résultat, y compris en cas de cession. Il n'y a pas de test de dépréciation des instruments de capitaux propres en portefeuille, quel que soit leur classement comptable.

Les dividendes reçus ainsi que les pertes et gains latents ou réalisés sur instruments classés en juste valeur par résultat sont comptabilisés en « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les dividendes reçus pour les instruments de capitaux propres classés en juste valeur par capitaux propres non recyclables sont également comptabilisés en résultat en « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

Les pertes et gains latents ou réalisés sur instruments classés en juste valeur par capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres, dans la rubrique « Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres ».

La politique du groupe BCP est de comptabiliser dans la catégorie « juste valeur par résultat » l'ensemble du portefeuille d'instruments de capitaux propres à l'exception de quelques lignes d'actions comptabilisées sur option irrévocable dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables.

Les parts d'OPCVM sont également comptabilisées dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par résultat.

### 2.5.2 Options retenues par le groupe banque centrale populaire

Les options retenues pour la classification des différents portefeuilles de titres sont les suivantes :

#### Actifs Financiers à la juste valeur par résultat

- Titres de transaction
- Produits dérivés
- OPCVM et actions
- Titres d'OPCVM détenus (titrisation)

#### Actifs à la juste valeur par capitaux propres

- Bons du trésor classés en titres de placement
- Obligations marocaines
- Bons du trésor reclassés des titres d'investissement

#### Titres au coût amorti

- Titres d'investissements (hors bons du trésor reclassés en juste valeur par OCI)
- Bons du trésor habitat économique classés en titres de placement.

## 2.6. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

### 2.6.1. Engagements de financement

Les engagements de financement sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant de la commission d'engagement perçue. Elles sont comptabilisées conformément aux règles énoncées ci-dessus.

Une provision au titre des pertes de crédit attendues est constituée en application des principes de la norme IFRS 9.

### 2.6.2. Engagements de garanties

Les engagements de garantie sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant de la commission de garantie perçue. Ces commissions sont ensuite comptabilisées en résultat au prorata temporis sur la période de garantie.

Une provision au titre des pertes de crédit attendues est constituée en application des principes de la norme IFRS 9.

## 2.7. DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR

### 2.7.1. Principes généraux

Tous les instruments financiers sont évalués à la juste valeur, soit au bilan (actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat, y compris les dérivés, et actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres), soit dans les notes aux états financiers pour les autres actifs et passifs financiers.

La juste valeur est le montant pour lequel un actif peut être échangé, un passif éteint, entre deux parties consentantes, informées et agissant dans le cadre d'un marché concurrentiel.

La juste valeur est le prix coté sur un marché actif lorsqu'un tel marché existe ou, à défaut, celle déterminée en interne par l'usage d'une méthode de valorisation, qui incorpore le maximum de données observables du marché en cohérence avec les méthodes utilisées par les acteurs du marché.

### 2.7.2. Prix cotés sur un marché actif

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la juste valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options.

### 2.7.3. Prix non cotés sur un marché actif

Lorsque le prix d'un instrument financier n'est pas coté sur un marché actif, la valorisation est opérée par l'usage de modèles généralement utilisés par les acteurs du marché (méthode d'actualisation des flux futurs de trésorerie, modèle de Black-Scholes pour les options).

Le modèle de valorisation incorpore le maximum de données observables du marché : prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires, courbe des taux d'intérêt, cours des devises, volatilité implicite, prix des marchandises.

La valorisation issue des modèles est effectuée sur des bases prudentes. Elle est ajustée afin de tenir compte du risque de liquidité et du risque de crédit, afin de refléter la qualité de crédit des instruments financiers.

### 2.7.4. Marge dégagée lors de la négociation des instruments financiers

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers (day one profit) :

- Est immédiatement constatée en résultat si les prix sont cotés sur un marché actif ou si le modèle de valorisation n'incorpore que des données observables du marché ;
- Est différée et étalée en résultat sur la durée du contrat, lorsque toutes les données ne sont pas observables sur le marché ; lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ; la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

### 2.7.5. Actions non cotées

La juste valeur des actions non cotées est déterminée par comparaison avec une transaction récente portant sur le capital de la société concernée, réalisée avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence d'une telle référence, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (actualisation des flux futurs de trésorerie), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

Les actions dont la valeur comptable est inférieure à 1 million de dirhams ne font pas objet d'une réévaluation.

## 2.8. OPÉRATIONS EN DEVISES

### 2.8.1. Actifs et passifs monétaires libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du groupe au cours de clôture.

Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

Les opérations de change à terme sont évaluées au cours du terme restant à courir. Les écarts de conversion sont constatés en résultat sauf lorsque l'opération est qualifiée de couverture en flux de trésorerie. Les écarts de conversion sont alors constatés en capitaux propres pour la partie efficace de la couverture et comptabilisés en résultat de la même manière et selon la même périodicité que les résultats de l'opération couverte.

### 2.8.2. Actifs non monétaires libellés en devises

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et évalués à la juste valeur (Titres à revenu variable) sont comptabilisés de la manière suivante :

Ils sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat »

Ils sont constatés en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la catégorie « Actifs à la juste valeur par capitaux propres », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une couverture de valeur en juste valeur ; les écarts de change sont alors constatés en résultat.

Les actifs non monétaires qui ne sont pas évalués à la juste valeur demeurent à leur cours de change historique.

# GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

## COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2025

### 2.9. DÉPRÉCIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

#### 2.9.1. Calcul des pertes attendues

Le groupe évalue les pertes de crédit attendues au titre des instruments financiers suivants :

- prêts et créances aux établissements de crédit au coût amorti,
- prêts et créances à la clientèle au coût amorti,
- titres au coût amorti (bons du Trésor et autres titres de créances à revenu fixe gérés en modèle « collecte des flux de trésorerie contractuels)
- titres classés en « actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables » (bons du Trésor et autres titres de créances à revenu fixe gérés),
- engagements de financement non comptabilisés comme des dérivés et garanties financières données dans le champ d'application de la norme IFRS9,
- créances commerciales et locatives (classées en « compte de régularisation et autres actifs »).

La mesure des pertes de crédit attendues reflète :

- un montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes qui est déterminé par l'évaluation d'un éventail de résultats possibles ;
- la valeur temps de l'argent ; et
- les informations raisonnables et justifiables sur les événements passés, la conjoncture actuelle et les prévisions de la conjoncture économique future, qu'il est possible, à la date de clôture, d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs.

Conformément à la norme IFRS 9, les actifs financiers concernés sont répartis en trois catégories en fonction des variations du risque de crédit observées depuis leur comptabilisation initiale et une provision pour perte de crédit attendue est enregistrée au titre de chacune de ces catégories selon les modalités suivantes :

#### Phase 1 (stage 1) – Actifs financiers dits « sains » :

Tous les actifs financiers qui ne sont pas en défaut dès leur date d'acquisition sont enregistrés initialement dans cette catégorie et leur risque de crédit fait l'objet d'un monitoring continu par le groupe.

#### Phase 2 (stage 2) – Actifs financiers dont le risque de crédit s'est dégradé de manière significative

Les actifs financiers ayant subi une dégradation significative du risque de crédit depuis l'entrée au bilan mais qui ne sont pas encore en défaut sont transférés à cette catégorie. Les critères d'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit sont décrits en note première application de la norme IFRS9 « Instruments financiers ».

#### Phase 3 (stage 3) – Actifs financiers en défaut

Les actifs financiers pour lesquels une situation de défaut a été identifiée sont déclassés dans cette catégorie. L'application de la norme IFRS9 ne modifie pas la définition du défaut (ou des actifs dépréciés) retenue à ce jour par le groupe BCP pour les prêts aux établissements de crédit et les prêts à la clientèle sous IAS 39.

Pour les actifs financiers « sains », la perte de crédit attendue comptabilisée est égale à la portion de la perte de crédit attendue à maturité qui résulterait des événements de défaut qui pourraient survenir au cours des 12 prochains mois (perte attendue à un an). Pour les actifs financiers des catégories 2 et 3, la perte de crédit attendue est calculée sur la base des pertes attendues à maturité (« perte attendue à maturité »). La note première application de la norme IFRS9 « Instruments financiers » précise les hypothèses et modalités d'estimation des pertes attendues.

Pour la mesure des pertes de crédit attendues modélisées sur base collective, les expositions sont regroupées par classes homogènes de risque. Pour opérer ces regroupements, les critères retenus sont fonction des produits, clients, garanties, etc.

Un des principes fondamentaux de la norme IFRS 9 en matière de mesure des pertes attendues est la nécessaire prise en compte d'informations prospectives ou « forward-looking »

#### Dégradation significative du risque de crédit

Le groupe considère qu'un instrument financier a connu une dégradation significative du risque de crédit quand un ou plusieurs des critères quantitatifs, qualitatifs ou backstop ci-dessous sont remplis :

#### Critères quantitatifs

Pour certains portefeuilles, la dégradation du risque de crédit est appréciée en comparant les notes internes à la date de comptabilisation initiale aux notes à la date de clôture. Les indicateurs de dégradation significative du risque de crédit, lorsqu'ils sont exprimés en variation de notes, sont également définis en tenant compte des variations des probabilités de défaut qui y sont attachées.

#### Critères qualitatifs

Un actif financier est également considéré comme ayant subi une dégradation significative du risque de crédit lorsque l'un ou plusieurs des critères ci-après sont remplis :

- Actif financier sous surveillance (« Watchlist »)
- Restructuration pour difficultés de paiement sans pour autant être en défaut
- Existence d'impayés,
- Changements significatifs défavorables des conditions économiques, commerciales ou financières dans lesquelles opère l'emprunteur,
- Risques identifiés de difficultés financières, etc.

L'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit est réalisée de manière trimestrielle.

L'appréciation de la dégradation du risque de crédit est également réalisée en tenant compte d'informations prospectives

Les critères de dégradation du risque de crédit font l'objet d'une revue périodique et sont ajustés le cas échéant des observations réalisées.

#### Présomption de dégradation significative du risque de crédit

Lorsqu'un actif financier fait l'objet d'un impayé de plus de 30 jours, le groupe constate une dégradation significative du risque de crédit et l'actif est classé en Phase 2 / Stage 2, indépendamment des critères quantitatifs ou qualitatifs ci-dessus.

#### Exception pour risque de crédit faible

La norme IFRS9 permet un traitement simplifié dans le cas d'expositions sur des titres considérées comme étant à risque de crédit faible (« low credit risk » ou LCR). Elle autorise l'utilisation d'une simplification opérationnelle sur les instruments financiers pour lesquels le risque est jugé faible à la date de clôture. En cas d'utilisation de cette simplification opérationnelle, les instruments sont classés en Phase 1 / Stage 1 et font l'objet d'une provision pour perte de crédit à 12 mois, sans qu'il soit nécessaire d'apprécier si le risque de crédit s'est dégradé de manière significative depuis la date de comptabilisation initiale.

#### Créances restructurées

Les principes de comptabilisation des restructurations pour difficultés financières restent analogues à ceux prévalant selon IAS 39.

#### Calcul des pertes de crédit attendues

La perte de crédit attendue (ECL) est calculée sur la base de 12 mois ou à maturité en cas d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ou si un actif financier est déprécié.

Lorsque la disponibilité des paramètres le permet, la perte attendue (ECL) est égale au produit actualisé des trois paramètres de risque que sont la probabilité de défaut (PD), l'exposition en cas de défaut (EAD) et la perte en cas de défaut (LGD), tels que définis ci-dessous :

- La probabilité de Défaut (PD) représente la probabilité qu'un emprunteur soit en défaut sur ses engagements financiers (selon la « Définition du défaut et de la dépréciation ci-dessus) pendant les 12 prochains mois (12M PD) ou sur la maturité résiduelle du contrat (PD à maturité) ; ces probabilités de défaut sont obtenues à partir de systèmes de notation internes (cf. note 12) ;
- Exposition en cas de défaut (EAD : Exposure at default) : elle est basée sur le montant auquel le groupe s'attend à être exposé effectivement au moment du défaut, soit sur les 12 prochains mois, soit sur la maturité résiduelle. L'EAD est l'exposition du contrat donné en début de l'année t ;
- La perte en cas de défaut (LGD) représente la perte attendue au titre de l'exposition qui serait en défaut. La LGD varie selon le type de contrepartie, le type de créance sur cette contrepartie, l'ancienneté du contentieux et la disponibilité ou non de collatéraux ou garanties. La LGD est représentée par un pourcentage de perte par unité d'exposition au moment du défaut. La LGD est le pourcentage moyen de perte sur l'exposition au moment du défaut, quelle que soit la date de survenance du défaut au cours de la durée du contrat.

Les paramètres de risque utilisés pour le calcul des pertes de crédit attendues tiennent compte d'informations prospectives. Pour les modalités de prise en compte de ces informations, voir note ci-après.

Ces paramètres de risques sont réexaminés et actualisés périodiquement

En cas d'indisponibilité de données pour calibrer la PD et la LGD, le groupe a adopté un calcul simplifié en se basant sur les pertes ou provisions individuelles observées historiquement sur le portefeuille donné pour calculer un taux de pertes attendues.

#### 2.9.1.1. Actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur origination

Les actifs concernés sont ceux qui, dès leur acquisition ou origination, sont en défaut. Ces actifs sont classés en Phase 3 au moment de leur comptabilisation

# GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

## COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2025

initiale et font l'objet d'un traitement comptable ultérieur spécifique, tenant compte du fait qu'ils sont dépréciés dès leur comptabilisation initiale. Ainsi :

- il n'est pas comptabilisé de dépréciation à la date de leur comptabilisation initiale car le prix de transaction tient en principe déjà compte des pertes de crédit attendues ;
- les produits d'intérêts doivent être calculés en appliquant le « taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité de crédit » ; ce taux est calculé sur la base des flux de trésorerie futurs attendus, déduction faite des pertes de crédit attendues initialement ;
- à chaque date de clôture, l'entité doit comptabiliser en résultat net à titre de gain ou de perte de valeur (en coût du risque) le montant de la variation des pertes de crédit attendues sur la durée de vie par rapport à l'estimation effectuée à la date de comptabilisation initiale ;
- les produits d'intérêts sont calculés par application du taux d'intérêt effectif ajusté du risque de crédit au coût amorti de l'actif financier depuis sa comptabilisation initiale, c'est-à-dire après imputation des provisions pour dépréciation éventuellement comptabilisées après la date de comptabilisation initiale.

Le groupe n'a pas d'actifs financiers dépréciés dès leur origination ou acquisition.

En application des dispositions des normes IFRS, il est possible de faire appel à son jugement d'expert pour corriger les flux de recouvrement issus des données statistiques et les adapter aux conditions en vigueur au moment de l'arrêt.

### 2.9.12. Coût du risque

Le coût du risque comprend les éléments de résultat relatifs à la comptabilisation des pertes de crédit telles que définies par IFRS 9, y compris pour la part relative aux placements des activités d'assurance. Il comprend :

- les flux de provisions et dépréciations couvrant les pertes à douze mois et à maturité relatifs aux :
  - prêts et créances aux établissements de crédit et à la clientèle comptabilisés au coût amorti ;
  - instruments de dettes en portefeuille comptabilisés au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres ;
  - engagements de financement ne répondant pas à la définition d'instruments financiers dérivés ;
  - garanties financières données comptabilisées conformément à la norme IFRS9 ;
- les pertes sur créances irrécouvrables ainsi que les récupérations sur créances antérieurement comptabilisées en pertes.

Sont également comptabilisées en coût du risque les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré ainsi que les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

## 2.10. DETTES REPRÉSENTÉES PAR TITRE ET ACTIONS PROPRES

### 2.10.1. Dettes représentées par un titre

Les instruments financiers émis par le groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres.

Il en est de même dans les cas où le groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

### 2.10.2. Options retenues par le groupe banque centrale populaire

Selon la réglementation interne des BPR, celles-ci se réservent le droit inconditionnel de répondre favorablement aux demandes de remboursement des porteurs de parts sociales. Cette disposition a pour effet de ne pas reclasser une quote-part du capital des BPR en passifs financiers.

### 2.10.3. Actions propres

Les actions propres détenues par le groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

## 2.11. DÉRIVÉS ET DÉRIVÉS INCORPORÉS

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

### 2.11.1. Principe général

Les dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan dans les postes « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

### 2.11.2. Dérivés et comptabilité de couverture

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

- La couverture en juste valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe.
- La couverture en flux de trésorerie est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux variables et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument et de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum semestrielle, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place.

Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80 et 125 %.

Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts.

Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transactions et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie.

### 2.11.3. Dérivés incorporés

Lorsqu'un contrat hybride comporte un contrat hôte qui est un actif financier entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 9, le contrat hybride (actif financier) est comptabilisé dans son intégralité conformément aux principes généraux applicables aux actifs financiers.

Lorsqu'un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui n'est pas un actif financier entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 9, il doit être extrait du contrat hôte et comptabilisé séparément dès lors que l'instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur par résultat et que les caractéristiques économiques et les risques associés du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés au contrat hôte.

Néanmoins, lorsque l'instrument composé est comptabilisé dans son intégralité dans la catégorie « Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat », aucune séparation n'est effectuée.

## 2.12. COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES

Les commissions sur prestations de services sont comptabilisées de la manière suivante :

- Commissions qui font partie intégrante du rendement effectif d'un instrument financier : commissions de dossier, commissions d'engagement, etc. De telles commissions sont traitées comme un ajustement du taux d'intérêt effectif (sauf lorsque l'instrument est évalué en juste valeur par résultat).
- Commissions qui rémunèrent un service continu : locations de coffres forts, droits de garde sur titres en dépôt, abonnements télématiques ou cartes bancaires, etc. Elles sont étalées en résultat sur la durée de la prestation au fur et à mesure que le service est rendu.
- Commission rémunérant un service ponctuel : commissions de bourse, commissions d'encaissement, commissions de change, etc. Elles sont comptabilisées en résultat lorsque le service a été rendu.

## 2.13. AVANTAGES DU PERSONNEL

L'entité doit comptabiliser non seulement l'obligation juridique ressortant des termes formels du régime à prestations définies, mais aussi toute obligation implicite découlant de ses usages. Ces usages génèrent une obligation implicite

# GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

## COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2025

lorsque l'entité n'a pas d'autre solution réaliste que de payer les prestations aux membres du personnel. Il y a, par exemple, obligation implicite si un changement des usages de l'entité entraîne une dégradation inacceptable des relations avec le personnel.

Typologie des avantages au personnel :

Les avantages consentis au personnel du groupe Banque Populaire sont classés en quatre catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation... l'abondement ;
- Les avantages à long terme qui comprennent notamment les primes liées à l'ancienneté et au départ à la retraite ;
- Les indemnités de fin de contrat de travail ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par la couverture médicale des retraités.

### 2.13.1. Avantages à court terme

Le groupe comptabilise une charge lorsque les services rendus par les membres du personnel ont été utilisés en contrepartie des avantages consentis.

### 2.13.2. Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Sont notamment concernées les primes liées à l'ancienneté et au départ à la retraite. Ces avantages sont provisionnés dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent. La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement. En outre, l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime considérées comme afférent à des services passés est comptabilisé immédiatement.

### 2.13.3. Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

### 2.13.4. Avantages postérieurs à l'emploi

Le groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies. Les régimes à cotisations définies ne sont pas représentatifs d'un engagement pour le groupe et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge du groupe qui donne lieu à évaluation et provisionnement. Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel. Le principal régime à prestations définies identifié par le groupe est celui de la couverture médicale des retraités et de leur famille.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par le groupe et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur des actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels.

À partir du 30/06/2013, et conformément à la norme IAS 19 révisée, le groupe n'applique plus la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements.

Les calculs effectués par le groupe sont régulièrement examinés par un actuaire indépendant.

### 2.13.5. Options retenues par le groupe banque centrale populaire

Conformément à l'option prévue dans IFRS 1, le montant cumulé des écarts actuariels à la date de transition a été imputé sur les capitaux propres.

Lors du passage aux IFRS, les engagements significatifs de couverture médicale aux retraités et de départ volontaire anticipé ont été provisionnés pour la première fois.

Afin de réaliser les évaluations actuarielles, les hypothèses de base des calculs ont été déterminées spécifiquement pour chaque régime.

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence au taux de rendement des obligations émises par l'État marocain, auxquels une prime de risque est ajoutée, pour estimer les taux de rendement des obligations des entreprises de premières catégories de maturité équivalente à la durée des régimes.

Les actifs de couverture du régime de couverture médicale sont investis exclusivement en bons du trésor émis par l'État marocain. Le taux de rendement des placements est donc celui de ces dernières.

### 2.14. PROVISIONS AU PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers et aux engagements sociaux concernent principalement les provisions pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux. Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et, lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

### 2.14.1. Options retenues par le groupe banque centrale populaire

Les provisions pour risques et charges supérieures à 1 MDH ont été analysées, afin de s'assurer de leur éligibilité aux conditions prévues par les normes IFRS.

### 2.15. ACTIVITÉS D'ASSURANCE

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, le groupe BCP applique la norme IFRS 17 publiée le 18 mai 2017 et modifiée par les amendements du 25 juin 2020 et du 9 décembre 2021, qui vient remplacer la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». La date de transition à IFRS 17 est le 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour les besoins du bilan d'ouverture de la période comparative requise par la norme.

#### 2.15.1. Transition et 1<sup>ère</sup> application

##### 2.15.1.1. Norme IFRS 17

La première application de la norme IFRS 17 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 est rétrospective à l'ensemble des contrats en cours à la date de transition, soit au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Les données comparatives de l'exercice 2022 ont été retraitées.

Les différences d'évaluation des actifs et passifs d'assurance résultant de l'application rétrospective de la norme IFRS 17 à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2022 sont comptabilisées directement dans les capitaux propres.

Trois méthodes de transition sont prévues par la norme :

- une approche rétrospective complète ;
- une approche rétrospective modifiée, et, si l'approche complète ne peut pas être mise en œuvre, qui doit conduire, en se fondant sur des informations raisonnables disponibles sans coût ou effort excessif, à des évaluations qui se rapprochent le plus possible de celles qui découleraient de l'application rétrospective de la norme ;
- une approche reposant sur la valeur de marché ou de modèle des contrats à la date de transition.

Le groupe BCP a appliqué une approche rétrospective modifiée sur la majorité des portefeuilles de contrats existants. En effet, l'ensemble des informations nécessaires n'étaient pas disponibles ou ne l'étaient pas à la granularité suffisante pour permettre une approche rétrospective complète.

#### 2.15.2. Comptabilisation et évaluation des contrats d'assurance

##### 2.15.2.1. Regroupement des contrats

La comptabilisation et l'évaluation des contrats d'assurance s'effectuent par groupes de contrats au sein de portefeuilles regroupant les contrats couvrant des risques similaires et gérés ensemble. Les groupes de contrats sont définis en fonction de la profitabilité attendue à l'origine :

- contrats onéreux qui, au moment de la comptabilisation initiale, sont déficitaires ;
- contrats profitables avec un faible risque de devenir onéreux ;
- autres contrats.

Un groupe de contrats ne peut contenir que des contrats émis à un an d'intervalle au maximum (correspondant à une « cohorte » annuelle).

# GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

## COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2025

### 2.15.2.2. Comptabilisation et évaluation des contrats

Un groupe de contrats d'assurance (ou de réassurance émis) est comptabilisé à compter de la première des dates suivantes : le début de la période de couverture du groupe de contrats, celle à laquelle le premier paiement d'un assuré du groupe devient exigible (ou en l'absence d'une telle date, quand le premier paiement est reçu) et, dans le cas d'un groupe de contrats déficitaires, la date à laquelle le groupe devient déficitaire.

#### Modèle général d'évaluation (Building Block Approach – BBA)

Le modèle général d'évaluation des contrats d'assurance correspond à la meilleure estimation des flux de trésorerie futurs à payer ou à recevoir, nécessaires à l'exécution des obligations contractuelles. Cette estimation doit refléter les différents scénarios possibles et l'effet des options et des garanties incluses dans les contrats, sur l'horizon limite ou « frontière ». La détermination de cette frontière nécessite une analyse des droits et obligations issus du contrat et notamment de la capacité de l'assureur à en modifier le prix pour en refléter les risques.

Les flux de trésorerie sont actualisés pour tenir compte de la valeur temps de l'argent. Ils correspondent aux flux rattachables aux contrats d'assurance directement ou par des méthodes d'allocation : primes, frais d'acquisition et de gestion des contrats, sinistres et prestations, frais indirects, taxes et amortissements des actifs corporels et incorporels.

L'estimation des flux de trésorerie est complétée par un ajustement pour risque explicite pour couvrir l'incertitude au titre du risque non financier. Ces deux éléments constituent les flux d'exécution des contrats, auxquels s'ajoute une marge sur services contractuels représentant le résultat attendu sur les services futurs liés à un groupe de contrats.

- si la marge sur services contractuels est positive, elle est présentée au bilan dans l'évaluation des contrats et amortie au fur et à mesure des services rendus ;
- si elle est négative, elle est constatée immédiatement au compte de résultat.

À chaque clôture, la valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance correspond à la somme :

- du passif pour la couverture restante qui comprend les flux de trésorerie d'exécution liés aux services futurs et la marge sur services contractuels restante à cette date, et
- du passif pour les sinistres survenus qui comprend l'estimation des flux de trésorerie futurs et l'ajustement pour risque sans marge sur services contractuels.

Les hypothèses utilisées pour estimer les flux de trésorerie futurs et l'ajustement pour risque non financier, ainsi que le taux d'actualisation, sont mis à jour afin de refléter la situation à la clôture. La marge sur services contractuels est ajustée des changements d'estimation des hypothèses non financières relatifs aux services futurs, capitalisée au taux d'actualisation à l'origine puis amortie au compte de résultat au titre des services rendus sur la période en produits des activités d'assurance.

Le relâchement des flux d'exécution des contrats attendus au titre de la période et la variation des estimations au titre des services passés est enregistrée en « résultat des activités d'assurance ». L'effet de désactualisation du passif lié au passage du temps est enregistré en résultat ainsi que celui lié au changement de taux d'actualisation. Ce dernier peut toutefois être constaté sur option en capitaux propres.

#### Modèle d'évaluation des contrats participatifs directs (Variable Fee Approach – VFA)

Pour l'évaluation des contrats d'assurance émis avec participation directe aux bénéficiaires, le modèle général prévu par la norme IFRS 17 est adapté afin de prendre en compte la participation des assurés aux rendements des investissements sous-jacents aux contrats.

Cette approche, dénommée Variable Fee Approach (VFA), doit être utilisée pour la valorisation des groupes de contrats d'assurance pour lesquels :

- les clauses contractuelles précisent que le titulaire a droit à une part d'un portefeuille d'éléments sous-jacents clairement défini ;
- l'entité s'attend à verser au titulaire une somme correspondant à une part substantielle du rendement obtenu sur la juste valeur des éléments sous-jacents ; et
- l'entité s'attend à ce que toute variation des sommes à verser au titulaire soit attribuable, dans une proportion substantielle, à la variation de la juste valeur des éléments sous-jacents.

L'éligibilité à ce modèle d'évaluation est analysée à la date d'émission des contrats et ne peut être ultérieurement réappréciée qu'en cas de modification de ces derniers.

À chaque clôture, le passif de ces contrats est ajusté du rendement réalisé et des variations de la valeur de marché des éléments sous-jacents :

- la part revenant aux assurés est enregistrée dans les flux d'exécution des contrats par contrepartie des produits ou charges financiers d'assurance et
- la part revenant à l'assureur, correspondant aux honoraires variables, vient alimenter la marge sur services contractuels.

Le résultat de ces contrats est donc essentiellement représenté par le relâchement des flux d'exécution et par l'amortissement de la marge sur services contractuels. En effet, lorsque les éléments sous-jacents adossent parfaitement les passifs et sont évalués en valeur de marché ou de modèle par résultat, le résultat financier de ces contrats devrait être nul. Si certains actifs sous-jacents ne sont pas évalués en valeur de marché ou de modèle par résultat, l'assureur peut choisir de reclasser en capitaux propres la variation du passif liée à ces actifs.

#### Modèle d'évaluation simplifié (Premium Allocation Approach – PAA)

Les contrats dont la durée de couverture d'assurance est inférieure ou égale à 12 mois peuvent faire l'objet d'une approche simplifiée appelée méthode d'affectation des primes. Cette méthode est également applicable aux contrats de plus longue durée si elle conduit à des résultats similaires à ceux du modèle général pour le passif au titre de la couverture restante.

Pour les contrats profitables, le passif relatif à la couverture restante est évalué sur la base du report des primes encaissées selon une logique proche de celle utilisée sous IFRS 4. Les contrats onéreux et le passif pour les sinistres survenus sont évalués selon le modèle général. Dans ce cas, la méthode retenue pour déterminer l'ajustement pour risque est la même que pour le modèle général.

Les passifs pour les sinistres survenus sont actualisés si le règlement attendu des sinistres a lieu au-delà d'un an à compter de la connaissance de la survenance. La charge de désactualisation est enregistrée en produits ou charges financiers d'assurance comme dans le modèle général. Dans ce cas, l'option de classement en capitaux propres de l'effet des variations de taux d'actualisation est également applicable.

À chaque clôture, l'ajustement des passifs au titre de la couverture restante et des sinistres survenus est enregistré en résultat.

### 2.15.2.3. Options retenues par le groupe

Le groupe BCP applique IFRS 17 aux contrats d'assurance émis, aux contrats de réassurance émis et détenus et aux contrats d'investissement à participation discrétionnaire émis dès lors que l'entité émet également des contrats d'assurance.

Les principaux contrats relevant d'IFRS 17 émis par le groupe correspondent à des contrats couvrant des risques liés aux personnes ou aux biens. Ces contrats sont évalués et comptabilisés selon le modèle général ou le modèle simplifié.

## 2.15.3. PRÉSENTATION AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Dans les comptes consolidés, le groupe a choisi de présenter les encours comptables liés aux activités d'assurance et de réassurance et leur résultat distinctement des actifs et passifs financiers de l'activité bancaire.

Au bilan consolidé, les éléments d'actifs et de passifs liés aux contrats d'assurance et de réassurance, ont été regroupés de la façon suivante :

- À l'actif, les « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres », « Titres au coût amorti », « Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti », « Comptes de régularisation et autres actifs », sont dorénavant regroupés dans la rubrique « Placements des activités d'assurance » et « Actifs des contrats d'assurance ».
- Au passif, les postes de « Comptes de régularisation et autres passifs » et « Provisions techniques des contrats d'assurance » sont dorénavant présentés au sein des « Passifs relatifs aux contrats d'assurance ».

Au compte de résultat consolidé, les produits et charges relatifs aux activités d'assurance, y compris le résultat financier lié, étaient précédemment présentés dans les rubriques « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ». Désormais les résultats des activités d'assurance seront présentés de façon distincte dans la sous-rubrique « Produits nets des activités d'assurance » du « Produit net bancaire ». La note annexe précisera les détails suivants :

- Les « Produits des activités d'assurance » ;
- Les « Charges afférentes aux contrats d'assurance » ;
- Les « Produits nets des placements liés aux activités d'assurance » ;
- Les « Produits ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance ».

## 2.16. IMPÔTS COURANT ET DIFFÉRÉ

### 2.16.1. Impôt courant

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du groupe, sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Lorsqu'il existe une incertitude sur le traitement fiscal à appliquer lors de la comptabilisation et l'évaluation de l'impôt sur les bénéficiaires, il convient de déterminer s'il est probable que le traitement retenu soit accepté par les autorités compétentes, en partant du principe qu'elles contrôleront le traitement en question et disposeront de toutes les informations pertinentes. Cette incertitude doit être reflétée dans le montant des actifs et passifs d'impôts, sur la base d'une méthode traduisant la meilleure prévision quant au dénouement de l'incertitude.

# GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

## COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2025

### 2.16.2. Impôt différé

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales. Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- Des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- Des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables, dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs, sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt, dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de flux de trésorerie futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les bénéfices dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

### 2.17. CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES ET NON RECYCLABLES

Les ajustements FTA ont été inscrits dans les comptes consolidés de la banque en contrepartie des capitaux propres.

### 2.18. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, offices des chèques postaux, ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables. Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou co-entreprises consolidées, ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors Titres de créances négociables).

### 2.19. ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Lorsque le groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ».

Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente. Les actifs concernés cessent d'être amortis.

En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat.

Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente. L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ».

### 2.20. INFORMATION SECTORIELLE

Le groupe Banque Populaire est organisé autour de trois pôles d'activité principaux :

- Banque Maroc comprenant le Crédit populaire du Maroc, BCP Securities Services, Chaabi International Bank Off Shore, Chaabi Capital Investissement (CCI), Upline Group, Upline Courtage, Maroc Assistance Internationale, Chaabi Bank, Bank Al Amal, Attawfiq Micro Finance, BP Shore Group, FPCT Sakane, Infra Maroc Capital (IMC), Maroc traitement de transactions (M2T), Alhif SA, Bank Al Yousr, Al Akaria Invest, Socinvest, BCP International, Africa Stone Management, Atlantic Micro Finance for Africa (AMIFA HOLDING) et les OPCVM.
- Sociétés de financement spécialisées comprenant Vivalis, Maroc Leasing et Chaabi LLD.
- Banque de détail à l'international comprenant, Banque Populaire Marocco-Centrafricaine, Atlantic Bank International, BCP Mauritius, Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit, Banque de Madagascar et de l'Océan Indien, Filiales d'AMIFA et Banque Commerciale Internationale.

Chacun de ces métiers enregistre les charges et produits, ainsi que les actifs et passifs qui lui sont rattachés après élimination des transactions intragroupe.

### 2.21. UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

La préparation des états financiers du groupe exige de la Direction et des gestionnaires la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations, qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat, comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes associées.

Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer différents de celles-ci et avoir un effet significatif sur les états financiers. Ce qui est notamment le cas pour :

- Des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit ;
- De l'usage de modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs ;
- Du calcul de la juste valeur des instruments financiers non cotés classés en « Actifs à la juste valeur par capitaux propres » ou en « Instruments financiers à la juste valeur par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes aux états financiers ;
- Des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- De la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

### 2.22. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

#### 2.22.1. Format des états financiers

En l'absence de format préconisé par les IFRS, les états financiers du groupe sont établis conformément aux modèles prescrits par Bank Al-Maghrib.

#### 2.22.2. Règles de compensation des actifs et passifs

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan, si et seulement si le groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

## COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2025

### BILAN CONSOLIDÉ IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers de DH)

ACTIF CONSOLIDÉ IFRS	ANNEXES	31/12/2025	31/12/2024
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	3.11	26 391 414	20 240 625
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>3.1</b>	<b>106 993 943</b>	<b>103 426 956</b>
Actifs financiers détenus à des fins de transactions		74 468 853	71 114 649
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		32 525 090	32 312 307
<b>Instruments dérivés de couverture</b>			
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>3.2/3.11</b>	<b>35 436 527</b>	<b>36 028 396</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		28 404 357	28 070 276
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		7 032 170	7 958 120
<b>Titres au coût amorti</b>	<b>3.3</b>	<b>29 122 889</b>	<b>30 251 624</b>
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti</b>	<b>3.4/3.11</b>	<b>36 068 352</b>	<b>27 610 227</b>
<b>Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti</b>	<b>3.5/3.11</b>	<b>298 800 863</b>	<b>287 240 813</b>
<b>Écart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux</b>			
<b>Placements des activités d'assurance</b>	<b>3.12</b>	<b>2 807 484</b>	<b>2 274 792</b>
Actifs des contrats d'assurance		429 589	256 979
Actifs d'impôt exigible		1 603 235	1 616 954
Actifs d'impôt différé		5 457 578	4 943 941
Comptes de régularisation et autres actifs		8 556 158	8 307 858
<b>Actifs non courants destinés à être cédés</b>			
Participations dans des entreprises mises en équivalence		30 440	29 649
Immeubles de placement		4 918 452	6 131 612
Immobilisations corporelles	3.6	11 204 494	10 471 360
Immobilisations incorporelles	3.6	1 076 800	1 103 036
Écarts d'acquisition	3.7	2 345 992	2 343 738
<b>TOTAL ACTIF IFRS</b>		<b>571 244 210</b>	<b>542 278 560</b>

(en milliers de DH)

PASSIF CONSOLIDÉ IFRS	ANNEXES	31/12/2025	31/12/2024
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		2 576	7 553
Passifs financiers à la juste valeur par résultat			
Passifs financiers détenus à des fins de transaction			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option			
<b>Instruments dérivés de couverture</b>			
Dettes envers les Établissements de crédit et assimilés	3.8	49 845 302	49 566 074
Dettes envers la clientèle	3.9	411 879 090	388 991 374
Dettes représentées par un titre			
Titres de créance émis		420 917	401 080
Écart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôt courant		3 356 004	4 212 351
Passifs d'impôt différé		1 275 755	1 047 434
Comptes de régularisation et autres passifs		18 287 394	14 956 553
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Passifs des contrats d'assurance		2 942 499	2 577 887
Provisions pour risques et charges	3.10/3.11	8 416 327	7 808 025
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		4 477 044	4 025 107
Dettes subordonnées		12 385 273	11 517 811
<b>Capitaux propres</b>		<b>57 956 029</b>	<b>57 167 311</b>
Capital et réserves liées		31 203 153	30 438 267
Actions propres			
<b>Réserves consolidées</b>		<b>22 474 915</b>	<b>22 621 683</b>
- Part du groupe		2 228 023	3 070 328
- Part des minoritaires		20 246 892	19 551 355
<b>Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>		<b>-1 343 124</b>	<b>-859 201</b>
- Part du groupe		-959 548	-610 092
- Part des minoritaires		-383 576	-249 109
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>5 621 085</b>	<b>4 966 562</b>
- Part du groupe		4 503 361	4 145 346
- Part des minoritaires		1 117 724	821 216
<b>TOTAL PASSIF IFRS</b>		<b>571 244 210</b>	<b>542 278 560</b>

### COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers de DH)

COMPTE DE RÉSULTAT	ANNEXES	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts et produits assimilés	4.1	21 559 247	20 957 673
Intérêts et charges assimilés	4.1	-6 016 011	-6 338 750
<b>MARGE D'INTÉRÊTS</b>		<b>15 543 236</b>	<b>14 618 923</b>
Commissions perçues	4.2	5 041 396	4 781 465
Commissions servies	4.2	-657 266	-619 928
<b>MARGE SUR COMMISSIONS</b>		<b>4 384 130</b>	<b>4 161 537</b>
<b>+/- Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette</b>			
<b>+/- Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>		<b>4 688 426</b>	<b>4 889 974</b>
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction		4 155 854	4 628 719
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		532 572	261 255
<b>+/- Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>		<b>1 439 592</b>	<b>1 061 173</b>
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		-3 053	235
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)		1 442 645	1 060 938
<b>+/- Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti</b>			
<b>+/- Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>			
<b>+/- Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>			
<b>RÉSULTAT DES ACTIVITÉS DE MARCHE</b>		<b>6 128 018</b>	<b>5 951 147</b>
Produits des autres activités		552 192	575 834
Charges des autres activités		-167 256	-155 753
<b>PRODUITS NETS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE</b>	4.3	<b>544 838</b>	<b>449 519</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>26 985 158</b>	<b>25 601 207</b>
Charges générales d'exploitation		-10 578 464	-10 151 569
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		-1 467 315	-1 404 562
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>14 939 379</b>	<b>14 045 076</b>
Coût du risque	4.4	-5 362 624	-6 196 439
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>9 576 755</b>	<b>7 848 637</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		-39 787	-9 279
Gains ou pertes nets sur autres actifs		21 757	56 322
Variations de valeurs des écarts d'acquisition			
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔTS</b>		<b>9 558 725</b>	<b>7 895 680</b>
Impôts sur les bénéfices		-3 937 640	-2 929 118
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>5 621 085</b>	<b>4 966 562</b>
Intérêts minoritaires		1 117 724	821 216
<b>RÉSULTAT NET-PART DU GROUPE</b>		<b>4 503 361</b>	<b>4 145 346</b>
Résultat par action ( en dirham)		22,15	20,39
Résultat dilué par action ( en dirham)		22,15	20,39

# GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

## COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2025

### TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en milliers de DH)

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés en capitaux propres recyclables	Gains ou pertes latents ou différés en capitaux propres non recyclables	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
<b>Capitaux propres clôture 31/12/2023</b>	<b>2 033 125</b>	<b>27 898 069</b>		<b>9 245 406</b>	<b>271 315</b>	<b>-771 589</b>	<b>38 676 326</b>	<b>19 653 479</b>	<b>58 329 805</b>
Opérations sur capital								991 968	991 968
Paiements fondés sur des actions									
Opérations sur actions propres								-1 286 588	-1 286 588
Affectation du résultat		2 597 883		-2 597 883					
Dividendes		-2 033 125					-2 033 125	95 465	-1 937 660
<b>Résultat de l'exercice</b>				<b>4 145 346</b>			<b>4 145 346</b>	<b>821 216</b>	<b>4 966 562</b>
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)									
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)				52 584	166 019	-2 301	216 302	-19 847	196 455
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)				237 412	-274 239		-36 827	-57 449	-94 276
<b>Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)</b>				<b>289 996</b>	<b>-108 220</b>	<b>-2 301</b>	<b>179 475</b>	<b>-77 296</b>	<b>102 179</b>
Variation de périmètre				-26 122	-102	805	-25 419	-42 864	-68 283
Autres variations		-57 685		184 038			126 353	-31 918	94 435
<b>Capitaux propres clôture 31/12/2024</b>	<b>2 033 125</b>	<b>28 405 142</b>		<b>11 240 781</b>	<b>162 993</b>	<b>-773 085</b>	<b>41 068 956</b>	<b>20 123 462</b>	<b>61 192 418</b>
Opérations sur capital								-59 250	-59 250
Paiements fondés sur des actions									
Opérations sur actions propres								-360 182	-360 182
Affectation du résultat		2 939 923		-2 939 923					
Dividendes		-2 134 781					-2 134 781	123 273	-2 011 508
<b>Résultat de l'exercice</b>				<b>4 503 361</b>			<b>4 503 361</b>	<b>1 117 724</b>	<b>5 621 085</b>
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)									
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)				221 325	-96 722	-220 697	-96 094	-87 122	-183 216
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)				-74 477	-19 809		-94 286	1 221	-93 065
<b>Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)</b>				<b>146 848</b>	<b>-116 531</b>	<b>-220 697</b>	<b>-190 380</b>	<b>-85 901</b>	<b>-276 281</b>
Variation de périmètre				-2 106 834	-11 572	-656	-2 119 062	-7 207	-2 126 269
Autres variations		-40 256		364 195			323 939	129 121	453 060
<b>Capitaux propres clôture 31/12/2025</b>	<b>2 033 125</b>	<b>29 170 028</b>		<b>11 208 428</b>	<b>34 890</b>	<b>-994 438</b>	<b>41 452 033</b>	<b>20 981 040</b>	<b>62 433 073</b>

### RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers de DH)

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Résultat net</b>	<b>5 621 085</b>	<b>4 966 562</b>
<b>Éléments recyclables en résultat net :</b>	<b>41 578</b>	<b>98 933</b>
Écarts de conversion	-93 065	-94 276
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	129 222	170 849
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables de l'activité d'assurance	5 420	22 360
Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables		
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence		
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres et recyclables		
Impôts liés		
<b>Éléments non recyclables en résultat net :</b>	<b>-317 858</b>	<b>3 246</b>
Réévaluation des immobilisations		
Réévaluation (ou écarts actuariels) au titre des régimes à prestations définies	-137 632	-264 526
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat		
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	-187 410	268 229
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres de l'activité d'assurance	7 184	-457
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence non recyclables		
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres non recyclables		
Impôts liés		
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>-276 280</b>	<b>102 179</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>5 344 804</b>	<b>5 068 741</b>
<b>Dont part du Groupe</b>	<b>4 312 981</b>	<b>4 324 820</b>
<b>Dont part des intérêts minoritaires</b>	<b>1 031 823</b>	<b>743 921</b>

### TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers de DH)

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>9 558 725</b>	<b>7 895 680</b>
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 304 232	1 404 562
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	163 083	-106 942
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	-334 491	4 106 971
+/- Dotations nettes aux provisions	448 669	798 706
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	39 787	9 279
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-2 186 019	-1 853 801
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement		
+/- Autres mouvements	276 297	-205 803
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>	<b>-288 442</b>	<b>4 152 972</b>
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	-7 296 099	-6 172 422
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	14 093 861	17 038 287
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-3 667 590	-14 349 149
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	3 255 000	1 188 068
- Impôts versés	-5 318 004	-1 801 366
<b>Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>1 067 168</b>	<b>-4 096 582</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle</b>	<b>10 337 451</b>	<b>7 952 070</b>
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-31 141	476 186
+/- Flux liés aux immeubles de placement	1 062 554	562 061
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-1 619 670	-1 582 890
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>-588 257</b>	<b>-544 643</b>
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-2 070 759	-945 692
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	432 162	-186 804
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>-1 638 597</b>	<b>-1 132 496</b>
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie</b>	<b>-47 424</b>	<b>-234 006</b>
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>8 063 173</b>	<b>6 040 925</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>23 327 282</b>	<b>17 286 357</b>
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	20 233 072	15 481 858
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	3 094 210	1 804 499
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>31 390 455</b>	<b>23 327 282</b>
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	26 388 838	20 233 072
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5 001 617	3 094 210
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>8 063 173</b>	<b>6 040 925</b>

# GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

## COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2025

### 3.1 ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(en milliers de dhs)

	31/12/2025		31/12/2024	
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la JV par résultat	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la JV par résultat
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
Valeurs reçues en pension				
Effets publics et valeurs assimilées	56 147 600		52 419 744	
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 775 358		3 598 158	
Actions et autres titres à revenu variable	15 274 723	8 022 498	14 959 191	7 567 412
Titres de participation non consolidés		24 502 592		24 744 895
Instruments dérivés	271 172		137 556	
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT</b>	<b>74 468 853</b>	<b>32 525 090</b>	<b>71 114 649</b>	<b>32 312 307</b>

### 3.2 ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

(en milliers de dhs)

	31/12/2025			31/12/2024		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>35 436 527</b>	<b>1 482 393</b>	<b>-1 496 689</b>	<b>36 028 396</b>	<b>1 370 279</b>	<b>-964 164</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	28 404 357	1 194 791	-16 606	28 070 276	1 190 987	-10 630
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	7 032 170	287 602	-1 480 083	7 958 120	179 292	-953 534
<b>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</b>	<b>Valeur au bilan</b>	<b>Gains latents</b>	<b>Pertes latentes</b>	<b>Valeur au bilan</b>	<b>Gains latents</b>	<b>Pertes latentes</b>
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale (*)	9 240 423	1 194 791	-3 252	6 481 516	1 181 258	-8 385
Autres titres de créance négociables (*)	614 086		-2 891	674 669		-2 245
Obligations	18 549 848		-10 463	20 914 091	9 729	
<b>Total des instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</b>	<b>28 404 357</b>	<b>1 194 791</b>	<b>-16 606</b>	<b>28 070 276</b>	<b>1 190 987</b>	<b>-10 630</b>
Impôts		-468 956	5 997		-458 530	3 760
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)</b>		<b>725 835</b>	<b>-10 609</b>		<b>732 457</b>	<b>-6 870</b>
<b>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</b>	<b>Valeur au bilan</b>	<b>Gains latents</b>	<b>Pertes latentes</b>	<b>Valeur au bilan</b>	<b>Gains latents</b>	<b>Pertes latentes</b>
Actions et autres titres à revenu variable						
Titres de participation non consolidés	7 032 170	287 602	-1 480 083	7 958 120	179 292	-953 534
<b>Total des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</b>	<b>7 032 170</b>	<b>287 602</b>	<b>-1 480 083</b>	<b>7 958 120</b>	<b>179 292</b>	<b>-953 534</b>
Impôts		-112 884	465 641		-69 027	343 894
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôts)</b>		<b>174 718</b>	<b>-1 014 442</b>		<b>110 265</b>	<b>-609 640</b>

(\*) Voir note 3 11 Répartition des dépréciations par Bucket sous IFRS 9

### 3.3 TITRES AU COÛT AMORTI

(en milliers de DH)

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Titres de créance négociables</b>	<b>27 528 139</b>	<b>28 058 745</b>
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	27 495 011	28 012 906
Autres titres de créance négociables	33 128	45 839
<b>Obligations</b>	<b>1 594 750</b>	<b>2 192 879</b>
<b>TOTAL DES TITRES AU COÛT AMORTI</b>	<b>29 122 889</b>	<b>30 251 624</b>

### 3.4 PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AU COÛT AMORTI

(en milliers de DH)

3.4.1 Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	31/12/2025	31/12/2024
Comptes à vue	8 696 208	6 369 234
Prêts	26 500 535	20 186 163
Opérations de pension	1 239 474	1 259 241
<b>TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS AVANT DÉPRÉCIATION</b>	<b>36 436 217</b>	<b>27 814 638</b>
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit (*)	367 865	204 411
<b>TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS NETS DE DÉPRÉCIATION</b>	<b>36 068 352</b>	<b>27 610 227</b>

(\*) Voir note 3 11 Répartition des dépréciations par Bucket sous IFRS9

# GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

## COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2025

<i>(en milliers de DH)</i>		
3.4.2 VENTILATION DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AU COÛT AMORTI PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE	31/12/2025	31/12/2024
Maroc	24 745 192	17 337 624
Zone off shore	732 906	1 415 829
Afrique	10 117 559	8 528 040
Europe	472 695	328 734
<b>TOTAL DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT NETS DE DÉPRÉCIATION (*)</b>	<b>36 068 352</b>	<b>27 610 227</b>

(\*) Voir note 3 11 Répartition des dépréciations par Bucket sous IFRS9

### 3.5 PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AU COÛT AMORTI

<i>(en milliers de DH)</i>		
3.5.1 PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AU COÛT AMORTI	31/12/2025	31/12/2024
Comptes ordinaires débiteurs	22 709 283	23 298 845
Prêts consentis à la clientèle	281 432 189	273 021 590
Opérations de pension	3 895 530	3 841 637
Opérations de location-financement	21 867 233	19 918 044
<b>TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AU COÛT AMORTI AVANT DÉPRÉCIATION</b>	<b>329 904 235</b>	<b>320 080 116</b>
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle (*)	31 103 372	32 839 303
<b>TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AU COÛT AMORTI NETS DE DÉPRÉCIATION</b>	<b>298 800 863</b>	<b>287 240 813</b>

(\*) Voir note 3 11 Répartition des dépréciations par Bucket sous IFRS9

<i>(en milliers de DH)</i>		
3.5.2 Ventilation des créances sur la clientèle au coût amorti par zone géographique	31/12/2025	31/12/2024
Maroc	236 292 337	230 198 272
Zone off shore	6 809 967	3 258 177
Afrique	53 207 416	51 224 629
Europe	2 491 143	2 559 735
<b>TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AU COÛT AMORTI</b>	<b>298 800 863</b>	<b>287 240 813</b>

### 3.6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	31/12/2025			31/12/2024		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>23 678 128</b>	<b>12 473 634</b>	<b>11 204 494</b>	<b>22 197 106</b>	<b>11 725 746</b>	<b>10 471 360</b>
Terrains et constructions	10 644 200	4 267 464	6 376 736	9 015 854	3 974 758	5 041 096
Équipement, Mobilier, Installations	5 908 853	3 628 383	2 280 470	5 454 590	3 423 403	2 031 187
Biens mobiliers donnés en location						
Autres immobilisations	4 042 829	2 732 064	1 310 765	5 188 617	2 772 675	2 415 942
Droit d'utilisation	3 082 246	1 845 723	1 236 523	2 538 045	1 554 910	983 135
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>3 506 763</b>	<b>2 429 963</b>	<b>1 076 800</b>	<b>3 278 103</b>	<b>2 175 067</b>	<b>1 103 036</b>
Droit au bail	307 957		307 957	310 533		310 533
Brevets et marque	309 360		309 360	172 877		172 877
Logiciels informatiques acquis	2 662 719	2 429 963	232 756	2 564 913	2 175 067	389 846
Autres immobilisations incorporelles	226 727		226 727	229 780		229 780
Droit d'utilisation						
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS</b>	<b>27 184 891</b>	<b>14 903 597</b>	<b>12 281 294</b>	<b>25 475 209</b>	<b>13 900 813</b>	<b>11 574 396</b>

# GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

## COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2025

### CONTRATS DE LOCATION : DROITS D'UTILISATION - PRENEUR

(en milliers de DH)

CONTRATS DE LOCATION : DROITS D'UTILISATION - PRENEUR	31/12/2024	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre	Autres	31/12/2025
<b>DROIT D'UTILISATION D'IMMEUBLES D'EXPLOITATION</b>	<b>918 541</b>	<b>245 802</b>	<b>-48 298</b>	<b>49 150</b>	<b>7 411</b>	<b>1 172 606</b>
Valeur Brute	2 421 896	543 522	-113 017	87 664	14 809	2 954 874
Amortissements et dépréciations	-1 503 355	-297 720	64 719	-38 514	-7 398	-1 782 268
<b>DROIT D'UTILISATION DU MOBILIER ET MATÉRIEL D'EXPLOITATION</b>	<b>27 953</b>	<b>-6 327</b>	<b>-929</b>		<b>168</b>	<b>20 865</b>
Valeur Brute	39 979	3 211	-2 319		233	41 104
Amortissements et dépréciations	-12 026	-9 538	1 390		-65	-20 239
<b>DROIT D'UTILISATION DES AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION</b>	<b>36 641</b>	<b>11 194</b>	<b>-4 540</b>		<b>-243</b>	<b>43 052</b>
Valeur Brute	76 170	21 084	-10 133		-853	86 268
Amortissements et dépréciations	-39 529	-9 890	5 593		610	-43 216
<b>TOTAL DROITS D'UTILISATION</b>	<b>983 135</b>	<b>250 669</b>	<b>-53 767</b>	<b>49 150</b>	<b>7 336</b>	<b>1 236 523</b>

### ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION - PRENEUR

(en milliers de DH)

ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION - PRENEUR	31/12/2025	31/12/2024
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>11 204 494</b>	<b>10 471 360</b>
Dont : Droits d'utilisation	1 236 523	983 135
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 076 800</b>	<b>1 103 036</b>
Dont : Droits d'utilisation		

### PASSIFS AU TITRE DE LA DETTE LOCATIVE

(en milliers de DH)

PASSIFS AU TITRE DE LA DETTE LOCATIVE	31/12/2025	31/12/2024
<b>Comptes de régularisation et autres passifs</b>	<b>18 287 394</b>	<b>14 956 553</b>
Dont : Dettes locatives	1 251 661	1 003 363

### DÉTAIL DES CHARGES DE CONTRATS DE LOCATION

(en milliers de DH)

DÉTAIL DES CHARGES DE CONTRATS DE LOCATION	31/12/2025	31/12/2024
Charges d'intérêts sur dettes locatives	-53 738	-52 168
Dotations aux amortissements sur droits d'utilisation	-317 148	-310 464

### 3.7 ÉCART D'ACQUISITION

(en milliers de dhs)

	31/12/2024	Variation périmètre	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2025
Valeur Brute	2 343 738		2 254		2 345 992
Cumul des pertes de valeur					
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>2 343 738</b>		<b>2 254</b>		<b>2 345 992</b>

### 3.8 DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en milliers de DH)

	31/12/2025	31/12/2024
Comptes à vue	3 694 591	3 275 024
Emprunts	11 460 840	12 841 567
opérations de pension	34 689 871	33 449 483
<b>TOTAL DES DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT</b>	<b>49 845 302</b>	<b>49 566 074</b>

# GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

## COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2025

### 3.9 DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

(en milliers de DH)

3.9.1 Dettes envers la clientèle	31/12/2025	31/12/2024
Comptes ordinaires créditeurs	304 250 299	280 517 763
Comptes à terme	43 632 996	45 249 800
Comptes d'épargne à taux administré	51 974 714	49 831 788
Bons de caisse	722 558	912 434
Opérations de pension	54 317	680 138
Autres dettes envers la clientèle	11 244 206	11 799 451
<b>TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE</b>	<b>411 879 090</b>	<b>388 991 374</b>

(en milliers de DH)

3.9.2 Ventilation des dettes sur la clientèle par zone géographique	31/12/2025	31/12/2024
Maroc	332 099 335	318 001 718
Zone off shore	2 802 501	1 498 734
Afrique	75 363 623	67 881 595
Europe	1 613 631	1 609 327
<b>TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE</b>	<b>411 879 090</b>	<b>388 991 374</b>

### 3.10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers de DH)

	Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature <sup>(1)</sup>	Provisions pour engagements sociaux	Autres provisions pour risques et charges	Valeur comptable au bilan
<b>MONTANT AU 31/12/2024</b>	<b>3 323 114</b>	<b>1 692 390</b>	<b>2 792 521</b>	<b>7 808 025</b>
Dotations	135 501	18 690	1 335 473	1 489 664
Reprises	364 888	113 662	562 445	1 040 995
Autres mouvements	-36 194	238 861	-43 034	159 633
<b>MONTANT AU 31/12/2025</b>	<b>3 057 533</b>	<b>1 836 279</b>	<b>3 522 515</b>	<b>8 416 327</b>

### 3.11 VENTILATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS PAR BUCKET

(en milliers de DH)

Au 31 Décembre 2025	ENCOURS			PROVISIONS			TAUX DE COUVERTURE		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
<b>BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICES DES CHÈQUES POSTAUX</b>	<b>17 812 169</b>								
<b>ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES</b>	<b>26 710 154</b>	<b>4 497 303</b>		<b>1 752 476</b>	<b>1 050 624</b>		<b>6,56%</b>	<b>23,36%</b>	
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables									
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables									
Titres de dettes	26 710 154	4 497 303		1 752 476	1 050 624		6,56%	23,36%	
<b>ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI</b>	<b>338 336 948</b>	<b>26 468 593</b>	<b>30 661 722</b>	<b>4 019 525</b>	<b>5 859 707</b>	<b>21 595 927</b>	<b>1,19%</b>	<b>22,14%</b>	<b>70,43%</b>
Prêts et créances sur les établissements de crédit	36 416 294		19 923	362 541		5 324	1,00%		26,72%
Prêts et créances sur la clientèle	272 793 843	26 468 593	30 641 799	3 653 062	5 859 707	21 590 603	1,34%	22,14%	70,46%
Titres de dettes	29 126 811			3 922			0,01%		
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>382 859 271</b>	<b>30 965 896</b>	<b>30 661 722</b>	<b>5 772 001</b>	<b>6 910 331</b>	<b>21 595 927</b>	<b>1,51%</b>	<b>22,32%</b>	<b>70,43%</b>
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>90 157 680</b>	<b>5 102 792</b>	<b>2 705 159</b>	<b>690 884</b>	<b>465 746</b>	<b>1 900 903</b>	<b>0,77%</b>	<b>9,13%</b>	<b>70,27%</b>
Engagements hors bilan	90 157 680	5 102 792	2 705 159	690 884	465 746	1 900 903	0,77%	9,13%	70,27%

Au 31 Décembre 2024	ENCOURS			PROVISIONS			TAUX DE COUVERTURE		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
<b>BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICES DES CHÈQUES POSTAUX</b>	<b>10 690 221</b>								
<b>ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES</b>	<b>29 607 143</b>	<b>805 064</b>		<b>2 183 889</b>	<b>158 042</b>		<b>7,38%</b>	<b>19,63%</b>	
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables									
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables									
Titres de dettes	29 607 143	805 064		2 183 889	158 042		7,38%	19,63%	
<b>ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI</b>	<b>319 888 773</b>	<b>26 304 779</b>	<b>31 958 016</b>	<b>3 419 917</b>	<b>5 211 670</b>	<b>24 417 317</b>	<b>1,07%</b>	<b>19,81%</b>	<b>76,40%</b>
Prêts et créances sur les établissements de crédit	27 803 118		11 520	194 124		10 287	0,70%		89,30%
Prêts et créances sur la clientèle	261 828 841	26 304 779	31 946 496	3 220 603	5 211 670	24 407 030	1,23%	19,81%	76,40%
Titres de dettes	30 256 814			5 190			0,02%		
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>360 186 137</b>	<b>27 109 843</b>	<b>31 958 016</b>	<b>5 603 806</b>	<b>5 369 711</b>	<b>24 417 317</b>	<b>1,56%</b>	<b>19,81%</b>	<b>76,40%</b>
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>74 726 129</b>	<b>4 645 792</b>	<b>2 850 032</b>	<b>753 172</b>	<b>662 091</b>	<b>1 907 850</b>	<b>1,01%</b>	<b>14,25%</b>	<b>66,94%</b>
Engagements hors bilan	74 726 129	4 645 792	2 850 032	753 172	662 091	1 907 850	1,01%	14,25%	66,94%

### 3.12 PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE

(en milliers de DH)

	31/12/2025	31/12/2024
Instruments financiers dérivés		
Instruments dérivés de couverture		
Actifs financiers en valeur de marché par résultat	149 055	6 712
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres recyclables	1 782 625	1 664 481
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres non recyclable	459 437	228 352
Actifs financiers au coût amorti	416 367	375 247
<b>Placements des activités d'assurance</b>	<b>2 807 484</b>	<b>2 274 792</b>

# GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

## COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2025

### 4.1 MARGE D'INTÉRÊT

(en milliers de DH)

	31/12/2025			31/12/2024		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>17 323 330</b>	<b>3 756 974</b>	<b>13 566 356</b>	<b>16 618 362</b>	<b>3 901 055</b>	<b>12 717 307</b>
Comptes et prêts/emprunts	16 232 137	3 536 468	12 695 669	15 614 341	3 657 004	11 957 337
Opérations de pensions	72 215	37 256	34 959	46 056	63 218	-17 162
Opérations de location-financement	1 018 978	183 250	835 728	957 965	180 833	777 132
<b>Opérations interbancaires</b>	<b>1 349 529</b>	<b>1 781 924</b>	<b>-432 395</b>	<b>1 341 939</b>	<b>1 933 520</b>	<b>-591 581</b>
Comptes et prêts/emprunts	892 467	670 776	221 691	910 208	642 699	267 509
Opérations de pensions	457 062	1 111 148	-654 086	431 731	1 290 821	-859 090
<b>Emprunts émis par le Groupe</b>		<b>477 109</b>	<b>-477 109</b>		<b>504 166</b>	<b>-504 166</b>
<b>Instruments à la juste valeur sur capitaux propres</b>	<b>1 811 259</b>	<b>4</b>	<b>1 811 255</b>	<b>1 867 089</b>	<b>9</b>	<b>1 867 080</b>
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	<b>1 075 129</b>		<b>1 075 129</b>	<b>1 130 283</b>		<b>1 130 283</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS</b>	<b>21 559 247</b>	<b>6 016 011</b>	<b>15 543 236</b>	<b>20 957 673</b>	<b>6 338 750</b>	<b>14 618 923</b>

### 4.2 COMMISSIONS NETTES

(en milliers de DH)

	31/12/2025			31/12/2024		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions sur titres	607 739	47 142	560 597	484 865	56 167	428 698
Produits nets sur moyen de paiement	884 154	155 713	728 441	889 512	89 054	800 458
Autres commissions	3 549 503	454 411	3 095 092	3 407 088	474 707	2 932 381
<b>PRODUITS NETS DE COMMISSIONS</b>	<b>5 041 396</b>	<b>657 266</b>	<b>4 384 130</b>	<b>4 781 465</b>	<b>619 928</b>	<b>4 161 537</b>

### 4.3 PRODUITS NETS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE

(en milliers de DH)

	31/12/2025	31/12/2024
Produits des activités d'assurance	1 533 450	1 383 441
Charges afférentes aux contrats d'assurance	-1 145 502	-1 088 423
Produits nets des placements liés aux activités d'assurance	158 557	150 337
Produits ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance	-1 667	4 164
<b>Produit nets des activités d'assurance</b>	<b>544 838</b>	<b>449 519</b>

### 4.4 COÛT DU RISQUE

(en milliers de DH)

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations</b>	<b>-373 170</b>	<b>3 842 060</b>
<b>Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir</b>	<b>8 547</b>	<b>409 558</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	71 852	336 233
Engagements par signature	-63 305	73 325
<b>Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie</b>	<b>1 306 221</b>	<b>1 092 236</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	1 502 613	1 215 415
Engagements par signature	-196 392	-123 179
<b>Bucket 3 : Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs dépréciés</b>	<b>-1 687 938</b>	<b>2 340 266</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-1 718 248	2 480 948
Engagements par signature	30 310	-140 682
<b>Autres provisions pour risques et charges</b>	<b>871 237</b>	<b>841 695</b>
<b>Autres variations des provisions</b>	<b>4 864 557</b>	<b>1 512 684</b>
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés		
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables	5 095 233	1 746 052
Récupérations sur prêts et créances comptabilisés au coût amorti	230 676	233 368
Décotes sur crédits restructurés		
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes		
Autres produits		
<b>Coût du risque</b>	<b>5 362 624</b>	<b>6 196 439</b>

### 5 INFORMATION SECTORIELLE

(en milliers de DH)

5.1 BILAN AU 31 DECEMRBE 2025	Banque Maroc & banque off shore	Sociétés de financement spécialisées	Banque de détail & Assurance à l'international	Interco	Total
<b>Total Bilan</b>	<b>465 512 906</b>	<b>34 734 949</b>	<b>108 486 221</b>	<b>-37 489 866</b>	<b>571 244 210</b>
dont					
<b>Eléments d'Actifs</b>					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	104 218 964		2 774 979		106 993 943
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	23 213 427	8 049	21 392 091	-9 177 040	35 436 527
Placements détenus jusqu'à leur échéance	29 596 992		225 897	-700 000	29 122 889
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	52 630 856	154 388	10 702 028	-27 418 920	36 068 352
Prêts et créances sur la clientèle	215 584 024	31 358 133	53 207 416	-1 348 710	298 800 863
<b>Eléments du Passif</b>					
Dettes envers les EC et assimilés	36 357 454	27 327 760	14 213 886	-28 053 798	49 845 302
Dettes envers la clientèle	335 957 966	710 487	75 440 731	-230 094	411 879 090
<b>Capitaux propres</b>	<b>57 582 860</b>	<b>2 432 450</b>	<b>9 605 425</b>	<b>-7 187 662</b>	<b>62 433 073</b>

# GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

## COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers de DH)

5.2 COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2025	banque Maroc & banque off shore	Sociétés de financement spécialisées	Banque de détail & Assurance à l'international	Interco	Total
Marge d'intérêt	10 644 149	813 455	4 074 524	11 108	<b>15 543 236</b>
Marges sur commissions	2 695 806	80 526	1 662 110	-54 312	<b>4 384 130</b>
Produit net bancaire	20 194 421	1 129 324	6 509 309	-847 896	<b>26 985 158</b>
Résultat Brut d'exploitation	11 675 980	671 374	2 592 025		<b>14 939 379</b>
Résultat d'exploitation	7 638 738	46 053	1 891 964		<b>9 576 755</b>
Résultat net	3 966 472	35 986	1 618 627		<b>5 621 085</b>
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>3 271 097</b>	<b>30 755</b>	<b>1 201 509</b>		<b>4 503 361</b>

### 6 PASSIFS EVENTUELS

La Banque Centrale Populaire fait l'objet d'un contrôle de l'Office des Changes portant sur les opérations réalisées en devises.

### PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE BANQUE POPULAIRE

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2025	SECTEUR D'ACTIVITÉ	PAYS	MÉTHODE DE CONSOLIDATION	% INTERET	% CONTRÔLE
Banque Centrale Populaire	Banque	Maroc	TOP		
BP Centre Sud	Banque	Maroc	IG	51,01%	51,01%
BP Fes Taza	Banque	Maroc	IG	51,24%	51,24%
BP Laayoune	Banque	Maroc	IG	52,55%	52,55%
BP Marrakech B Mellal	Banque	Maroc	IG	51,37%	51,37%
BP Nador Al Hoceima	Banque	Maroc	IG	51,48%	51,48%
BP Oujda	Banque	Maroc	IG	52,88%	52,88%
BP Tanger Tetouan	Banque	Maroc	IG	51,03%	51,03%
BP Rabat Kenitra	Banque	Maroc	IG	51,01%	51,01%
CHAABI BANK	Banque	France	IG	100,00%	100,00%
BPMC	Banque	République centrafricaine	IG	75,00%	75,00%
MAI	Assistance	Maroc	IG	77,43%	77,43%
CCI	Fond d'investissement	Maroc	IG	77,75%	100,00%
IMC	Fond d'investissement	Maroc	IG	48,58%	50,03%
VIVALIS	Crédit à la consommation	Maroc	IG	87,30%	87,30%
BCP SECURITIES SERVICES	Marché des capitaux	Maroc	IG	100,00%	100,00%
CHAABI LLD	Location longue durée	Maroc	IG	84,82%	85,00%
CIB	Banque Offshore	Zone Franche	IG	85,35%	100,00%
BANK AL AMAL	Banque	Maroc	IG	43,48%	48,09%
ATTAWFIQ MICRO FINANCE	Micro-crédit	Maroc	IG	100,00%	100,00%
M2T	Services de paiements	Maroc	IG	84,79%	84,79%
ALHIF SA	Holding	Maroc	IG	39,32%	50,56%
UPLINE GROUP	Banque d'affaires	Maroc	IG	89,04%	100,00%
UPLINE COURTAGE	Assurance	Maroc	IG	100,00%	100,00%
MAROC LEASING	Crédit bail	Maroc	IG	87,12%	87,12%
BP SHORE GROUP	Holding	Maroc	IG	79,05%	99,98%
FPCT SAKANE	Immobilier	Maroc	IG	49,00%	100,00%
AL AKARIA INVEST	Holding	Maroc	IG	100,00%	100,00%
BANK AL YOUSR	Banque	Maroc	IG	82,00%	82,00%
SOCINVEST	Société d'investissement	Maroc	IG	100,00%	100,00%
UPLINE HORIZON	OPCVM	Maroc	IG	97,64%	100,00%
UPLINE OPPORTUNITES	OPCVM	Maroc	IG	99,96%	100,00%
AFRICA STONE MANAGEMENT	Gestion d'OPCI	Maroc	IG	29,00%	29,00%
BCP INTERNATIONAL	Holding	Maroc	IG	100,00%	100,00%
BCP MAURITIUS	Banque	Ile Maurice	IG	100,00%	100,00%
BANQUE DE MADAGASCAR ET DE L'OCEAN INDIEN	Banque	Madagascar	IG	66,71%	66,71%
BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT	Banque	Cameroun	IG	78,43%	78,43%
BANQUE COMMERCIALE INTERNATIONALE	Banque	République du Congo	IG	100,00%	100,00%
ATLANTIC BANQUE INTERNATIONALE	Holding	Côte d'Ivoire	IG	100,00%	100,00%
ATLANTIQUE FINANCE	Banque d'affaires	Côte d'Ivoire	IG	99,91%	99,91%
ATLANTIQUE ASSET MANAGEMENT	Gestion d'actif	Côte d'Ivoire	IG	99,91%	99,91%
BANQUE ATLANTIQUE DU BURKINA FASSO	Banque	Burkina Fasso	IG	61,08%	61,08%
BANQUE ATLANTIQUE DU BENIN	Banque	Bénin	IG	73,35%	73,35%
BANQUE ATLANTIQUE DE LA COTE D'IVOIRE	Banque	Côte d'Ivoire	IG	99,49%	99,49%
BANQUE ATLANTIQUE DU MALI	Banque	Mali	IG	71,99%	71,99%
BANQUE ATLANTIQUE DU NIGER	Banque	Niger	IG	79,98%	79,98%
BANQUE ATLANTIQUE DU SENEGAL	Banque	Sénégal	IG	100,00%	100,00%
BANQUE ATLANTIQUE DU TOGO	Banque	Togo	IG	85,07%	85,07%
BIA NIGER	Banque	Niger	IG	69,51%	69,51%
BPMG	Banque	Guinée	IG	77,25%	77,25%
ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE IARD	Assurance	Côte d'Ivoire	IG	90,00%	90,00%
ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE VIE	Assurance	Côte d'Ivoire	IG	96,73%	96,73%
GROUPEMENT TOGOLAIS ASSURANCE VIE	Assurance	Togo	IG	65,07%	66,69%
GROUPEMENT TOGOLAIS ASSURANCE IARD	Assurance	Togo	IG	97,53%	97,53%
AMIFA HOLDING	Holding	Maroc	IG	100,00%	100,00%
AMIFA COTE D'IVOIRE	Micro-crédit	Côte d'Ivoire	IG	100,00%	100,00%
AMIFA MALI	Micro-crédit	Mali	IG	100,00%	100,00%
AMIFA GUINEE CONAKRY	Micro-crédit	Guinée Conakry	IG	100,00%	100,00%
AMIFA SENEGAL	Micro-crédit	Sénégal	IG	80,00%	100,00%
AMIFA GABON	Micro-crédit	Gabon	IG	100,00%	100,00%
AMIFA BURKINA FASO	Micro-crédit	Burkina Fasso	IG	100,00%	100,00%
AMIFA RWANDA	Micro-crédit	Rwanda	IG	100,00%	100,00%

# GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

## COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2025

### EXPOSITION AUX RISQUES ET STRATÉGIE DE COUVERTURE

La Banque est dotée d'une organisation en ligne avec les meilleurs standards internationaux. Sa structure de gouvernance intégrée lui permet d'identifier les risques auxquels elle est confrontée, de mettre en œuvre un dispositif de contrôle interne adéquat et efficace et d'établir un système de suivi et de réajustement.

La responsabilité du contrôle, de la mesure et de la supervision des risques est partagée entre :

- Les instances de gouvernance et de pilotage du Groupe (Comité Directeur, Conseil d'Administration, Comité d'Audit, Comités des Risques, Comité Placement...);
- La fonction Risques Groupe et les autres fonctions dédiées et/ou impliquées dans le suivi des risques (crédit, marché, financier et opérationnel, ...);
- Les instances relevant du contrôle interne.

#### 1. RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque de perte inhérent au défaut d'un emprunteur par rapport au remboursement de ses dettes (obligations, prêts bancaires, créances commerciales...). Ce risque se décompose en risque de défaut qui intervient en cas de manquement ou de retard de la part de l'emprunteur sur le paiement du principal et/ou des intérêts de sa dette, en risque sur le taux de recouvrement en cas de défaut, ainsi qu'en risque de dégradation de la qualité du portefeuille de crédit.

#### POLITIQUE GÉNÉRALE DE CRÉDIT

La politique générale de gestion du risque de crédit, adoptée par la Banque et approuvée par ses organes d'administration et de gestion, a pour objectif de définir un cadre global pour les activités générant un risque de crédit. Ses principes sont appliqués pour assurer à la Banque un développement serein de ses activités.

La politique de crédit s'articule autour des principes suivants :

- Normalisation de la gestion du risque de crédit au niveau de l'ensemble des organismes du CPM ;
- Sécurité et rentabilité des opérations ;
- Diversification des risques ;
- Respect des limites en vigueur ;
- Sélection stricte des dossiers lors de l'octroi ;
- Etablissement d'un dossier pour toute opération de crédit et sa revue au moins une fois par an pour les entreprises ;
- Notation des Entreprises/Professionnels et Particuliers, et scoring à l'octroi des crédits immobiliers et à la consommation ;
- Séparation entre les fonctions de vente de crédit et celles de l'appréciation et du contrôle des risques ;
- Collégialité des décisions se traduisant par l'instauration des comités à tous les niveaux de la filière ;
- Détection précoce des risques de défaillance des contreparties ;
- Réactivité dans le recouvrement.

La mise en pratique de la politique de crédit repose sur un corpus réglementaire interne étoffé. Celui-ci couvre l'intégralité du processus de gestion du risque de crédit, à travers des circulaires, des lettres circulaires et des normes fixant l'étendue et les conditions d'exercice des activités de prise, de suivi et de maîtrise des risques.

#### DISPOSITIF DE DÉCISION

Le dispositif décisionnel de la Banque est basé sur les principes suivants :

- Une première analyse des dossiers par les entités commerciales initiatrices des demandes ;
- Une deuxième lecture de risque faite par les entités Contre-étude au niveau des BPR et de la BCP ;
- La prévention du risque à travers le rôle déterminant de la fonction Contre-étude dans le filtrage des dossiers et dans la prise de décision ;
- L'exercice des pouvoirs dans le cadre des comités traduisant la collégialité de la décision ;
- Un schéma délégataire à plusieurs dimensions assurant une adéquation entre le niveau du risque et celui requis pour la décision ;
- Des limites de compétences établies par groupe de bénéficiaires liés ;

- L'exclusion des pouvoirs des BPR et des filiales, des crédits au profit des apparentés, quels que soient leurs montants. Ces derniers sont soumis aux comités internes de crédit tenus au niveau de la BCP ;
- La séparation des tâches entre les entités commerciales et celles chargées de l'évaluation, du suivi et de la gestion des risques liés au crédit.

#### DISPOSITIF DE SURVEILLANCE ET DE SUIVI DU RISQUE DE CRÉDIT

Le dispositif de surveillance et de suivi du risque de crédit repose sur un suivi individualisé des activités exposées à ce risque. Déployé à tous les niveaux de la Banque, il s'articule autour de trois composantes principales :

- L'évaluation et le suivi indépendant de la qualité des risques afin d'en assurer une analyse objective et rigoureuse ;
- Le suivi spécifique des risques majeurs et du risque de concentration, garantissant une vigilance accrue sur les expositions significatives ;
- Le suivi permanent et rapproché des créances sensibles, permettant d'anticiper et de gérer efficacement les situations à risque.

Ce dispositif s'appuie sur une gouvernance des risques robuste et une culture de gestion solidement ancrée. Il est continuellement enrichi par un cadre d'appétence au risque, assurant ainsi une remontée régulière d'informations au Management et aux Instances de Gouvernance. Cela permet de définir :

- Des politiques adaptées pour un développement maîtrisé ;
- Des actions correctives ciblées afin de préserver les intérêts de la Banque.

#### SYSTÈME DE NOTATION INTERNE

La Banque a mis en place un système de notation global en ligne avec les exigences réglementaires en matière d'utilisation et d'usage, applicable à l'ensemble des contreparties, qu'il s'agisse d'états souverains, de banques, d'entreprises ou de particuliers. Celles opérant dans le secteur de la promotion immobilière sont évaluées à travers la notation des projets. La clientèle de particuliers est, en outre, assujettie au scoring à l'octroi applicable aux crédits à la consommation et aux crédits immobiliers.

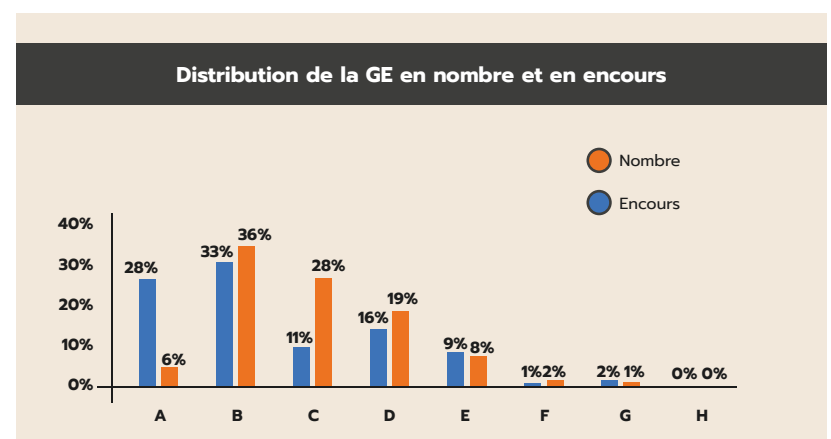
Le système de notation constitue le pilier central du dispositif de gestion du risque de crédit et s'appuie sur un ensemble de modèles adaptés à chaque catégorie d'actifs. Il consiste à attribuer à chaque contrepartie une note selon une échelle interne, chaque niveau étant associé à une probabilité de défaut. Cette notation constitue l'un des critères déterminants dans le processus d'octroi des crédits. Pour la clientèle Entreprises, la note est attribuée lors de l'instruction du dossier de crédit et fait l'objet d'une révision au minimum annuelle. Une attention particulière est portée à la cohérence entre les décisions prises et le profil de risque reflété par la note, ainsi qu'aux composantes qualitatives et quantitatives intégrées dans la grille d'évaluation.

La notation constitue également un levier essentiel d'appréciation de la qualité des expositions de la Banque, à travers l'analyse du portefeuille noté et l'évolution de sa distribution. Un suivi spécifique est assuré pour les contreparties présentant une dégradation de leur qualité de crédit.

Par ailleurs, le dispositif de notation joue un rôle central dans le processus de provisionnement au titre d'IFRS 9.

Enfin, dans le cadre de la maintenance continue de l'outil de notation des entreprises, le Groupe a mis en place une batterie de tests visant à évaluer la performance des modèles en termes de pouvoir discriminant, de capacité de prédiction du défaut et de stabilité. Ces exercices de backtesting permettent de s'assurer de la robustesse des modèles et, le cas échéant, de définir les actions correctrices nécessaires.

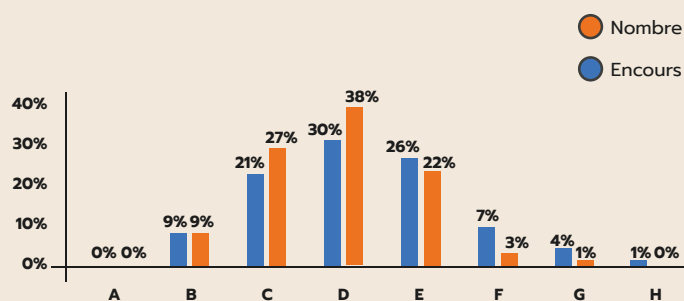
Au 31 décembre 2025, la distribution du portefeuille noté se présente ainsi :



# GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

## COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2025

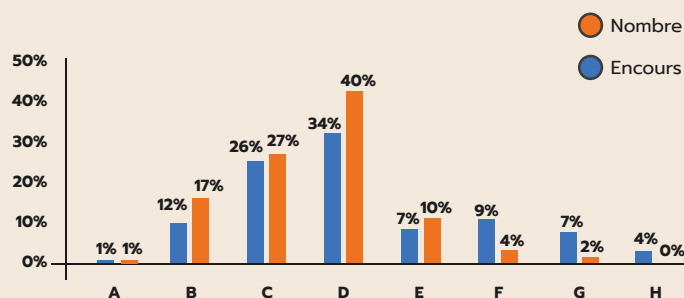
### Distribution de la PME en nombre et en encours



L'analyse du portefeuille du segment PME-GE affiche une distribution rassurante des risques. En effet, le portefeuille, en nombre et en encours, est concentré sur les notes se situant entre les classes A et E.

A fin décembre 2025, les notes A, B et C concentrent 72% des entreprises GE notées en encours, correspondant à 70% en nombre. Pour les PME, les classes B à E représentent 87% en encours et 96% en nombre.

### Distribution de la TPE/PRO en nombre et en encours



L'analyse de la distribution des TPE/PRO fait ressortir une concentration sur les classes de notation B-E, ce qui révèle un niveau de risque maîtrisé pour ces deux segments. Les classes B-E concentrent 94% des TPE/PRO en nombre avec 79% de l'encours total sur ces segments.

### DISPOSITIF DE SUIVI DU RISQUE DE CONCENTRATION

La Banque assure un suivi rigoureux du risque de concentration afin de respecter, d'une part, les règles prudentielles relatives à la division des risques et, d'autre part, de garantir une diversification adéquate permettant de diluer et de maîtriser les expositions.

Le dispositif de gestion et de suivi mis en place repose sur plusieurs éléments clés :

- Un processus de revue de portefeuille, alimenté en continu par une base de données risques intégrant diverses sources (base des groupes et des engagements, centrale des bilans, base de notation...). Ce dispositif garantit une remontée efficace des informations nécessaires à l'analyse des portefeuilles ;
- Un cadre de limites sectorielles et individuelles, constituant une composante essentielle de l'appétence au risque de la Banque ;
- Une surveillance accrue des engagements dès lors qu'ils dépassent 5 % des fonds propres de la Banque ;
- Un processus d'examen des 100 principales expositions, en considérant aussi bien les contreparties individuelles que les groupes de contreparties liées, pour l'ensemble des entités de la Banque.

### CRÉDITS PAR DÉCAISSEMENT EN % DES EMPLOIS PRODUCTIFS (\*)

100 PREMIERS RISQUES CPM (*)	74%
CONTREPARTIES ÉLIGIBLES À LA DÉCLARATION BAM (*)	51%

(\*) : Hors filiales

### PROCESSUS DE REVUE DE PORTEFEUILLE

La revue de portefeuille constitue un outil indispensable du dispositif de surveillance et de gestion des risques, notamment majeurs et de concentration. Elle consiste en une analyse globale et simultanée d'un portefeuille donné aboutissant à une classification homogène des contreparties.

La notion de portefeuille concerne un ensemble d'actifs regroupés par secteur d'activité, par classe de risque, par niveau d'engagements...

La revue de portefeuille complète le processus classique de revue annuelle des dossiers et de suivi permanent des engagements en s'appuyant sur les

paramètres d'usage en matière d'appréciation du risque de crédit (données propres aux secteurs, éléments qualitatifs et quantitatifs liés à la contrepartie et au groupe d'appartenance...).

### DISPOSITIF D'APPÉTENCE AU RISQUE DE CRÉDIT

Le Groupe poursuit la construction progressive de son dispositif global d'appétence au risque de crédit, qui se décline en des indicateurs quantitatifs et des limites internes opérationnelles :

**Limites de concentration sectorielle :** La fixation des limites sectorielles repose sur une approche combinant des critères qualitatifs et quantitatifs. Elle prend en compte à la fois le degré de sinistralité des secteurs et leur potentiel de développement. Depuis 2017, ce dispositif constitue un élément clé du processus de planification, permettant de définir les orientations stratégiques en matière de part de marché sur un secteur ou sous-secteur donné, afin d'assurer une croissance ciblée et maîtrisée.

Les limites sectorielles sont mises à jour une fois par an. Leur suivi est accompagné de mesures adaptées en fonction du niveau de leur consommation et de l'évolution des conditions du marché.

**Limites de concentration individuelle :** La Banque procède annuellement à une revue de son portefeuille afin d'identifier et d'évaluer les principaux facteurs de risque. Cette analyse permet d'établir une classification des contreparties selon leur niveau de risque, en tenant compte notamment de la nature et du volume d'activité, de la structure financière de la contrepartie, du niveau des fonds propres de la Banque ainsi que des limites sectorielles en vigueur.

Sur la base de cette analyse, des limites par groupe de contreparties sont définies afin d'encadrer l'exposition globale de la Banque et de prévenir les risques de concentration. Ces limites sont soumises à l'approbation des instances de gouvernance compétentes.

Le processus de fixation des limites intègre également une phase de concertation avec les lignes métiers. Les résultats issus des modèles de détermination sont analysés conjointement afin d'intégrer les éléments qualitatifs ou spécifiques non prises en compte par les approches quantitatives. Les propositions consolidées sont ensuite soumises aux comités compétents pour arbitrage et validation.

**Limites sur les contreparties bancaires :** La démarche de fixation des limites encadrant les relations avec les contreparties bancaires marocaines ou étrangères et couvrant les activités de la Salle des Marchés, les opérations de Trade Finance et les placements interbancaires, s'appuie sur les ratings des agences de notation pour les contreparties notées, et sur un modèle de notation interne pour les contreparties bancaires non notées.

Les limites sont revues annuellement. Elles peuvent être sujettes à une réévaluation ponctuelle en cas de changement significatif des conditions de marché pouvant impacter la perception ou l'évaluation du risque. Le suivi du respect des limites se fait par les fonctions concernées à travers des outils de monitoring et de reporting adéquats.

### DISPOSITIF DE SUIVI DES CRÉANCES SENSIBLES

L'objectif du dispositif de suivi des risques sensibles est d'identifier en amont les signaux de détérioration potentielle du portefeuille sain. Cette détection précoce permet à la Banque d'entreprendre des actions de protection de ses intérêts plus efficaces et moins onéreuses. L'identification et le suivi de ces créances s'opèrent conjointement par les fonctions risques et les lignes métiers à fréquence mensuelle.

Le processus mis en place consiste à échanger en permanence, avec les gestionnaires de la relation, des informations sur chaque situation en vue d'entamer les négociations qui s'imposent pour la régularisation éventuelle de la créance. Les cas n'enregistrant pas une évolution favorable significative de leur situation sont inscrits en "Watch List", après décision des comités compétents.

La "Watch List", qui constitue l'aboutissement de toutes les actions de surveillance, fait elle-même l'objet d'un dispositif de suivi pour permettre à la Banque de préserver, dans le temps, son potentiel de recouvrement.

En matière de provisionnement, la "Watch List" constitue une composante importante du dimensionnement des provisions, à la fois sur base sociale (PRG) et sur base consolidée (IFRS9).

Il est à souligner que les mesures transitoires, dans le cadre de la refonte de la circulaire 1/W/2025 sur la classification des créances, continuent d'être déployées en anticipation de son entrée en vigueur. Ce projet de réforme vise à (i) assurer une application homogène en matière d'identification, de classification et de provisionnement des créances sensibles au sein du secteur bancaire, (ii) intégrer de nouveaux critères en matière de définition de défaut (dépassements, restructurations...).

### 2. RISQUE PAYS

#### PROCESSUS DE GESTION DU RISQUE PAYS

Le risque pays est défini comme le risque que les conditions économiques, financières, politiques, juridiques ou sociales d'un pays affectent les intérêts financiers de la Banque. Il ne constitue pas une nature de risque différente des risques "élémentaires" (crédit, marché, opérationnel...), mais une agrégation des risques résultant de la vulnérabilité à un environnement politique, social, macroéconomique et financier spécifique.

# GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

## COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2025

Le dispositif de mesure et de surveillance du risque pays mis en place repose sur les principes suivants :

- Une organisation dédiée permettant une fluidité dans la prise de décisions stratégiques et des arbitrages nécessaires et s'appuyant sur des comités d'animation et de suivi des performances qui associent la Banque de l'International, ABI et les filiales. Cette structure vise à assurer une coordination optimale et à renforcer les performances à tous les niveaux, grâce à la mise en œuvre de plusieurs comités spécialisés ;
- Une architecture de décision et de délégations de pouvoirs (filiale, holding ABI, BCP) en termes d'octroi de crédit, d'investissement et d'arrangement des dossiers douteux ;
- Un dispositif de gestion du risque pays articulé autour des cinq composantes ci-dessous, régulièrement analysées par les instances de gouvernance et de direction du Groupe :
- **La notation du risque pays** : Le dispositif de notation des pays mis en place par le Groupe repose sur la combinaison des notations externes reconnues des trois agences de notation internationales « S&P, Moody's et Fitch » et de modèles internes méthodiquement élaborés, à échelle standardisée à celle des agences. Les modèles internes permettent de quantifier le risque pays à partir de données et d'indicateurs macro-économiques, financiers, politiques et réglementaires. Les notations internes sont déclinées en quatre types de mesure de risque : le risque de défaut souverain, le risque de non-transfert, le risque du système bancaire, ainsi que le risque de transmission d'un choc macro-économique généralisé au tissu des corporates du pays. Pour chacun de ces types de risque, des notations distinguent le risque à court terme (moins de 12 mois) et le risque à moyen terme (au-delà de 12 mois). Afin de garantir une comparabilité avec les ratings des agences de notation, la mesure interne de risque pays retenue correspond à la notation du risque souverain en devise étrangère (non-transfert) à horizon moyen terme ;
- **Les limites pays** : Le dispositif de limites pays repose sur une architecture multidimensionnelle reliant des composantes complémentaires liées à l'appétit stratégique, l'appétit commercial, la mesure de risque et la rentabilité. Il intègre un processus d'examen et de négociation avec les lignes métiers afin de prendre en considération toute composante éventuelle non modélisée par les calculs. Les propositions issues de ces discussions sont soumises aux comités idoines pour décision et arbitrage. Ces limites couvrent à minima les pays d'exposition en Afrique, et sont déclinées par grand type d'emprunteur dont le souverain. Elles sont revues annuellement à l'élaboration de l'exercice budgétaire, et peuvent être sujettes à une réévaluation en cas d'anticipation ou de changement significatif des conditions d'un pays ou d'un groupe de pays donné ;
- **La provision du risque pays** : Dans le cadre d'une approche proactive et transparente de la gestion du risque pays, et en renforcement de ses capacités à absorber des chocs exogènes induits par son activité à l'international, le Groupe constitue des provisions selon un modèle répondant aux dispositions des normes IFRS9. Le dispositif se base sur l'évaluation de la perte attendue sur chaque exposition souveraine, estimée en fonction de sa classification (Bucket 1, Bucket 2 ou Bucket 3) et de la notation pays. La perte en cas de défaut (LGD) est, quant à elle, fixée forfaitairement pour l'ensemble du portefeuille ;
- **Les reportings** : Le dispositif de communication et de diffusion de l'information, à destination des organes de direction et d'administration, comprend des reportings exhaustifs sur la situation du risque pays, permettant le suivi du profil de risque du Groupe, le pilotage de la performance ainsi que le suivi du respect des limites. Ce dispositif inclut un ensemble de tableaux de bord à diverses informations, fréquences et destinations. Il englobe des notes d'analyse sur les pays d'exposition, la cartographie des expositions transfrontalières, le suivi de la qualité des expositions, le suivi du respect des limites et l'évolution de la distribution des risques ;
- **Stress test** : Le Groupe intègre dans son dispositif de gestion des risques, un processus de stress test basé sur des scénarii internes et réglementaires. Les simulations visent à évaluer l'impact d'une dégradation de la solvabilité ou des difficultés économiques et financières d'un pays ou d'un ensemble de pays sur les provisions et la solidité de la Banque. Ces simulations incluent des hypothèses de défaut d'un pays, de dégradation de la note souveraine, ou des scénarii de transmission de chocs du risque souverain aux entreprises.

### PROCESSUS DE SURVEILLANCE DES FILIALES À L'INTERNATIONAL

Au niveau de la zone UEMOA, le Groupe s'appuie sur une plateforme régionale dédiée, garantissant une mise en œuvre harmonisée et efficace de son dispositif de gestion des risques au niveau local. Cette approche favorise une meilleure adaptation aux spécificités régionales tout en assurant une cohérence avec les standards du Groupe. Pour les autres banques à l'international, la fonction centrale des risques exerce une supervision fonctionnelle directe, veillant à l'application rigoureuse et homogène des normes de gestion et de supervision des risques. Cette démarche vise à standardiser les pratiques, renforcer la résilience des filiales et optimiser la maîtrise des risques à l'échelle du Groupe.

Pour garantir une surveillance rapprochée et proactive des risques, le Groupe a mis en place un dispositif structuré de remontée et de consolidation des risques à la fois au niveau local et central. Ce système permet d'identifier les

zones de vulnérabilité et de déployer des stratégies d'atténuation adaptées, assurant ainsi une gestion plus efficace et réactive des risques. Ce dispositif est renforcé par le processus de la "Watch List", qui joue un rôle clé dans le suivi et l'anticipation des risques. Il permet d'assurer un contrôle rigoureux sur plusieurs aspects essentiels :

- Du profil de risque et de la qualité du portefeuille de chaque filiale ;
- Des créances sensibles ou en souffrance ;
- Du risque de concentration individuelle et sectorielle.

Grâce à cette approche intégrée, le Groupe renforce sa capacité à anticiper les défis, améliorer la résilience de ses filiales et maintenir une gouvernance robuste en matière de gestion des risques.

### 3. RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché représente le risque de perte sur le portefeuille de négociation. Il résulte d'une évolution défavorable des paramètres de marché (taux d'intérêt, cours de change, prix des titres de propriété, cours des matières premières, volatilité des instruments financiers dérivés...).

La Banque, établissement financier de premier plan et intervenant important sur les activités de marché, est dotée d'un dispositif de gestion du risque de marché qui couvre l'ensemble des activités sur les opérations liées au portefeuille de négociation ou destinées à sa couverture ou son financement.

Ce dispositif est fondé sur des principes directeurs clairs, des politiques et des procédures internes en ligne avec les niveaux de tolérance au risque et les objectifs de rendement, et en adéquation avec les fonds propres de la Banque.

Ainsi, le niveau de tolérance de la Banque au risque de marché est décliné à travers les dispositifs de limites et de délégation de pouvoirs. Ce niveau de tolérance est fixé de sorte que les expositions au risque de marché ne puissent générer des pertes qui pourraient compromettre la solidité financière de la Banque et l'exposer à des risques inconsidérés ou importants.

Par ailleurs, en vue de sécuriser le développement des activités de marché, la Banque a développé, dans le cadre de sa stratégie globale de gestion des risques, une culture de maîtrise et de surveillance rigoureuse du risque de marché, fondée sur des principes directeurs permettant de :

- Maîtriser le risque de marché sur les expositions du portefeuille trading ;
- Sécuriser le développement des activités de marché de la Banque dans le cadre de ses orientations stratégiques et conformément aux dispositions réglementaires ;
- Adopter les meilleures pratiques en matière de gestion du risque de marché pour l'ensemble des activités de négociation de la Banque.

### DISPOSITIF DE GESTION ET DE SUIVI DU RISQUE DE MARCHÉ

Dans un objectif d'encadrer les risques sur les activités de marché et d'en assurer la surveillance, le dispositif de gestion du risque de marché adopté par la Banque est organisé autour des axes suivants :

- Un dispositif de gouvernance qui comprend une organisation claire assurant un partage de responsabilités bien défini, et garantissant une indépendance entre les opérationnels et les organes de gestion et de contrôle des risques ;
- Une activité de pilotage et d'arbitrage entre les différentes activités de marché via le Comité Placement ;
- Un système de délégation de pouvoirs définissant le processus de demande, de validation des limites et d'autorisation des dépassements ;
- Une activité de suivi et de surveillance des indicateurs de risque par les entités et les organes de contrôle du risque de marché ;
- Un ensemble d'outils de gestion et de contrôle du risque de marché.

### Dispositif de limites régissant les activités de marché

Le dispositif de limites régissant les activités de marché est traduit par un système de limites internes encadrant les risques inhérents au portefeuille de négociation, notamment les limites de marché, les limites de transaction et les limites de contrepartie.

Le système des limites de marché consiste à définir une appétence au risque de marché à partir de la capacité de prise de risque. Cette tolérance est déclinée en enveloppes de risque autorisées et allouées à chaque ligne-produit ou classe d'actif, en fonction de sa performance ajustée au risque.

Les enveloppes de perte définies sont traduites par des limites de Value at Risk (VaR) globale et VaR par portefeuille, complétées par des limites de stop loss et des limites de sensibilité appropriées à chaque type de produit. Cette déclinaison prend en compte les tailles des portefeuilles et les chocs historiques des paramètres de marché observés dans des périodes de forte volatilité.

Le système des limites de transaction représente les délégations de pouvoirs en matière de montants des transactions à traiter, en fonction de la nature des instruments autorisés et du rang hiérarchique des intervenants de la filière activités de marché.

# GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

## COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2025

Ce dispositif des limites de marché et des limites de transaction est régi par une circulaire interne encadrant le processus de renouvellement des limites et le système de gestion des dérogations.

Par ailleurs, les activités de marché sont également encadrées par des limites de contrepartie, dans le but de maîtriser le risque d'exposition lié à l'incapacité totale ou partielle de la contrepartie à honorer ses engagements.

### Outils de suivi et de gestion des risques

L'évaluation du risque de marché repose sur la combinaison de deux groupes de mesures permettant de quantifier les risques potentiels : Le calcul de la VaR d'une part, et l'utilisation des mesures de sensibilité et des scénarii de stress d'autre part.

La Banque a adopté une structure de gestion et de suivi du risque de marché qui inclut le recours à une approche VaR pour l'ensemble du portefeuille de négociation.

La VaR est définie comme étant la perte théorique maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés. La Banque retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps d'un jour, en s'appuyant sur deux ans d'historique de données. Cela permet de suivre, au jour le jour, le risque de marché pris par la Banque sur les activités trading dans les conditions normales de marché.

La méthode retenue pour le calcul de la VaR est celle d'un modèle historique basé sur les scénarii historiques des facteurs de risque inhérents au portefeuille trading. Ce modèle prend implicitement en compte les corrélations entre les différents facteurs de risque. Une VaR globale est calculée pour l'ensemble des activités de négociation, par nature d'instrument et par classe de facteurs de risque.

En complément de l'indicateur VaR, la Banque intègre dans son dispositif de surveillance des analyses et des limites de sensibilité. Ainsi, des impacts en termes de P&L, à partir des scénarii de stress, sont estimés pour l'ensemble du portefeuille de négociation. Ces scénarii sont choisis parmi deux catégories, à savoir des scénarii historiquement avérés et des scénarii hypothétiques. Les principaux scénarii retenus sont :

- Une variation des taux d'intérêt de +/- 1 bp, +/- 10 bps, +/- 25 bps, +/- 50 bps et
- +/- 100 bps (chocs globaux et par tranche de maturité) ;
- Une variation extrême des taux d'intérêt de 200 bps ;
- Une variation des cours de change de +/- 1% et de +/- 5%, en tenant compte de la corrélation entre l'EUR et l'USD dans la composition du panier MAD ;
- Des variations extrêmes calculées sur la base d'un historique des taux d'intérêt, des cours des différentes devises et de l'indice MASI.

### Système de suivi des indicateurs de risque

Le suivi du risque de marché est assuré quotidiennement par les fonctions Middle Office et Management des Risques. Le Comité Gestion des Risques Groupe s'assure via un reporting périodique des niveaux d'exposition, des risques adossés aux activités de marché, du respect des exigences réglementaires et de la conformité au dispositif des limites. Ce reporting comprend également l'analyse de la sensibilité des portefeuilles et des simulations dans le cas de scénarii extrêmes, tenant compte à la fois de la structure des portefeuilles et des corrélations entre les différents facteurs de risque.

En complément des reportings réglementaires, le système de reporting des risques au sein de la Banque est instauré à travers les principaux reportings suivants :

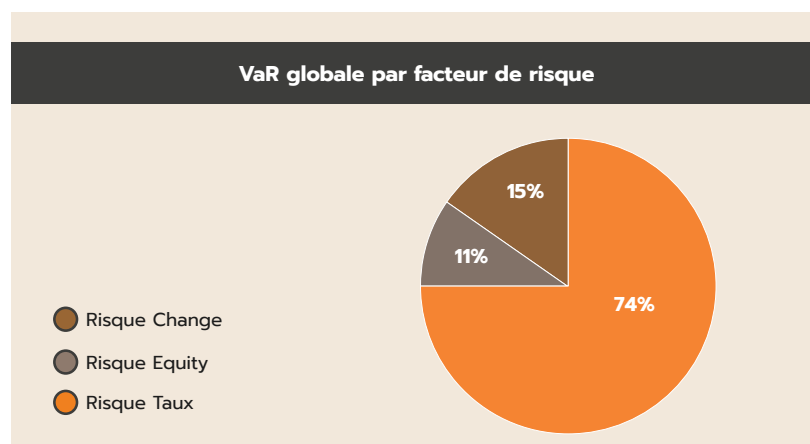
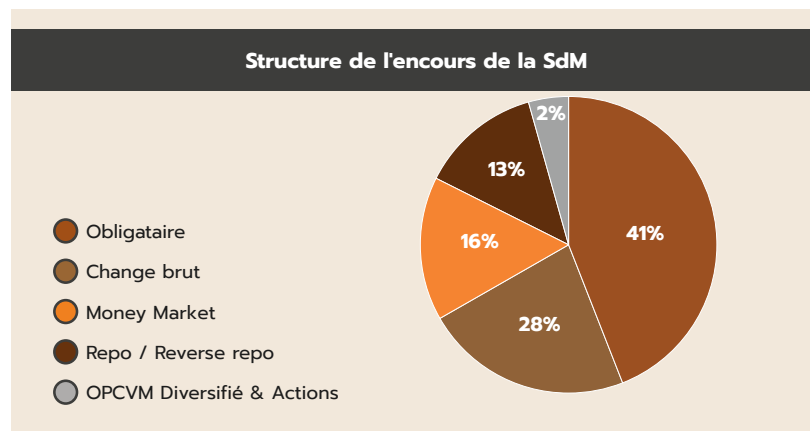
- Un reporting interne quotidien relatif au processus de surveillance et de gestion du risque de marché, comprenant un suivi des indicateurs de risque et de consommation des limites par compartiment et par portefeuille ;
- Un reporting interne relatif à la surveillance et à la gestion du risque de marché destiné au Comité Gestion des Risques Groupe tenu à une fréquence régulière, et aux comités émanant de l'organe de gouvernance. Ce reporting, structuré par classe d'actif à un niveau de granularité assez fin, est basé sur l'approche VaR et sur des mesures systématiques de sensibilités des portefeuilles aux différents paramètres de marché. Il retrace l'évolution des expositions et des indicateurs de risque sur une année écoulée avec un zoom quotidien sur les derniers mois. Ces indicateurs de risque sont comparés à l'instar des mesures de positions, aux limites internes définies.

### EVOLUTION DES EXPOSITIONS ET DU PROFIL DE RISQUE

A fin décembre 2025, l'encours brut global du portefeuille trading est arrêté à 159 MMDH, dont 41% placé en titres obligataires direct ou via OPCVM, 28% sur l'activité de change, 29% en monétaire et 2% sur les titres de propriété. La VaR globale (1-Jour à 99%) hors effet de diversification est estimée à 172 MDH, en hausse de 26% par rapport à fin 2024.

La VaR est concentrée principalement sur le portefeuille obligataire et l'activité de change, et accessoirement sur la trésorerie devises et les titres de propriété. Cela est dû à la taille de ces portefeuilles, à la forte volatilité des facteurs de risque les composant et à leurs poids par rapport aux autres éléments dans le portefeuille global.

Les graphiques suivants présentent à fin décembre 2025, la structure du portefeuille trading de la Banque et la contribution de chaque classe de facteurs de risque dans la VaR globale :



## 4 RISQUES STRUCTURELS DE TAUX ET DE LIQUIDITÉ

Dans le cadre de ses activités, le groupe est exposé à des risques structurels de taux et de liquidité issus des mécanismes de transformation des dépôts en crédit et de refinancement des activités bancaires. Ces risques sont considérés comme le cœur du métier. A ce titre, le groupe attache une importance particulière à leur suivi et à leur contrôle.

### 1 STRATÉGIE RISQUES

La stratégie de gestion du risque global de taux et de liquidité obéit à l'objectif de maîtrise des risques inscrit dans le processus de développement planifié et adopté par le groupe.

Cette stratégie repose sur les principes directeurs suivants :

- Orienter les activités de développement dans le cadre d'un Plan Moyen Terme en tenant compte des risques de taux et de liquidité ;
- Maintenir une structure stable et variée des dépôts avec une maîtrise du potentiel de croissance des engagements de la Banque
- Améliorer progressivement le Gap global de taux en vue de maintenir un équilibre des différentes activités en termes de profil de taux et de liquidité ;
- Développer les actifs à taux variables pour immuniser une partie du bilan suite à une évolution défavorable des taux d'intérêt

### 2 POLITIQUES ET PROCÉDURES

Pour le cas des risques structurels, les organes de gouvernance sont directement impliqués dans la définition de la politique globale lors de la présentation de la note d'orientation stratégique adressée au Comité directeur. Ces orientations permettent de fixer des objectifs en matière de risques en accompagnement des plans de développement.

Le risque de liquidité fait l'objet d'une politique formalisée qui présente les principales composantes du dispositif d'identification, de normalisation et de suivi du risque de liquidité aussi bien dans le cadre d'activités normales que dans le cadre d'un plan de relève en cas de survenance d'une crise de liquidité.

Sur un horizon à court terme, la politique de gestion du risque de liquidité consiste à disposer d'un niveau minimal réserves de liquidité disponibles et réalisables permettant de :

- Couvrir les dépôts à vue instables (ou concentrés) 'wholesale' ainsi que les tombées des dépôts à terme à échoir dans 6 mois ;
- Couvrir les GAP de liquidité de la banque en situation normale et en situation de stress ;

# GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

## COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2025

- Respecter le seuil minimal exigé par BAM au niveau du nouveau ratio de liquidité (LCR)

Sur le long terme, il s'agit de couvrir les emplois stables par les ressources stables (horizon > 1 an)

La politique de gestion du risque de taux a pour objectif de gérer le risque de taux dans des conditions normales et de surmonter des chocs de taux plus ou moins sévères :

- Sur un horizon à court terme d'un an au plus, la banque s'assure que la variation de la Marge Nette d'Intérêt de son portefeuille bancaire (MNI), suite à une variation significative des taux d'intérêt ne dépassera pas la limite fixée en interne (en pourcentage de la MNI prévisionnelle sur une année) ;
- Sur le long terme, la banque s'assure que la variation de la valeur économique des fonds propres Tier1, suite à une variation significative des taux d'intérêt, ne dépassera pas la limite réglementaire

Le processus de séparation du portefeuille de négociation et du portefeuille bancaire est réalisé conjointement entre la Division ALM Groupe et le Middle Office de la Salle Des Marchés (MO SDM) :

- Au niveau de l'ALM : une séparation analytique a été effectuée sur le bilan, en adoptant des principes de séparation validés par les fonctions et les organes de décision concernés (Comité ALM) ;
- Au niveau du MO SDM : implémentation de cette classification dans l'outil de gestion de la Salle Des Marchés, avec la création de portefeuilles spécifiques pour loger toutes les opérations hors trading de la banque

### 3 DISPOSITIF DE GESTION DU RISQUE DE TAUX ET DE LIQUIDITÉ

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque de ne pas pouvoir faire face à ses flux de trésorerie sortants ou à ses besoins de collatéral au moment où ils sont dus et à un coût raisonnable. Il est évalué sur l'ensemble des périmètres bancaire et de négociation.

Ce risque peut découler de la structure du bilan en raison des décalages entre les échéances réelles des éléments de l'actif et du passif, des besoins de financement des activités futures, du comportement des clients, d'une éventuelle perturbation dans les marchés, ou de la conjoncture économique.

La gestion du risque de liquidité vise à garantir au groupe l'accès aux fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides et un approvisionnement en fonds stables et diversifiés. Le portefeuille titres est constitué majoritairement de bons du Trésor, d'OPCVM et, dans une moindre mesure, de positions sur actions liquides.

#### Dispositif de gestion du risque de liquidité

L'évaluation des besoins en liquidité immédiats sont du ressort de la Banque des Marchés. Elle est responsable notamment de :

- gérer quotidiennement la liquidité et le compte chez Bank Al-Maghrib
- développer et recommander des actions d'atténuation du risque de liquidité et d'optimisation dans le cadre des travaux du Comité de Placement
- s'assurer du développement des outils adéquats de communication et de décision
- contribuer à la conformité aux exigences réglementaires (ratio de liquidité LCR) en forte collaboration avec le Pôle Finance & Performances Groupe

L'évaluation des besoins de liquidité prévisionnels sont du ressort de la fonction ALM. Cette évaluation se base sur :

- le suivi des ratios réglementaires de liquidité : le LCR (Liquidity Coverage Ratio) et à partir de 2023 le NSFR (Net Stable Funding Ratio) ;
- le suivi de la réserve de liquidité et des ratios de liquidité définis en interne ;
- les Gaps de liquidité produits par devise significative (MAD, EUR, USD) et construits selon une modélisation des postes bilanciaux (notamment l'élaboration des conventions d'écoulement pour les produits n'ayant pas d'échéance contractuelle) ;
- l'évolution de la stabilité des dépôts clientèle, notamment les dépôts à vue (comptes courants et comptes d'épargne) qui constituent une part importante du financement global du Groupe ;
- le suivi de la concentration des dépôts par nature de produits et de contreparties avec un suivi régulier de la concentration des 10 plus grands déposants, et ce, par devise significative (MAD, EUR, USD) ;
- le maintien d'un éventail varié de sources de financement et le maintien des rapports privilégiés avec les investisseurs institutionnels et les grandes Corporate

#### Risque global de taux

Le risque global de taux se définit comme le risque de perte ou de dévaluation d'actifs provoqué par une évolution défavorable des taux d'intérêt en lien avec l'activité commerciale et l'activité pour compte propre du groupe. Il est évalué uniquement sur le périmètre bancaire.

L'analyse du risque global de taux est complexe, en raison de la nécessité de formuler des hypothèses relatives au comportement des déposants concernant l'échéance de dépôts remboursables contractuellement sur demande et sur les actifs et les passifs non sensibles directement au taux d'intérêt.

#### Dispositif de gestion du risque global de taux

Le processus d'évaluation et de contrôle du niveau général du risque global de taux s'opère :

- une fois par mois sur la base des arrêtés mensuels ;
- en adossement au processus de planification (phase de la note d'orientations stratégiques et phase de cadrage du plan financier à moyen terme), et ce en tant que dispositif de validation définitive du PMT ;
- à l'occasion des changements importants des grilles tarifaires pour en évaluer les impacts

Ce dispositif de surveillance repose sur :

- une méthodologie d'évaluation basée sur l'approche des gaps (impasses) :
  - Le gap de taux représente la photographie du bilan échancé par prochaine révision des taux, en compensant les actifs et les passifs. Par convention, il est la résultante par bande temporelle des encours d'actif diminués des encours de passif. Le gap de taux est à la base de la majorité des indicateurs de taux. Ventilé par type de taux (taux fixe, index ou regroupement d'index), il permet d'identifier les sensibilités contenues dans le bilan. Distribué par fixing, il permet d'identifier les décalages de révision.
  - La MNI est la différence entre le taux moyen de l'actif (auquel la banque est rémunérée) et le taux moyen du passif (auquel la banque se refinance). La sensibilité de la MNI mesure l'évolution de la MNI en fonction de différents scénarios économiques (évolution des taux...)
  - La Valeur Economique des fonds propres (EVE) est déterminée comme étant la Valeur Actuelle Nette (VAN) des fonds propres c'est-à-dire la différence entre les cash-flows actualisés générés par l'actif du bilan, et les cash-flows actualisés générés par le passif du bilan. La sensibilité l'EVE mesure sa variation à un choc de taux.
- Un système de reporting trimestriel à l'attention du Comité ALM sur la structure du bilan par nature de taux, les niveaux d'exposition, les stress tests en matière d'impact sur la marge d'intérêt et les fonds propres, et l'évolution prévisionnelle des ratios prudentiels ;
- Un système de limites en termes d'impacts des risques par rapport à la marge d'intérêt et aux fonds propres, défini par le Comité ALM et validé par le Comité directeur.

A travers ce dispositif, la gestion du risque global de taux vise à optimiser l'impact d'une variation des taux sur le bénéfice et sur la valeur économique des fonds propres en s'appuyant sur le calcul d'impasses.

### 4 EVOLUTION DES EXPOSITIONS ET DU PROFIL DE RISQUE

#### RISQUES ALM

La banque détermine les indicateurs de gestion du risque de taux en conformité avec l'IRRBB (Interest Rate Risk in the Banking Book). Plusieurs scénarios de choc de taux sont effectués pour déterminer les impacts sur la marge nette d'intérêt et sur la valeur économique des fonds propres. En application des scénarios réglementaires, les impacts les plus sévères sont les suivants :

- Pour la variation de la valeur économique : +3 878 MDH soit 9,6% des fonds propres Tier1, ce qui est inférieur à la limite réglementaires de 15%
- Pour la variation de la marge nette d'intérêt : -31 MDH soit 0,3% de la MNI prévisionnelle, ce qui reste en dessous des limites des objectifs de risque du Groupe

#### EVOLUTION DES INDICATEURS DE RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le total des actifs du CPM s'est établi à 447 milliards de dirhams à fin décembre 2025 contre 424 milliards de dirhams en décembre 2024, soit une hausse de +5,5%.

Au cours de l'année 2025, les actifs ayant connu une progression sont les suivants :

- Valeur en caisse et Compte BAM (+3,1 MdDH)
- Comptes ordinaires des établissements de crédit et assimilés (+3,4 MdDH)
- Prêts de trésorerie (+2,4 MdDH)
- Créances clientèles et prêts financiers (+6,4 MdDH)
- Portefeuille titres (+2,5 MdDH)
- Titres de participation (+1,6 MdDH)
- Dépôts d'investissement placés (+0,7 MdDH)

# GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

## COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2025

Ces montants ont été refinancés par l'augmentation des dépôts clientèle de 13,7 MdDH, la hausse des Repo donnés de 1,3 MdDH, et la hausse de 5,0 MdDH des capitaux propres et assimilés (provisions pour risques et charges : +2,0 MdDH, dettes subordonnées : +0,8 MdDH, réserves : +2,1 MdDH).

Le niveau du ratio de liquidité réglementaire (LCR) atteint un niveau de 184% largement supérieur au minimum réglementaire.

Les ressources du CPM collectées auprès de la clientèle ont augmenté de 4,4% passant de 314 milliards de DH en décembre 2024 à 328 milliards de DH à fin déc. 2025. Cette hausse concerne les comptes à vue créditeurs (+6,5%) ainsi que les comptes sur carnet (+1,8%). La part des ressources non rémunérées a progressé à 79,0% en décembre 2025 contre 77,7% en décembre 2024.

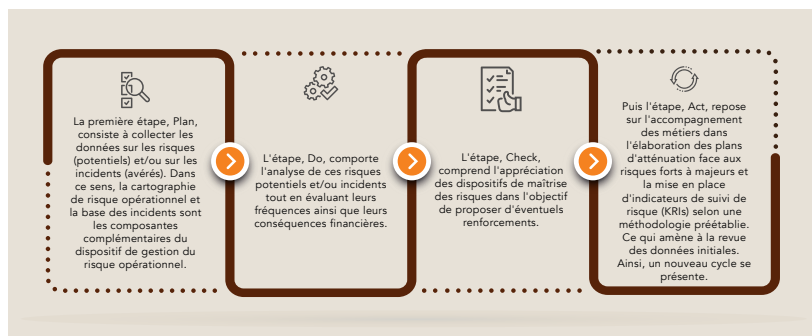
Le coefficient de transformation s'est établi à 73,2% en décembre 2025 contre 75,5% en décembre 2024.

### 5. RISQUE OPÉRATIONNEL ET PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

#### STRATEGIE DU RISQUE OPÉRATIONNEL

En ligne avec la réglementation, le Groupe définit le risque opérationnel comme étant le risque de subir un préjudice potentiel en raison d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable aux procédures, aux personnes, aux systèmes ou aux événements externes. Cette définition inclut le risque juridique et le risque d'image provenant d'un risque opérationnel, mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

Au-delà des exigences réglementaires d'allocation des fonds propres au titre du risque opérationnel, le dispositif mis en place cherche à répondre au mieux aux recommandations de BAM et aux pratiques préconisées par les accords du Comité de Bâle. Globalement, ce dispositif s'inscrit dans un processus circulaire d'amélioration continue selon l'illustration suivante :



#### POLITIQUE DE GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL

La politique de gestion du risque opérationnel adoptée par le Groupe et approuvée par ses organes de gouvernance, définit les lignes conductrices des différentes composantes du dispositif de gestion du risque opérationnel. Les détails se rapportant à ces composantes sont déclinés dans des circulaires, procédures et manuels utilisateurs dédiés.

A travers cette politique, le Groupe souligne l'intérêt de classer le risque opérationnel selon un référentiel commun permettant l'agrégation, l'analyse et la production de reporting. A ce titre, le Groupe opte pour les sept grandes catégories baloises suivantes :

1. Fraude Interne : Pertes dues à des actions visant à frauder, à détourner des biens ou à contourner les règlements, la législation ou la politique de l'entreprise impliquant au moins une partie interne à la Banque ;
2. Fraude Externe : Pertes dues à des actions visant à frauder, à détourner des biens ou à contourner la législation, de la part d'une partie extérieure à la Banque ;
3. Pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail : Pertes résultant d'actions non conformes à la législation ou aux conventions relatives à l'emploi, la santé ou la sécurité, de demandes d'indemnisation au titre d'un dommage personnel ou d'atteintes à l'égalité des droits/d'actes de discrimination ;
4. Clients, produits et pratiques commerciales : Pertes résultant d'un manquement (non intentionnel ou dû à une négligence) à une obligation professionnelle (y compris l'exigence en matière de fiducie et de conformité) envers un ou des clients déterminés ou résultant de la nature ou de la conception d'un produit ;
5. Dommage aux actifs corporels : Destruction ou dommages résultant d'une catastrophe naturelle ou d'autres sinistres ;
6. Interruptions d'activité et dysfonctionnements des systèmes : Pertes résultant d'interruptions de l'activité ou de dysfonctionnements des systèmes ;
7. Exécution, livraison et gestion de processus : Pertes résultant d'une erreur sur transaction ou d'un problème dans la gestion des processus ou pertes subies dans le cadre des relations avec les contreparties commerciales et les fournisseurs.

#### DISPOSITIF DE GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL

##### Organisation de la filière risque opérationnel

L'organisation de la filière risque opérationnel au sein du Groupe s'articule autour de :

- La fonction centrale au niveau de la BCP qui a pour mission la conception et le pilotage des outils méthodologiques et informatiques tout en assurant la

sensibilisation, la formation et l'assistance des différents intervenants ;

- Des gestionnaires de risques régionaux assurant les relais de la fonction centrale au niveau des Banques Régionales ;
- Des correspondants risque opérationnel désignés par métier dans le cadre du protocole de collecte des incidents. Ces correspondants ont pour rôle de déclarer dans l'outil de gestion du risque opérationnel mis à leur disposition, les incidents portés à leur connaissance lors de l'exercice de leurs fonctions ;
- Des correspondants cartographies ayant accès à la cartographie des risques opérationnels potentiels et aux plans d'atténuation y afférents et ce, à travers l'outil de gestion du risque opérationnel mis à leur portée ;
- Des homologues au niveau des filiales qui veillent à la mise en place de la méthodologie et des outils risque opérationnel en synergie avec le dispositif adopté au sein du Groupe.

La bonne gestion du risque opérationnel outrepassa cette filière et exige l'implication collégiale de l'ensemble des acteurs du Groupe, aussi bien sur le volet de la mise en œuvre du dispositif réglementaire que sur le volet de la gestion quotidienne du risque opérationnel.

##### Cartographies du risque opérationnel

La revue des cartographies de risque opérationnel s'inscrit dans la continuité des efforts déployés par la Banque pour la mise en place du dispositif de gestion du risque opérationnel, et la garantie de sa maîtrise et sa conformité à la réglementation du secteur. Dans ce contexte, la démarche de revue des cartographies de risque opérationnel s'appuie sur le référentiel interne des processus. A l'aide d'ateliers avec les experts métiers, des événements de risque opérationnel sont identifiés et évalués. Cette évaluation s'effectue selon le paramètre de la fréquence et celui de l'impact unitaire moyen et ce, suivant deux grilles établies qui prévoit chacune 5 degrés de score. Les dispositifs de maîtrise des risques sont, quant à eux, appréciés par rapport à leurs pertinences et à leurs applicabilités selon les trois niveaux suivants : satisfaisant, satisfaisant avec réserve ou insatisfaisant.

Au 31 décembre 2025, les cartographies de risque opérationnel s'étendent à l'ensemble des processus de la Banque offrant une vue hiérarchisée des risques opérationnels potentiels. Des plans d'atténuation sont aussi définis afin d'améliorer les dispositifs de maîtrise des risques existants, couvrant ainsi les risques majeurs à forts.

##### Remontée des KRIs

Les indicateurs de suivi de risque « KRIs » constituent un outil de gestion active permettant l'anticipation de l'évolution de l'exposition d'un processus de la Banque aux risques opérationnels identifiés. Ils étoffent les cartographies de risque et sont définis face aux risques opérationnels potentiels majeurs à forts. Cette définition respecte des règles préétablies et prévoit la fixation de seuils minimums et maximums.

Au 31 décembre 2025, les remontées des KRIs préalablement fixés ont été respectées.

##### Collecte des incidents

Conformément aux exigences réglementaires, un système de collecte des incidents liés au risque opérationnel basé sur un mécanisme déclaratif, est déployé. Ce système est géré, en temps réel, grâce à un outil dédié. En effet, les correspondants risque opérationnel désignés au niveau des différents métiers et filiales déclarent directement au niveau de cet outil. Ensuite, un workflow est prévu afin d'offrir aux managers une veille permanente de la survenance d'un risque opérationnel.

L'animation continue des acteurs du processus de collecte des incidents permet d'améliorer la qualité des déclarations et d'avoir une meilleure visibilité sur le profil de risque de la Banque.

En outre, une campagne de formation destinée à l'ensemble de ces acteurs a été conduite tout en déployant un questionnaire en ligne d'auto-évaluation. Celui-ci propose un contenu personnalisé et adapté, en fonction du profil du participant.

##### Evolution des expositions et du profil de risque

Au 31 décembre 2025, le profil de risque en nombre d'incidents se concentre sur les trois catégories baloises habituelles à savoir la fraude externe, les dommages aux actifs et les erreurs.

##### Suivi des activités externalisées

Pour apprécier le risque encouru par la Banque, deux grilles d'évaluation sont mises en place :

- Grille de criticité comportant 8 axes (mise en place de la prestation, nombre de prestation en région, coût de la prestation, exigence réglementaire..) sur une échelle de 1 à 4, permettant d'ordonner les prestations selon leur exposition au risque ;
- Grille du niveau de contrôle incluant 5 axes (Santé financière, PCA, visite du prestataire..) sur une échelle de 1 à 4, mettant en exergue le niveau de maîtrise des risques entre les prestataires d'une même activité.

##### STRATÉGIE DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

Le Groupe définit le plan de continuité d'activité (PCA) comme étant un plan d'actions écrit qui expose les procédures et détermine les processus et les systèmes nécessaires pour poursuivre ou rétablir les opérations d'une organisation en cas de perturbation opérationnelle majeure. La stratégie de continuité d'activité prévoit le recensement des processus critiques. Ces

# GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

## COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2025

processus constituent le périmètre de continuité d'activité en cas de survenance d'un sinistre tel que répertorié dans la cartographie des menaces pouvant mettre la Banque à l'arrêt.

Cette stratégie couvre les scénarii de la cartographie de menaces dont les conséquences seraient l'indisponibilité :

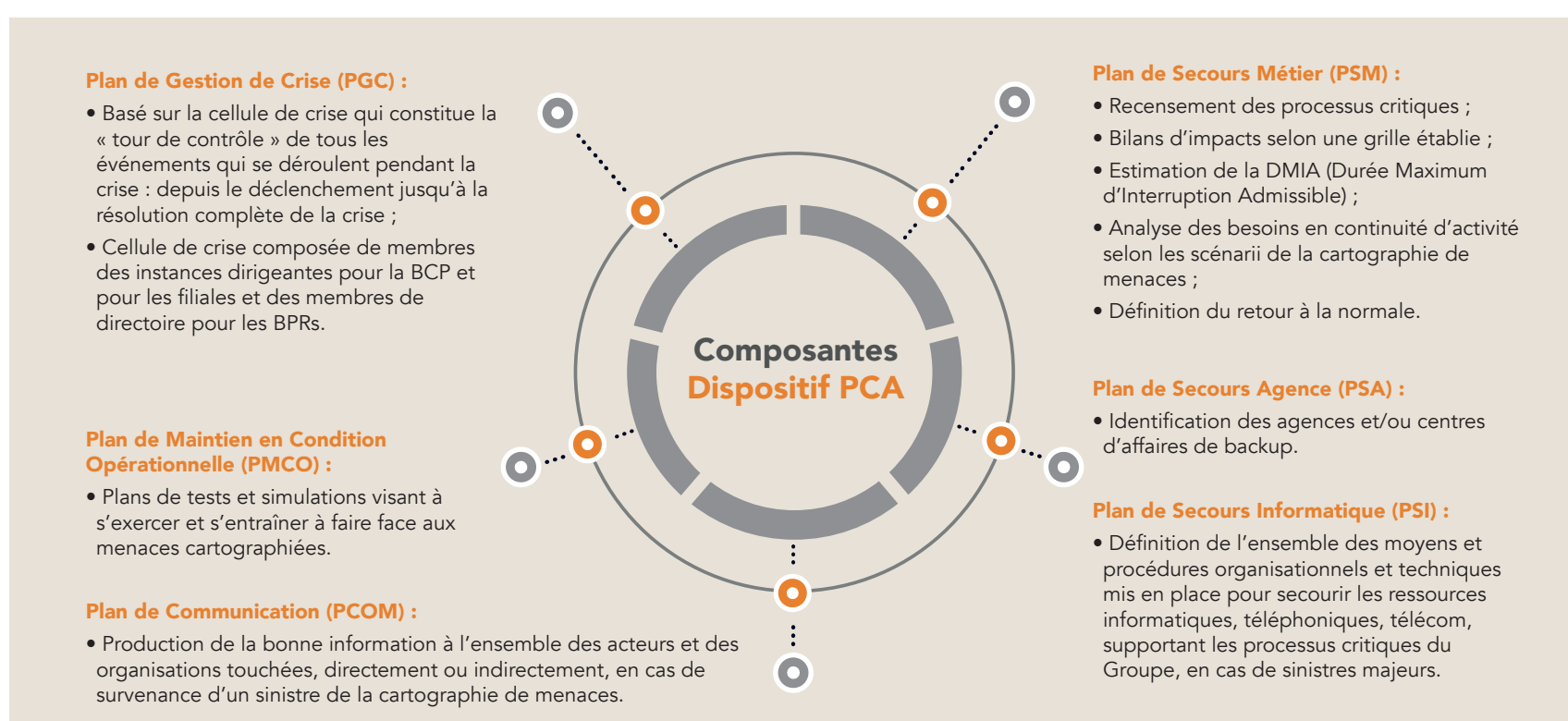
- Du personnel ;
- Du système d'information ;
- Des locaux ;
- Des prestataires essentiels.

### POLITIQUE DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

Le plan de continuité d'activité du Groupe obéit à une politique approuvée par ses organes de gouvernance et de direction. Cette politique délimite les responsabilités en termes de gouvernance et de gestion du plan de continuité, ainsi que les lignes conductrices des différentes composantes du dispositif PCA. Les détails se rapportant à ces composantes sont détaillés dans des documents dédiés.

### DISPOSITIF DU PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

Le dispositif du plan de continuité d'activité mis en place cherche à bien se préparer à la survenance d'un sinistre de la cartographie de menaces de la Banque. Grâce à une méthodologie formalisée, les composantes de ce dispositif se présentent selon le schéma suivant :



### ACTIVATION DU PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

Le plan de riposte face à la menace « mouvements sociaux » survenue courant l'année en termes de grève puis de manifestations a été engagé, et ce, conformément aux décisions prises lors des réunions de crise.

Par ailleurs, des exercices d'entraînement ainsi que des séances de sensibilisation et de préparation avec les différentes parties prenantes ont été organisés.

### 6. STRESS TESTS

Le Groupe conduit des stress tests afin d'apprécier sa capacité à faire face à des événements extrêmes inattendus.

Ces stress-tests sont basés sur un certain nombre de scénarii, et permettent d'évaluer l'impact des facteurs de risque sur la capacité de résistance de la Banque en termes de solvabilité, de rentabilité ou de liquidité. Ces stress tests peuvent être réglementaires ou internes.

Les simulations de défaut peuvent, à titre d'exemple, porter sur une typologie de crédit, un secteur, des contreparties ou des groupes de contreparties. La Banque définit un cadre de stress test raisonnablement granulaire, fondé sur, un référentiel défini en interne, des scénarii de ralentissement macroéconomique plus ou moins sévères, ou une combinaison des deux.

Dans ce cadre, les typologies des stress tests arrêtés sont :

- Choc idiosyncratique : Simulation d'une situation de crise impactant les risques spécifiques auxquels le Groupe est exposé (Une aggravation du risque statistique de crédit, le défaut de contreparties significatives, une perte de réputation, ...) ;
- Choc systémique : Simulation d'une dégradation de la conjoncture économique (Une très forte tension sur les taux courts, une fuite des dépôts, une aggravation du risque statistique de crédit, une hausse du spread de la Banque, ...) ;
- Choc combiné : Simulation de l'avènement simultané d'une crise systémique et d'un risque spécifique.

- L'ensemble de ces tests permettent au Groupe d'identifier les potentielles zones de vulnérabilité, de mettre en place des actions correctives, et de réorienter sa stratégie le cas échéant.

### 7. DISPOSITIF D'ÉVALUATION DE L'ADEQUATION DES FONDS PROPRES

Les fonds propres mettent en évidence le niveau de solvabilité et la capacité du Groupe à couvrir les risques non avérés, tout en offrant aux déposants et aux créanciers la protection nécessaire. Le Groupe détient des capitaux propres suffisants, qui lui procurent la flexibilité nécessaire pour accompagner le développement de son activité tant par la croissance interne que par des acquisitions stratégiques.

Depuis 2007, la Banque calcule les ratios de solvabilité selon les normes Bâle II. A partir de 2014, les nouvelles normes Bâle III concernant les fonds propres ont été adoptées par Bank Al-Maghrib. Cette réglementation, en plus de maintenir des minima élevés pour les ratios Tier1 et Tier2 (9% et 12% respectivement), instaure des critères d'éligibilité plus sévères, notamment pour les augmentations de capital financées par la Banque, les participations croisées avec les établissements de crédit, les intérêts minoritaires...

En total respect de ces normes, la Banque détient en permanence un coussin confortable en fonds propres lui permettant de couvrir les risques et réussir les stress tests réglementaires tout en restant au-dessus des minima exigés.

Par ailleurs, le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres fait partie intégrante des analyses de cohérence des plans stratégiques qui interviennent au minimum une fois par an, lors de l'examen des impacts du Plan Moyen Terme sur les fonds propres et les ratios prudentiels.

Enfin il convient de préciser que dans le but de renforcer le dispositif de pilotage des fonds propres, le Groupe a mis en place un dispositif d'estimation et de calcul du capital économique nécessaire à la couverture des risques.

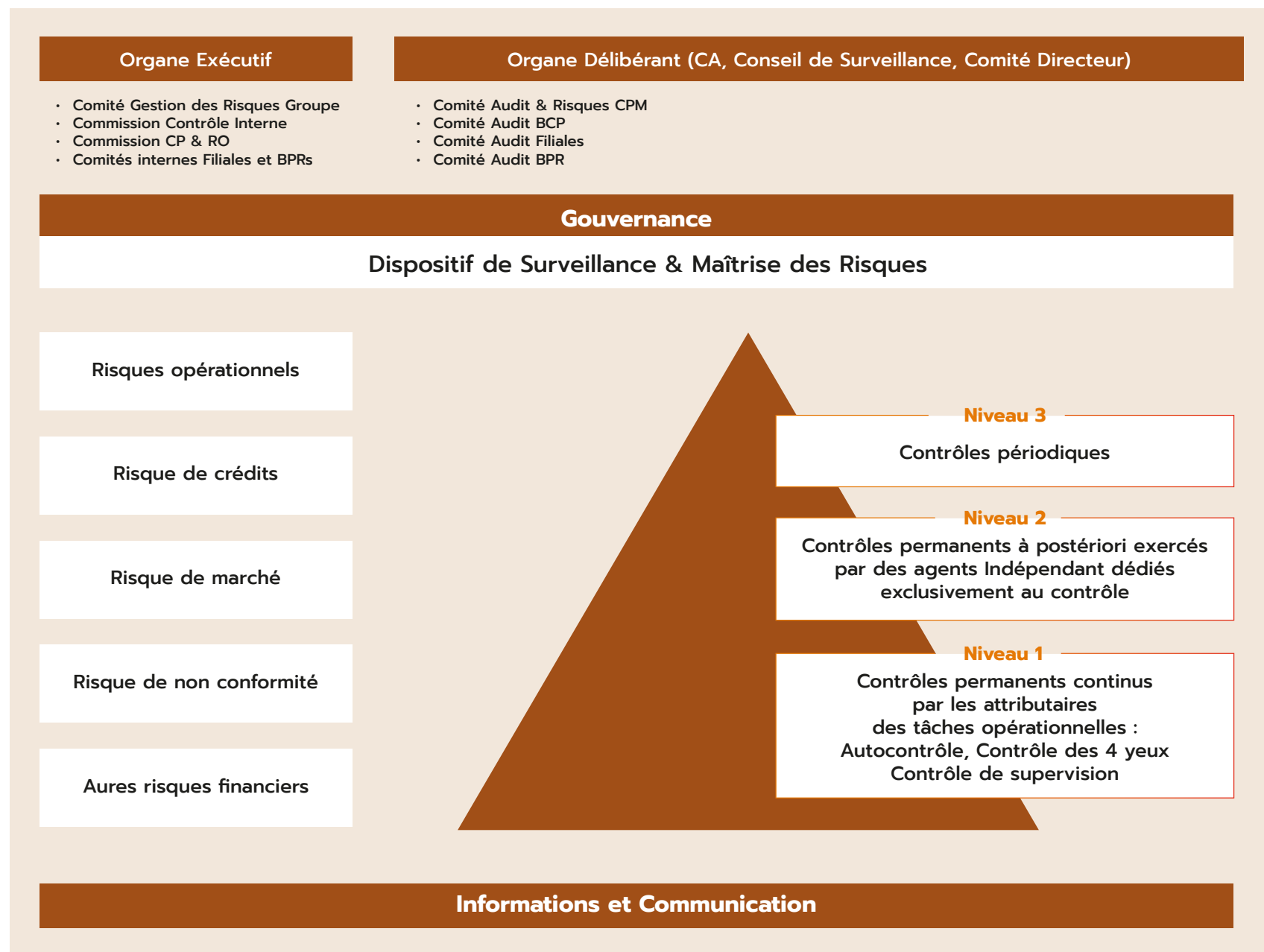
# GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

## COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2025

### CONTRÔLE PERMANENT

#### INTRODUCTION

Afin d'accompagner la dynamique de croissance et de transformation entreprise par le Groupe et de répondre aux dispositions réglementaires, le contrôle permanent vient s'insérer dans le schéma global du système de contrôle interne du groupe.



Au-delà des tâches de contrôles opérationnels attribués à chaque agent dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, un contrôle a posteriori, réalisé par des fonctions dédiées et indépendantes vient donner l'assurance raisonnable quant au respect des procédures internes.

Le contrôle permanent est ainsi constitué de l'ensemble des dispositifs qui permettent de fournir une assurance raisonnable quant à la maîtrise des processus selon le niveau d'acceptation des risques par l'organe exécutif, approuvé par l'organe délibérant.

Il est à noter que le dispositif de contrôle interne est couvert par un arsenal réglementaire constitué des éléments suivants :

- Un système de délégation de pouvoirs ;
- Un système de limites par type de risque ;
- Une séparation stricte des tâches entre les unités chargées de l'initiation, de l'exécution, de la validation et du contrôle des opérations ;
- Un référentiel des circulaires internes et des procédures de travail (Comptables, Opérationnelles...etc.) ;
- Un environnement informatique incluant une gestion des accès et des habilitations informatiques, des procédures de back up, des contrôles automatisés ;
- Une piste d'audit.

### DISPOSITIF CONTRÔLE PERMANENT

Le Contrôle Permanent Groupe s'inscrit dans une vision renouvelée, alignée sur les orientations stratégiques du Groupe BCP, afin d'accompagner durablement sa croissance, sa conformité et la pérennité de son modèle économique. Une feuille de route claire a été définie, faisant du contrôle permanent un véritable levier de confiance, d'efficacité et de transformation continue, au service des besoins des clients et des collaborateurs, dans un cadre à la fois simple et agile.

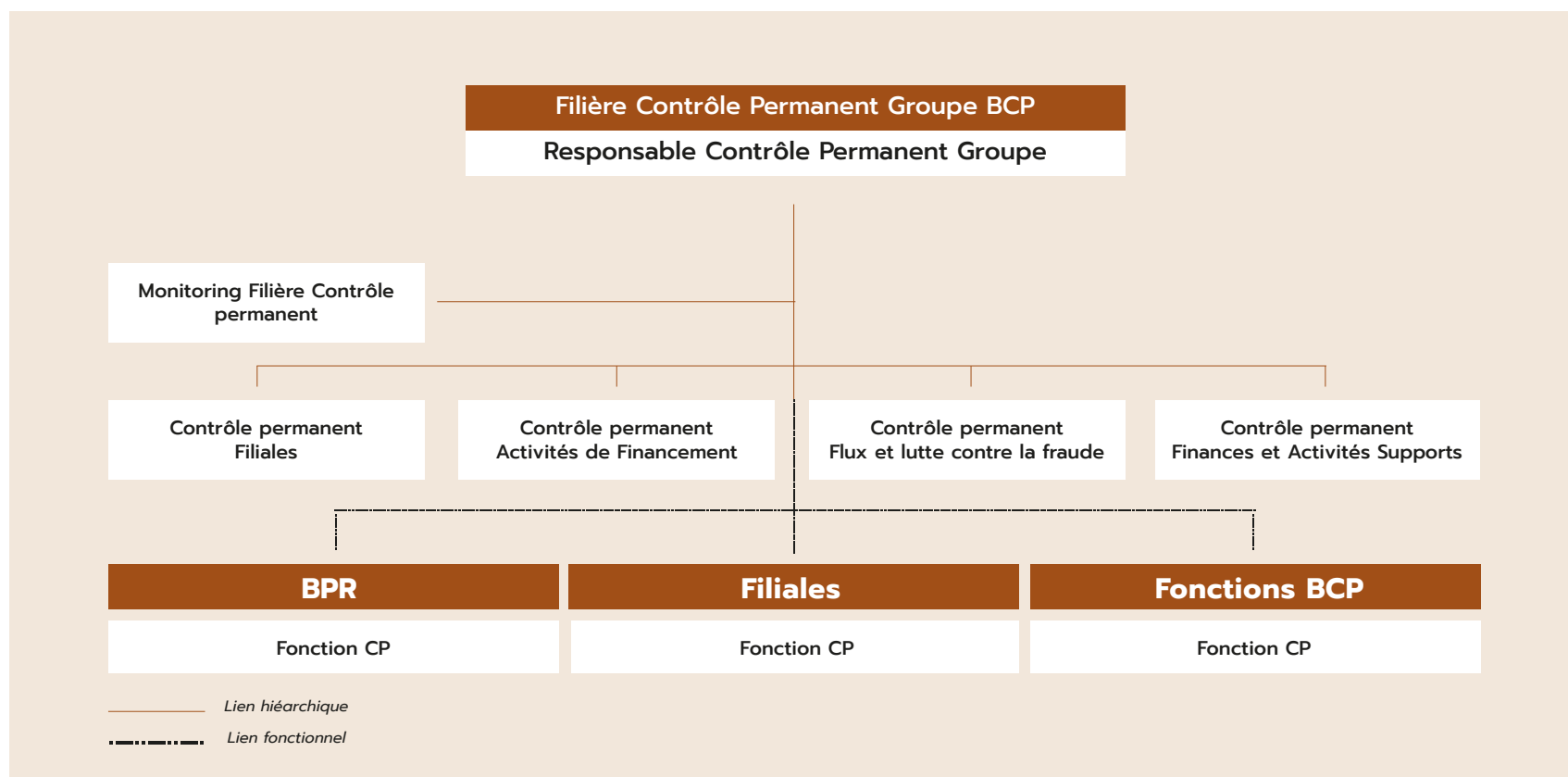
Au-delà des tâches de contrôles opérationnels attribuées à chaque agent dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, un contrôle a posteriori de second niveau, réalisé par des fonctions dédiées et indépendantes vient fournir une assurance raisonnable quant à la maîtrise des processus selon le niveau d'acceptation des risques par l'organe exécutif, approuvé par l'organe délibérant.

La principale mission dévolue à ce niveau de contrôle est d'assurer un fonctionnement central du dispositif de contrôle permanent (CP), de l'ensemble des activités de la banque, le plus efficace et efficient possible et de garantir la fiabilité des contrôles de premier niveau réalisés par les opérationnels. En sus des échanges réalisés avec les opérationnels afin de remédier aux dysfonctionnements relevés, le contrôle permanent est ainsi tenu d'informer les organes de gouvernance des travaux des contrôles réalisés dans le cadre du plan de contrôle annuel approuvé par ces derniers.

Le groupe a adopté un schéma organisationnel adapté aux enjeux d'indépendance et d'efficacité de la Filière de Contrôle Permanent Groupe, qui se présente comme suit :

# GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

## COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2025



La Fonction Contrôle Permanent Groupe (CPG), rattachée à la Direction Générale Risques Groupe, a pour principales attributions de superviser et animer le fonctionnement de la filière contrôle permanent sur le périmètre groupe, d'établir les normes et méthodes y afférentes, de réaliser les contrôles sur le périmètre du réseau CPM ainsi que des contrôles thématiques pour la couverture de risques spécifiques.

La fonction Contrôle Permanent au niveau de la BCP est structurée en cinq entités :

- L'entité Monitoring de la Filière du Contrôle Permanent a pour rôle la conception et la mise en place des outils méthodologiques, l'harmonisation des référentiels communs des domaines d'activités couverts par le contrôle permanent, et l'animation de la filière dans son ensemble.
- L'entité Contrôle Permanent des Filiales, pilote l'activité et anime le dispositif du contrôle permanent des filiales bancaires et financières spécialisées nationales et internationales, et les accompagne dans leurs travaux d'alignement aux standards et normes du groupe, notamment la mise à niveau de leurs dispositifs de contrôle à travers la transposition de la méthodologie groupe à leurs grilles de contrôle.
- L'entité Contrôle Permanent des Activités de Financement est en charge de :
  - La planification des contrôles de 2ème niveau et la mise en place des référentiels de contrôle pour toute activité de financement intégrée dans le périmètre ;
  - Le contrôle des processus intégrés dans le périmètre de la fonction ;
  - La supervision et consolidation des travaux du Contrôle Permanent des BPR pour les activités de financement couvertes ;
  - La communication, aux fonctions concernées, des résultats des campagnes de contrôle afférentes aux domaines couverts ;
  - Le suivi de la mise en œuvre des recommandations émises par le Contrôle permanent pour les activités de financement ;
- L'entité Contrôle Permanent des Flux et Lutte contre la Fraude avec 11 ressources est en charge du :
  - Contrôle des processus relatifs aux moyens de paiement et Comptes & Epargne (à distance et sur site) ;
  - La supervision et consolidation des travaux du Contrôle Permanent des BPR en relation avec les flux ;
  - La communication des résultats des campagnes de contrôle afférentes aux domaines couverts aux fonctions concernées et échanger avec elles sur les propositions et recommandations ;
  - Lutte contre la fraude : pour ce volet, cette fonction a pour mission d'agir dans la prévention et la détection de la Fraude en mettant en place des alertes de fraude et assumer ses responsabilités dans la synergie avec tous les intervenants dans la lutte contre la fraude.

- L'entité Contrôle Permanent Finances et Activités Supports avec 6 Ressources est en charge du :

- Contrôle des opérations de la Salle des Marchés :
  - Activités Obligatoire (Marché primaire/secondaire) ;
  - Activités Monétaire (Marché des Repos / Prêt Emprunt MAD et Devises) ;
  - Activités Change (Terme / Spot / Swap / Options).
- Contrôle de certains processus de la Logistique notamment :
  - Dispositif de sécurité des biens et des personnes au sein des agences du réseau ;
  - Le traitement de l'ordonnancement des factures.
- Contrôle des Risques Financiers notamment :
  - Les risques de marchés ;
  - Le traitement du LCR, IRRBB, Calcul des Fonds Propres ;
  - La Déclaration du CMDR ;
  - Le Ratio de Solvabilité ;
  - Le risque de crédit ;
  - Dispositif d'évaluation des fonds propres (Rapport ICAAP).
- Contrôle de la comptabilité notamment :
  - Traitements comptables ;
  - Réconciliation ;
  - Règlement des dépenses ;
  - Arrêtés sociaux ;
  - Contrôle Comptable.
- Contrôle des réquisitions pour le volet Juridique
- Contrôle des réclamations pour le volet Qualité
- La restitution et la communication des résultats des campagnes de contrôle afférentes aux domaines couverts afin d'échanger avec elles sur les axes d'améliorations et la mise en place de plan d'action.

Concernant les Fonctions de CP décentralisées rattachées fonctionnellement au CPG, elles sont réparties principalement entre la Conformité et Développement Durable Groupe, le Développement du Capital Humain Groupe, les Plateformes Technologiques, Innovation et Opérations Groupe. Ainsi, ces activités de contrôle de 2ème niveau sont domiciliées chez le métier au sein d'une entité dédiée.

# GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

## COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2025

Ceci étant, la Fonction Contrôle Permanent Groupe demeure responsable de l'accompagnement à la mise en place des normes et à la coordination des travaux de l'ensemble des entités dédiées aux contrôles des activités supports.

Pour ce qui est des Fonctions de Contrôle Permanent au niveau des régions, elles ont pour rôle de déployer le plan annuel de contrôle au sein de leurs BPRs. Elles sont rattachées hiérarchiquement à la Fonction Gestion des Risques des BPRs et fonctionnellement à la Fonction Contrôle Permanent Groupe.

**Durant l'année 2025, le Contrôle Permanent Groupe a continué à couvrir les principales activités de la Banque et à étendre progressivement son périmètre de couverture :**

### Contrôle des Activités de Financement

#### Domaine Engagement

Au cours de l'exercice 2025, le Domaine Engagement a été couvert par des contrôles semestriels sur la base d'un échantillon aléatoire selon la production corrélée à la nature de crédit.

Les contrôles réalisés sur ce périmètre couvrent les activités listées ci-après :

- Crédit aux particuliers ;
- Crédit aux entreprises ;
- Contrôle des dépassements sur facilité de caisse.

Par ailleurs, sur la base des résultats des contrôles et selon l'exposition à certains risques spécifiques, des contrôles sur les thématiques suivantes ont été déroulés :

- Archivage physique et numérique des dossiers de crédits aux particuliers ;
- Consolidation des Engagements Entreprises (Amiable/Contentieux) ;
- Dations en paiement (Contrôle du stock des actifs acquis par voie de dations) ;
- Gestion et suivi des garanties hypothécaires (Engagement Notaires) ;
- Factoring.

#### Domaine Trade Finance

Les réalisations du contrôle permanent dans le cadre des contrôles des opérations de Trade Finance de l'exercice 2025 ont concerné entre autres les processus certifiés et s'appuient sur l'analyse de la conformité réglementaire et opérationnelle :

- Crédit documentaire Import ;
- Remise documentaire Import ;
- Refinancement Import ;
- Transferts Commerciaux émis ;
- Transfert Financiers émis.

### Contrôle des Activités Flux et Lutte Contre La Fraude

#### Domaine des Moyens de paiement

Le contrôle de l'activité Moyens de Paiement inclut la vérification des opérations agences à travers :

- Contrôles à distance
  - Vérification des opérations agence via l'examen d'un échantillon de journées comptables pour l'ensemble du réseau CPM, incluant le volet monétique ;
  - Contrôle des incidents de paiement (chèques rejetés non déclarés, annulations d'incidents).
- Contrôles sur site
  - Gestion des encaisses ;
  - Suivi de plusieurs aspects tels que :
    - Gestion des chéquiers ;
    - Régularisation des incidents de paiement ;
    - Traitement des valeurs retournées impayées ;
    - Ordres de virements permanents ;
    - Archivages des dossiers d'ouvertures de comptes.

#### Domaine Epargne & Comptes

Les Contrôles de ce domaine d'activité ont porté sur la gestion des comptes de successions, les ouvertures de comptes pour les personnes physiques, morales, professionnelles et celles opérées au niveau de Châabi Bank et des bureaux de représentation, ainsi que le dispositif de mobilité bancaire. Ces contrôles sont centralisés au niveau du Contrôle Permanent Groupe pour le compte de

l'ensemble des Banques Régionales. Par ailleurs, le contrôle permanent couvre aussi la Clôture des comptes à l'initiative du client par le biais des équipes des contrôles permanents des banques régionales dans le cadre des contrôles sur site.

L'ensemble de ces activités sont contrôlés selon une fréquence semestrielle.

### Domaine de la lutte Contre La Fraude

Le dispositif de lutte contre la fraude au sein du Groupe BCP est régi par une politique de prévention, détection et traitement de la fraude. Cette politique s'applique aux différentes entités du Groupe, devant s'assurer de l'adéquation de leur dispositif au regard des fraudes auxquelles leurs activités les exposent, à travers la mise en place d'un dispositif de prévention et de détection des cas de fraudes ou des suspicions de fraude. Elles formalisent également les traitements à réaliser lors de la survenance d'une fraude avérée.

Le dispositif de prévention, de détection et de traitement de la fraude repose sur un modèle de gouvernance multicouche impliquant plusieurs parties prenantes, conformément à l'approche des trois lignes de défense.

Durant l'année 2025, le dispositif de lutte contre la fraude a été renforcé par :

- La prise en charge par le Contrôle Permanent Groupe du monitoring de la cellule de surveillance et de prévention de la fraude digitale en collaboration avec un prestataire externe ;
- Le suivi et le traitement des alertes de fraude GSIMT sur les virements instantanés initiés via le canal agence ;
- Le maintien du traitement des alertes liées aux Opérations surveillées à distance (OSD : opérations au débit sur des comptes inactifs de la clientèle ayant subi une modification des coordonnées du client).

### Contrôle de la Finance et des activités Supports

#### Domaine Comptabilité

Courant l'année 2025, les travaux menés sur les processus comptables ont concerné principalement les périmètres ci-dessous :

- Le contrôle comptable ;
- Les arrêtés des comptes sociaux ;
- Le traitement Comptable ;
- Le règlement des dépenses ;
- Le reporting réglementaire ;
- La réconciliation des comptes.

#### Risques Financiers et ALM

Dans le cadre des travaux menés sur le périmètre ALM, le Contrôle Permanent déroule des contrôles à fréquence trimestrielle sur le volet Risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire (IRRBB). La couverture de ce volet permet de réaliser des contrôles sur les éléments suivants :

- Le contrôle des données en entrée pour l'élaboration du ratio ;
- Le contrôle du correct calcul et de l'existence de validation de l'IRRBB ;
- Le contrôle du respect de la limite réglementaire (MNI, EVE) ;
- Le contrôle du respect d'envoi des déclarations dans les délais impartis ;
- Le contrôle de la mise à jour régulière de la documentation interne.

En plus de la couverture du périmètre décrit ci-dessus, le Contrôle Permanent prend aussi en charge le volet calcul des Fonds Propres et la couverture du ratio de liquidité selon une fréquence semestrielle.

Concernant les travaux menés sur le dispositif d'évaluation des Fonds Propres à travers le rapport ICAAP, le Contrôle Permanent déroule des contrôles de cohérence et de fiabilité de certaines données utilisées pour l'élaboration dudit rapport.

#### Domaine Logistique

Les activités de contrôle de 2ème niveau du domaine de la logistique ont porté principalement sur le dispositif de sécurité des biens et des personnes en agences ainsi que sur le contrôle de l'ordonnancement des factures. Durant l'année 2025, la campagne de contrôle de la sécurité des biens et des personnes a été réalisée sur un échantillon d'agences CPM.

#### Domaine Juridique

Courant 2025, le Contrôle du domaine Juridique a porté principalement sur le traitement des demandes de réquisition à travers :

- La mise en place d'un cadre méthodologique pour le suivi et le contrôle de la procédure de traitement des réquisitions ;
- Supervision et vérification de demandes de réquisition.

# GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

## COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2025

### Domaine des activités de marché

Les contrôles déroulés pour l'année 2025 ont concerné principalement les sous activités Obligataire et Monétaire.

### Pilotage des activités des Filiales

La Fonction Contrôle Permanent Groupe définit les normes et standards de la Filière CP Groupe en matière de contrôle permanent et s'assure de leurs déploiements au sein des filiales Marocaines et à l'international.

#### - FILIALES MAROCAINES

MAROC LEASING / M2T

BANK AL AMAL / VIVALIS SALAF

BANK AL YOUSR / PCA

ATTAWFIK MICROFINANCE/ CIB OFFSHORE

#### - FILIALES À L'INTERNATIONAL

CHAABI BANK / ABI

BCPBM (Mauritius) / BC (Congo)

BMOI (Madagascar) / BICEC (Cameroun)

AMIFA

• La fonction contrôle permanent filiales pilote l'activité et anime le dispositif du contrôle permanent de niveau 2 au sein des filiales du groupe afin de garantir une gestion homogène de ce dispositif à travers :

- **Une Coordination centralisée** : Définir une charte de contrôle permanent socle commun à toutes les filiales.
- **Surveillance consolidée** : Agréger les données de contrôle de niveau 2 pour une vue globale.

- **Contrôle de la conformité** : S'assurer que les filiales respectent les processus interne, les réglementations locales ainsi que les standards du groupe en termes de contrôle Permanent.
- **Reporting régulier** : Remonter les informations consolidées aux comités du groupe.

Le Contrôle Permanent groupe définit le cadre général, la filiale reste responsable de son propre dispositif, sous la supervision du groupe.

En 2025, le contrôle permanent groupe a maintenu le Contrôle a posteriori du respect des avis techniques et des réserves des comités de crédit BCP au niveau des filiales à l'international :

- Le Contrôle Permanent au niveau de ces filiales est chargé de dérouler ce contrôle suivant une grille spécialement conçue à cet effet ;
- Le contrôle est à fréquence mensuelle et concerne l'ensemble des dossiers soumis aux comités de crédit BCP;
- Les filiales concernées sont : ABI, BMOI, BCI, BICEC, BCP Mauritius et CIBO ;
- Le contrôle à postérieur au niveau de CIBO a été instauré au troisième trimestre 2025 ;
- Les résultats de ces contrôles sont remontés mensuellement au Contrôle Permanent Filiales au sein du CPG.

Un suivi particulier est opéré au sein du Contrôle permanent groupe afin de s'assurer de la régularisation de toutes les anomalies qui lui ont été remontées et notamment celles liées à la prise de garantie.

# GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

## COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2025



37, Boulevard Abdellatif Ben Kaddour  
Casablanca - Maroc



7, Boulevard Driss Slaoui  
Casablanca - Maroc

### GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE (GBCP)

#### ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISOIRE DES COMPTES CONSOLIDÉS EXERCICE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2025

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire de la Banque Centrale Populaire et ses filiales (Groupe Banque Centrale Populaire) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025. Cette situation provisoire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 62.433.073, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 5.621.085.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire des états financiers consolidés ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Banque Populaire arrêtés au 31 décembre 2025, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 27 mars 2026

#### Les commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG

**Abdeslam BERRADA ALLAM**  
Associé

ERNST & YOUNG  
S.A.R.L.  
37, Boulevard Abdellatif Ben Kaddour  
- CASABLANCA -  
Tél : (212) 522 95 79 00 - Fax : (212) 522 39 02 26

FIDAROC GRANT THORNTON

**Ghali GUESSOUS**  
Associé

FIDAROC GRANT THORNTON  
Membre Réseau Grant Thornton  
International (S4)  
7 Bd. Driss Slaoui - Casablanca  
Tél : 05 22 54 44 00 - Fax : 05 22 29 66 70

Contact Information Financière & Relations Investisseurs :

**Sara El Hanafi**

[selhanafi@groupebcp.com](mailto:selhanafi@groupebcp.com)

# GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

## COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2025

### A1. ETAT DES PRINCIPES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les établissements de crédit sont tenus d'établir à la fin de chaque exercice comptable des états de synthèse aptes à donner une image fidèle de leur patrimoine, de leur situation financière, des risques assumés et de leurs résultats.

Dans le cas où l'application de ces principes et de ces prescriptions ne suffit pas à obtenir des états de synthèse une image fidèle, l'établissement de crédit doit obligatoirement fournir dans l'état des informations complémentaires (ETIC) toutes indications permettant d'atteindre l'objectif de l'image fidèle.

#### A1.2 PRÉSENTATION :

Les états financiers contiennent les comptes du siège social et les agences du réseau Casablanca et El Jadida.

#### A1.3 PRINCIPES GÉNÉRAUX :

Les états financiers de la Banque Centrale Populaire respectent les principes comptables généraux applicables aux établissements de crédits. Ils sont présentés conformément au Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

#### 3.1 CRÉANCES ET ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE :

##### • Présentation générale des créances

Les créances se présentent principalement en deux catégories ; les créances sur les établissements de crédit et les créances sur la clientèle ; elles sont ventilées selon leur durée initiale et leur objet économique.

Les créances sont ventilées comme suit :

- Créances sur les établissements de crédit et assimilés à vue et à terme ;
- Crédits de trésorerie et de consommation, crédits à l'équipement, crédits immobiliers et autres crédits ;
- Créances acquises par affacturage.

Les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de financement et à des engagements de garantie.

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (Etablissements de crédit, clientèle).

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

##### • Créances en souffrance sur la clientèle

Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur.

Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :

Les créances en souffrance sont, après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, provisionnées à hauteur de :

-20% pour les créances pré-douteuses ;

-50% pour les créances douteuses ;

-100% pour les créances compromises.

Les provisions relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actifs concernés.

- Dès le déclassement des créances saines en créances compromises, les intérêts ne sont plus décomptés et comptabilisés. Ils sont constatés en produits à leur encaissement.
- Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupérations des créances en souffrance sont jugées nulles.
- Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque celles-ci ont connu une évolution favorable (remboursements effectifs ou restructuration de la créance avec un remboursement partiel ou total).

#### 3.2 DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE :

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- Dettes à vue et à terme envers les établissements de crédit
  - Comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs.
- Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

#### 3.3 PORTEFEUILLE TITRES :

##### • PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

Les titres sont classés d'une part, en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété), d'autre part, en fonction de l'intention (titre de transaction, titre d'investissement, titre de placement, titre de participations).

##### • TITRES DE TRANSACTION

Sont des titres acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé actif.

Ces titres sont enregistrés à leur valeur d'achat, frais de transaction exclus, coupon couru inclus. A chaque arrêté comptable, la différence résultant des variations de prix de marché est portée au compte de produits et charges.

##### • TITRES DE PLACEMENT

Sont considérés comme des titres de placement, les titres à revenu fixe ou à revenu variable détenus dans une optique de placement pour une période indéterminée et que l'établissement peut être amené à céder à tout moment.

Aucune condition n'est exigée pour classer les titres dans cette catégorie.

Les titres de créances sont enregistrés au pied de coupon. La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est amortie sur la durée résiduelle du titre.

Les titres de propriété sont enregistrés frais inclus, coupon couru inclus.

A chaque arrêté comptable, la différence négative entre la valeur de marché et la valeur d'entrée des titres fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas enregistrées.

##### • TITRES D'INVESTISSEMENT

Sont les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à la date de leur échéance.

A leur date d'acquisition, ces titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition frais inclus et coupon couru inclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont maintenus pour leur valeur d'acquisition quel que soit la valeur de marché du titre. En conséquence, la perte ou le profit latent ne sont pas enregistrés.

##### • TITRES DE PARTICIPATION

Sont classés parmi ces valeurs, les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un

contrôle exclusif sur la société émettrice.

Ces titres sont ventilés selon les dispositions préconisées par le plan Comptable des Etablissements de Crédit en :

- Titres de participation
- Titres de participations dans les entreprises liées
- Titres de l'activité du portefeuille
- Autres emplois assimilés

Seules les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, selon la valeur d'utilité de la participation à la constitution de provisions pour dépréciation.

##### • PENSIONS LIVRÉES

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et le montant encaissé représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan. Les titres cédés continuent d'être évalués suivant les règles applicables à leur catégorie.

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan, mais le montant décaissé représentatif de la créance sur le cédant est enregistré à l'actif du bilan. Aucune provision n'est constatée en cas de dépréciation des titres reçus mais les intérêts courus sur la créance sont constatés.

#### 3.4 OPÉRATIONS LIBELLÉES EN DEVICES

Les créances et les dettes ainsi que les engagements par signature libellés en devises étrangères sont convertis en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture.

La différence de change constatée sur les emprunts en devises couverts contre le risque de change est inscrite au bilan dans la rubrique, autres actifs ou autres passifs selon le sens. La différence de change résultant de la conversion des titres immobilisés acquis en devises est inscrite en écart de conversion dans les postes de titres concernés.

La différence de change sur les comptes tenus en devises est enregistrée en compte de résultat.

Les produits et les charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

#### 3.5 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées. Les immobilisations incorporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes :

NATURE	DURÉE D'AMORTISSEMENT
DROIT AU BAIL	NON AMORTISSABLE
BREVETS ET MARQUES	DURÉE DE PROTECTION DES BREVETS
IMMOBILISATIONS EN RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	1 AN
LOGICIELS INFORMATIQUES	5 ANS

Les immobilisations corporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont composées et sont amorties sur les durées suivantes :

NATURE	DURÉE D'AMORTISSEMENT
TERRAIN	NON AMORTISSABLE
IMMEUBLES D'EXPLOITATION	-
MOBILIER DE BUREAU	10 ANS
MATÉRIEL INFORMATIQUE	5 ANS
MATÉRIEL ROULANT	5 ANS
AGENCEMENTS, AMÉNAGEMENTS ET INSTALLATIONS	10 ANS
PARTS DES SOCIÉTÉS CIVILES	NON AMORTISSABLES

#### 3.6. CHARGES À RÉPARTIR

Les charges à répartir enregistrent des dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice.

#### 3.7 PROVISIONS

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges directement liés ou non à des opérations bancaires.

- **Les provisions pour risques et charges** : sont constituées en cas d'une obligation envers un tiers à la clôture et à l'absence de contrepartie équivalente attendue.
- **Provisions pour risques généraux** : Ces provisions sont constituées, à l'appréciation des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, actuellement non identifiés et non mesurables avec précision.

Les provisions ainsi constituées font l'objet d'une réintégration fiscale.

- **Les provisions réglementées** : sont constituées en application des dispositions législatives ou réglementaires, notamment fiscales.

#### 3.8 PRISE EN COMPTE DES INTÉRÊTS ET COMMISSIONS DANS LE COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

##### • INTÉRÊTS

Sont considérés comme intérêts les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Sont considérés comme intérêts assimilés les produits et charges calculés sur une base prorata temporis et qui rémunèrent un risque. Entrent notamment dans cette catégorie, les commissions sur engagements de garantie et de financement (caution, crédit documentaire ...).

Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachées les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat.

Les intérêts assimilés sont constatés en produits ou en charges dès leur facturation.

##### • COMMISSIONS

Les produits et charges qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

Les commissions sont enregistrées selon la nature de la prestation.

#### 3.9 CHARGES ET PRODUITS NON COURANTS

Ils représentent exclusivement les charges et les produits à caractère extraordinaire et sont par principe rares puisque de nature inhabituelle et de survenance exceptionnelle.

# GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

## COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2025

### BILAN

(en milliers de DH)

ACTIF	31/12/2025	31/12/2024
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	10 019 744	5 654 281
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	64 737 825	53 723 517
A vue	10 349 470	7 657 592
A terme	54 388 355	46 065 925
Créances sur la clientèle	119 164 085	112 906 491
• Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	30 554 556	31 028 873
• Crédits et financements participatifs à l'équipement	48 121 957	37 663 569
• Crédits et financements participatifs immobiliers	20 944 863	21 664 483
• Autres crédits et financements participatifs	19 542 709	22 549 566
Créances acquises par affectation	5 893 144	6 972 718
Titres de transaction et de placement	95 551 094	91 663 549
• Bons du Trésor et valeurs assimilées	47 352 372	44 588 789
• Autres titres de créance	726 510	852 685
• Titres de propriété	47 472 212	46 222 075
• Certificats de Sukuks	-	-
Autres actifs	7 547 629	5 808 997
Titres d'investissement	30 096 146	31 562 486
• Bons du Trésor et valeurs assimilées	28 109 724	29 540 786
• Autres titres de créance	1 986 422	2 021 700
• Certificats de Sukuks	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	33 505 954	32 187 519
• Participation dans les entreprises liées	31 140 766	29 681 247
• Autres titres de participation et emplois assimilés	2 365 188	2 506 272
• Titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Créances subordonnées	253 933	151 370
Dépôts d'investissement placés	3 024 249	2 254 100
Immobilisations données en crédit-bail et en location	3 067	3 227
Immobilisations données en Ijara	386	428
Immobilisations incorporelles	379 270	400 727
Immobilisations corporelles	2 728 346	2 686 750
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>372 904 872</b>	<b>345 976 160</b>

### COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

(en milliers de DH)

	31/12/2025	31/12/2024
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>19 940 394</b>	<b>17 631 643</b>
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	2 136 334	2 204 121
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	5 503 063	5 119 785
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	1 405 476	1 401 348
Produits sur titres de propriété et certificats de Sukuks	2 869 812	2 101 174
Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	160	112
Produits sur immobilisations données en Ijara	43	66
Commissions sur prestations de service	754 273	814 727
Autres produits bancaires	7 271 233	5 990 310
Transfert de charges sur dépôts d'investissement reçus	-	-
<b>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>8 864 043</b>	<b>7 613 309</b>
Intérêts et charges sur opérations avec les établissements de crédit et assimilés	4 842 710	4 501 757
Intérêts et charges sur opérations avec la clientèle	833 555	911 745
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	-	-
Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	160	160
Charges sur immobilisations données en Ijara	43	42
Autres charges bancaires	3 187 575	2 199 605
Transfert de produits sur dépôts d'investissement reçus	-	-
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>11 076 351</b>	<b>10 018 334</b>
Produits d'exploitation non bancaires	1 827 859	1 721 267
Charges d'exploitation non bancaires	320 626	287 231
<b>CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION</b>	<b>3 756 337</b>	<b>3 649 190</b>
Charges de personnel	1 231 123	1 206 840
Impôts et taxes	71 126	82 128
Charges externes	1 908 358	1 811 703
Autres charges générales d'exploitation	303 808	315 889
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	241 922	232 630
<b>DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES</b>	<b>6 171 023</b>	<b>4 266 436</b>
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	897 561	1 749 231
Pertes sur créances irrécouvrables	2 318 578	413 431
Autres dotations aux provisions	2 954 884	2 103 774
<b>REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES</b>	<b>3 044 329</b>	<b>1 339 550</b>
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	2 700 489	948 422
Récupérations sur créances amorties	71 681	31 417
Autres reprises de provisions	272 159	359 711
<b>RÉSULTAT COURANT</b>	<b>5 700 553</b>	<b>4 876 294</b>
Produits non courants	32 423	163 270
Charges non courantes	282 524	372 135
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔTS</b>	<b>5 450 452</b>	<b>4 667 429</b>
Impôts sur les résultats	2 167 546	1 727 506
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>3 282 906</b>	<b>2 939 923</b>

### HORS BILAN

(en milliers de DH)

	31/12/2025	31/12/2024
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>	<b>62 548 012</b>	<b>50 737 992</b>
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	333 108	1 445 704
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	40 832 124	27 137 083
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	9 149 279	11 426 974
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	11 960 520	10 724 696
Titres achetés à réméré	-	-
Autres titres à livrer	272 981	3 535
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>	<b>26 453 629</b>	<b>26 915 642</b>
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	1 455	1 455
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	17 575 066	19 120 365
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	8 840 784	7 793 822
Titres vendus à réméré	-	-
Autres titres à recevoir	36 324	-
Titres de Moucharaka et Moudaraba à recevoir	-	-

(en milliers de DH)

PASSIF	31/12/2025	31/12/2024
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	19	11
<b>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>224 539 634</b>	<b>204 734 678</b>
A vue	188 791 651	171 184 355
A terme	35 747 983	33 550 323
<b>Dépôts de la clientèle</b>	<b>81 319 404</b>	<b>80 455 173</b>
• Comptes à vue créditeurs	62 613 831	60 490 315
• Comptes d'épargne	8 792 823	8 723 490
• Dépôts à terme	6 683 677	7 553 818
• Autres comptes créditeurs	3 229 073	3 687 550
<b>Dettes envers la clientèle sur produits participatifs</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Titres de créance émis</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
• Titres de créance négociables	-	-
• Emprunts obligataires	-	-
• Autres titres de créance émis	-	-
<b>Autres passifs</b>	<b>7 202 395</b>	<b>5 202 617</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>8 497 380</b>	<b>6 595 374</b>
<b>Provisions réglementées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	4 427 535	3 977 271
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>12 432 446</b>	<b>11 632 845</b>
<b>Dépôts d'investissement reçus</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Ecarts de réévaluation</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Réserves et primes liées au capital</b>	<b>28 454 570</b>	<b>27 767 777</b>
<b>Capital</b>	<b>2 033 125</b>	<b>2 033 125</b>
<b>Actionnaires. Capital non versé (-)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Report à nouveau (+/-)</b>	<b>715 458</b>	<b>637 366</b>
<b>Résultats nets en instance d'affectation (+/-)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat net de l'exercice (+/-)</b>	<b>3 282 906</b>	<b>2 939 923</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>372 904 872</b>	<b>345 976 160</b>

### ÉTAT DES SOLDES DE GESTION

(en milliers de DH)

I- TABLEAU DE FORMATION DE RESULTAT	31/12/2025	31/12/2024
(+) Intérêts et produits assimilés	9 044 858	8 725 235
(-) Intérêts et charges assimilés	5 676 265	5 413 502
<b>MARGE D'INTÉRÊT</b>	<b>3 368 593</b>	<b>3 311 733</b>
(+) Produits sur financements participatifs	15	18
(-) Charges sur financements participatifs	-	-
<b>MARGE SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS</b>	<b>15</b>	<b>18</b>
(+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	160	112
(-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	160	160
<b>RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET DE LOCATION</b>	<b>-</b>	<b>-48</b>
(+) Produits sur immobilisations données en Ijara	44	66
(-) Charges sur immobilisations données en Ijara	42	42
<b>RÉSULTAT DES OPÉRATIONS D'IJARA</b>	<b>2</b>	<b>24</b>
(+) Commissions perçues	754 272	814 728
(-) Commissions servies	216 130	197 715
<b>MARGE SUR COMMISSIONS</b>	<b>538 142</b>	<b>617 013</b>
(+) Résultat des opérations sur titres de transaction	2 999 879	3 111 461
(+) Résultat des opérations sur titres de placement	234 199	30 693
(+) Résultat des opérations de change	1 131 061	896 877
(+) Résultat des opérations sur produits dérivés	12 484	4 248
<b>RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ</b>	<b>4 377 623</b>	<b>4 043 279</b>
(+/-) Résultat des opérations sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
(+) Divers autres produits bancaires	2 952 079	2 198 727
(-) Diverses autres charges bancaires	160 103	152 412
(+/-) Part des titulaires de comptes de dépôts d'investissement	-	-
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>11 076 351</b>	<b>10 018 334</b>
(+) Résultat des opérations sur immobilisations financières	-752 998	194 872
(+) Autres produits d'exploitation non bancaires	1 827 859	1 721 112
(-) Autres charges d'exploitation non bancaires	320 626	287 232
(-) Charges générales d'exploitation	3 756 337	3 649 190
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>8 074 249</b>	<b>7 997 896</b>
(+) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-443 969	-1 182 822
(+) Autres dotations nettes des reprises aux provisions	-1 929 727	-1 938 780
<b>RÉSULTAT COURANT</b>	<b>5 700 553</b>	<b>4 876 294</b>
<b>RÉSULTAT NON COURANT</b>	<b>-250 101</b>	<b>-208 865</b>
(-) Impôts sur les résultats	2 167 546	1 727 506
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>3 282 906</b>	<b>2 939 923</b>
<b>II- CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>3 282 906</b>	<b>2 939 923</b>
(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	241 921	232 630
(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	853 409	13 291
(+) Dotations aux provisions pour risques généraux	1 785 087	1 905 026
(+) Dotations aux provisions réglementées	-	-
(+) Dotations non courantes	-	-
(-) Reprises de provisions	127 395	361 325
(-) Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	7 460	-
(+) Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
(-) Plus-values de cession sur immobilisations financières	-	154
(+) Moins-values de cession sur immobilisations financières	-	-
(-) Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-
<b>(+) CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>6 028 468</b>	<b>4 729 391</b>
(-) Bénéfices distribués	2 134 781	2 033 125
<b>(+) AUTOFINANCEMENT</b>	<b>3 893 687</b>	<b>2 696 266</b>

# GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

## COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2025

### TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

	(en milliers de DH)	
	31/12/2025	31/12/2024
1 (+) Produits d'exploitation bancaire perçus	18 390 399	15 072 418
2 (+) Récupérations sur créances amorties	71 681	31 417
3 (+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	1 809 267	1 724 269
4 (-) Charges d'exploitation bancaire versées	(11 965 076)	(9 420 931)
5 (-) Charges d'exploitation non bancaire versées	(245 091)	(143 633)
6 (-) Charges générales d'exploitation versées	(3 514 373)	(3 403 519)
7 (-) Impôts sur les résultats versés	(2 167 546)	(1 727 506)
<b>I. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES</b>	<b>2 379 261</b>	<b>2 132 515</b>
Variations des :		
8 (+) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	(11 014 308)	(3 833 629)
9 (+) Créances sur la clientèle	(5 190 931)	2 756 442
10 (+) Titres de transaction et de placement	(3 650 267)	(12 404 637)
11 (+) Autres actifs	(1 809 688)	(148 901)
12 (-) Titres Moudaraba et Moucharaka	-	-
13 (+) Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
14 (+) Immobilisations données en l'jara	-	-
15 (+) Dépôts d'investissement placés auprès des établissements de crédit et assimilés	(770 149)	(484 100)
16 (+) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	19 804 956	6 238 230
17 (+) Dépôts de la clientèle	823 974	5 614 099
18 (+) Dettes envers la clientèle sur financements participatifs	-	-
19 (+) Titres de créance émis	-	-
20 (+) Autres passifs	1 999 800	1 974 719
<b>II. SOLDE DES VARIATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION</b>	<b>193 387</b>	<b>(287 777)</b>
<b>III. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (II-I)</b>	<b>2 572 648</b>	<b>1 844 738</b>
21 (+) Produit des cessions d'immobilisations financières	2 343 842	504 446
22 (+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	6 769	-
23 (-) Acquisition d'immobilisations financières	(3 187 901)	(1 457 103)
24 (-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(262 119)	(308 758)
25 (+) Intérêts perçus	1 158 028	1 183 870
26 (+) Dividendes perçus	2 869 812	2 090 274
<b>IV. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 928 431</b>	<b>2 012 729</b>
27 (+) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	199 157	192 291
28 (+) Emission de dettes subordonnées	1 000 000	3 000 000
29 (+) Dépôts d'investissement reçus	-	-
30 (+) Emission d'actions	-	-
31 (-) Remboursement des capitaux propres et assimilés	(200 000)	(2 933 800)
32 (-) Dépôts d'investissement remboursés	-	-
33 (-) Intérêts versés	-	(43 741)
34 (-) Rémunérations versées sur dépôts d'investissement	-	-
35 (-) Dividendes versés	(2 134 781)	(2 033 125)
<b>V. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>	<b>(1 135 624)</b>	<b>(1 818 375)</b>
<b>VI. VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE (III+IV+V)</b>	<b>4 365 455</b>	<b>2 039 092</b>
<b>VII. TRÉSORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>5 654 270</b>	<b>3 615 178</b>
<b>VIII. TRÉSORERIE A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>10 019 725</b>	<b>5 654 270</b>

### ÉTAT DES CHANGEMENTS DE MÉTHODES

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DES CHANGEMENTS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS
I-Changement affectant les méthodes d'évaluation		NEANT
II-Changement affectant les règles de présentation		NEANT

### ÉTAT DES DÉROGATIONS

INDICATIONS DES DÉROGATIONS	JUSTIFICATION DES DÉROGATIONS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS
I-Dérogations aux principes comptables fondamentaux		NEANT
II-Dérogations aux méthodes d'évaluation		NEANT
III-Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse		NEANT

### CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS

CREANCES	(en milliers de DH)				Total 31/12/2025	Total 31/12/2024
	Bank, Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger		
<b>COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS</b>	<b>9 040 495</b>	<b>1 124 962</b>	<b>1 119 234</b>	<b>5 795 873</b>	<b>17 080 564</b>	<b>9 115 149</b>
<b>VALEURS RECUES EN PENSION</b>	<b>-</b>	<b>4 704 633</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4 704 633</b>	<b>4 794 161</b>
· au jour le jour	-	-	-	-	-	639 858
· à terme	-	4 704 633	-	-	4 704 633	4 154 303
<b>PRETS DE TRÉSORERIE</b>	<b>-</b>	<b>4 198 208</b>	<b>4 590 074</b>	<b>12 182 522</b>	<b>20 970 804</b>	<b>18 531 653</b>
· au jour le jour	-	2 300 000	-	-	2 300 000	2 094 456
· à terme	-	1 898 208	4 590 074	12 182 522	18 670 804	16 437 197
<b>PRETS FINANCIERS</b>	<b>-</b>	<b>213 333</b>	<b>28 192 123</b>	<b>95 847</b>	<b>28 501 303</b>	<b>24 847 401</b>
<b>AUTRES CRÉANCES</b>	<b>-</b>	<b>2 343 138</b>	<b>-</b>	<b>48</b>	<b>2 343 186</b>	<b>451 004</b>
<b>INTERETS COURUS A RECEVOIR</b>	<b>4 719</b>	<b>8 958</b>	<b>131 310</b>	<b>32 842</b>	<b>177 829</b>	<b>182 785</b>
<b>CRÉANCES EN SOUFFRANCE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>9 045 214</b>	<b>12 593 232</b>	<b>34 032 741</b>	<b>18 107 132</b>	<b>73 778 319</b>	<b>57 922 153</b>

### CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

CREANCES	(en milliers de DH)				Total 31/12/2025	Total 31/12/2024
	Secteur public	Entreprises financières	SECTEUR PRIVÉ Entreprises non financières	Autre clientèle		
<b>CRÉDITS DE TRÉSORERIE</b>	<b>8 948 155</b>	<b>1 076 178</b>	<b>17 869 757</b>	<b>207 928</b>	<b>28 102 018</b>	<b>28 488 280</b>
· Comptes à vue débiteurs	3 818 731	1 076 178	5 022 996	145 094	10 062 999	11 849 705
· Créances commerciales sur le Maroc	453 959	-	2 281 630	117	2 735 706	2 363 127
· Crédits à l'exportation	-	-	51 675	-	51 675	173 061
· Autres crédits de trésorerie	4 675 465	-	10 513 456	62 717	15 251 638	14 102 387
<b>CRÉDITS A LA CONSOMMATION</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 220 034</b>	<b>2 220 034</b>	<b>2 205 545</b>
<b>CRÉDITS A L'ÉQUIPEMENT</b>	<b>10 635 974</b>	<b>8 380 877</b>	<b>23 398 682</b>	<b>5 192 763</b>	<b>47 608 296</b>	<b>37 255 807</b>
<b>CRÉDITS IMMOBILIERS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 650 089</b>	<b>15 102 032</b>	<b>20 752 121</b>	<b>21 486 500</b>
<b>AUTRES CRÉDITS</b>	<b>1 993 811</b>	<b>9 711 771</b>	<b>5 528 294</b>	<b>77 877</b>	<b>17 311 753</b>	<b>20 194 370</b>
<b>CRÉANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE</b>	<b>3 704 925</b>	<b>-</b>	<b>2 173 902</b>	<b>-</b>	<b>5 878 827</b>	<b>6 957 651</b>
<b>INTÉRÊTS COURUS A RECEVOIR</b>	<b>214 957</b>	<b>176 270</b>	<b>427 585</b>	<b>263 938</b>	<b>1 082 750</b>	<b>1 122 426</b>
<b>CRÉANCES EN SOUFFRANCE</b>	<b>-</b>	<b>19 294</b>	<b>1 030 343</b>	<b>1 051 793</b>	<b>2 101 430</b>	<b>2 168 630</b>
· Créances pré-douteuses	-	-	11 011	87 600	98 611	277 541
· Créances douteuses	-	989	-177 018	54 346	-121 683	134 925
· Créances compromises	-	18 305	1 196 350	909 847	2 124 502	1 756 164
<b>TOTAL</b>	<b>25 497 822</b>	<b>19 364 390</b>	<b>56 078 652</b>	<b>24 116 365</b>	<b>125 057 229</b>	<b>119 879 209</b>

### VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT

TITRES	(en milliers de DH)					
	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Provisions
<b>TITRES DE TRANSACTION</b>	<b>68 004 010</b>	<b>68 004 010</b>	<b>39 147 342</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Bons du trésor et valeurs assimilées	40 491 349	40 491 349	38 763 013	-	-	-
Obligations	412 490	412 490	384 329	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	27 100 171	27 100 171	-	-	-	-
<b>TITRES DE PLACEMENT</b>	<b>27 939 176</b>	<b>27 547 084</b>	<b>7 919 198</b>	<b>-</b>	<b>392 092</b>	<b>392 092</b>
Bons du trésor et valeurs assimilées	6 863 011	6 861 024	6 839 683	-	1 987	1 987
Obligations	330 007	314 020	320 000	-	15 987	15 987
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	20 746 158	20 372 040	759 515	-	374 118	374 118
<b>TITRES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>30 308 186</b>	<b>30 096 147</b>	<b>28 620 451</b>	<b>-</b>	<b>212 039</b>	<b>212 039</b>
Bons du trésor et valeurs assimilées	28 295 934	28 109 724	26 632 600	-	186 210	186 210
Obligations	2 012 252	1 986 422	1 987 851	-	25 830	25 830
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>126 251 372</b>	<b>125 647 240</b>	<b>75 686 992</b>	<b>-</b>	<b>604 132</b>	<b>604 132</b>

### VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT PAR CATÉGORIE D'ÉMETTEUR

TITRES	(en milliers de DH)					Total 31/12/2025	Total 31/12/2024
	Établissements de crédit et assimilés	Émetteurs publics	ÉMETTEURS PRIVÉS Financiers	Non financiers			
<b>TITRES COTÉS</b>	<b>509 070</b>	<b>-</b>	<b>13 274</b>	<b>1 289 399</b>	<b>1 811 743</b>	<b>1 112 968</b>	
Bons du trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	
Obligations	-	-	-	-	-	-	
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-	
Titres de propriété	509 070	-	13 274	1 289 399	1 811 743	1 112 968	
<b>TITRES NON COTÉS</b>	<b>927 981</b>	<b>75 462 096</b>	<b>45 573 984</b>	<b>1 871 436</b>	<b>123 835 497</b>	<b>122 113 067</b>	
Bons du trésor et valeurs assimilées	-	75 462 096	-	-	75 462 096	74 129 575	
Obligations	927 981	-	-	1 784 952	2 712 933	2 874 385	
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-	
Titres de propriété	-	-	45 573 984	86 484	45 660 468	45 109 107	
<b>TOTAL</b>	<b>1 437 051</b>	<b>75 462 096</b>	<b>45 587 258</b>	<b>3 160 835</b>	<b>125 647 240</b>	<b>123 226 035</b>	

### DÉTAIL DES AUTRES ACTIFS

RUBRIQUE	(en milliers de DH)	
	31/12/2025	31/12/2024
<b>Instruments optionnels</b>	<b>509</b>	<b>6</b>
<b>Opérations diverses sur titres (débiteur)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
· Sommes réglées à récupérer auprès des émetteurs	-	-
· Autres comptes de règlement relatif aux opérations sur titres	-	-
<b>Débiteurs divers</b>	<b>2 250 815</b>	<b>1 330 373</b>
· Sommes dues par l'Etat	107 038	116 477
· Sommes dues par les organismes de prévoyance	871	1 199
· Sommes diverses dues par le personnel	15 504	16 374
· Comptes clients de prestations non bancaires	-	-
· Divers autres débiteurs	2 127 402	1 196 323
<b>Valeurs et emplois divers</b>	<b>1 827 276</b>	<b>2 382 668</b>
· Valeurs et emplois divers	1 827 276	2 382 668
<b>Comptes d'ajustement de hors bilan (débiteur)</b>	<b>809 551</b>	<b>403 481</b>
<b>Comptes d'écart sur devises et titres (débiteur)</b>	<b>21</b>	<b>20</b>
<b>Pertes potentielles sur opérations de couverture non dénouées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Pertes à étaler sur opérations de couvertures dénouées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices</b>	<b>202 747</b>	<b>253 204</b>
<b>Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc (débiteur)</b>	<b>114 178</b>	<b>-</b>
<b>Produits à recevoir et charges constatées d'avance</b>	<b>775 512</b>	<b>754 113</b>
· Produits à recevoir	758 718	738 673
· Charges constatées d'avance	16 794	15 440
<b>Comptes transitoires ou d'attente débiteurs</b>	<b>1 567 020</b>	<b>685 132</b>
<b>Créances en souffrance sur opérations diverses</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Provisions pour créances en souffrance sur opérations diverses</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7 547 629</b>	<b>5 808 997</b>

# GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

## COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2025

### TITRES DE PARTICIPATIONS ET EMPLOIS ASSIMILÉS

(en milliers de DH)

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital Social	Taux de participation	Valeur comptable brute	Ecart de conversion	Provisions cumulées	Valeur comptable nette	Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	Devise	PRODUITS INSCRITS AU CPC	
<b>A) PARTICIPATION DANS LES E/SES LIEES</b>				<b>32 490 325</b>	<b>-229 825</b>	<b>1 579 384</b>	<b>31 140 766</b>					<b>1 848 799</b>	
CHAABI INTER BANK OFF SHORE (CIB)	Banque	2 200	70,00%	14 058	1 168	-	12 890	30-jui-25	91 706	11 497	USD		
CHAABI BANK (BCDM)	Banque	65 478	100,00%	716 104	-20 437	100 446	636 095	30-jui-25	65 098	3 962	EUR		
BPMC	Banque	15 000 000	75,00%	99 578	-1 985	-	101 562	30-jui-25	29 412 902	955 194	Franc CFA d'AfriqueCentrale	10 046	
ATLANTIC BUSINESS INTERNATIONAL (ABI)	Holding	172 039 570	100,00%	5 420 045	-162 837	-	5 582 883	30-jui-25	536 463 000	33 386 000	Franc cfa (bceao)	235 582	
BCP BANK MAURITIUS	Banque	2 398 825	100,00%	471 332	-23 792	-	495 124	30-jui-25	3 394 053	236 532	Roupie mauricienne		
BANQUE COMMERCIALE INTERNATIONALE	Banque	12 870 340	100,00%	96 409	-1 068	-	97 477	30-jui-25	28 059 786	3 579 455	Franc CFA		
BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN	Banque	49 080 000	78,43%	732 993	-8 270	-	741 263	30-jui-25	95 512 386	7 403 218	Franc CFA	79 271	
BANQUE MALGACHE DE L'OCEAN INDIEN	Banque	60 000 000	66,71%	681 343	-12 201	-	693 544	30-jui-25	281 379 861	59 283 899	Ariary Malgache	120 699	
BCP MIDDLE EAST	Services divers	822	100,00%	7 503	-535	-	8 038	31-déc-24	9 882	1 845	USD		
BANKY FIRST	Banque	13 836 050	50,67%	31 832	130	19 458	12 244	31-déc-24	-291 533	-5 620 768	Ariary Malgache		
BCP SECURITIES SERVICES	Banque	206 403	100,00%	396 852	-	-	396 852	30-jui-25	435 065	45 592	MAD	32 796	
VIVALIS SALAF	Crédit Consommation	177 000	87,30%	288 179	-	-	288 179	30-jui-25	1 125 566	43 009	MAD	46 356	
BP REM	Immobilier / Aménagement	188 000	43,13%	81 075	-	-	81 075	30-jui-25	238 462	13	MAD		
CHAABI LLD	Services financiers	31 450	83,62%	32 352	-	-	32 352	30-jui-25	162 343	9 392	MAD		
MAROC ASSISTANCE INTERNATIONALE	Assurance	50 000	77,43%	71 267	-	-	71 267	30-jui-25	485 641	20 974	MAD	9 291	
STE H. PARTNERS GESTION	Fonds d'investissement	5 000	50,00%	2 500	-	-	2 500	31-déc-24	12 333	-101	MAD		
UPLINE GROUP	Banque	46 784	77,39%	777 225	-	-	777 225	30-jui-25	562 585	107 076	MAD	75 839	
GENEX PARTICIPATIONS	Services divers	1 250	100,00%	1 360	-	72	1 288	31-déc-24	1 288	-18	MAD		
SCI OASIS YVES	Immobilier / Aménagement	15	99,67%	3 282	-	3 282	-				MAD		
SCI OASIS PAPILLONS	Immobilier / Aménagement	8	99,33%	814	-	-	814	31-déc-24	-593	-24	MAD		
SCI OASIS JEAN	Immobilier / Aménagement	15	99,67%	1 936	-	-	1 936	31-déc-24	-182	-5	MAD		
CHAABI CAPITAL INVESTISSEMENT	Fonds d'investissement	2 827 900	54,10%	1 529 894	-	68 449	1 461 444	30-jui-25	2 255 280	44 075	MAD		
BANK AL YOUSR	Banque	980 000	82,00%	803 600	-	-	803 600	30-jui-25	742 873	32 693	MAD		
BANQUE POPULAIRE PATRIMOINE	Immobilier / Aménagement	150 300	100,00%	150 300	-	-	150 300	31-déc-24	153 542	6 376	MAD		
AL AKARIA INVEST	Immobilier / Aménagement	1 036 900	100,00%	1 702 300	-	830 356	871 944	31-déc-25	871 944	-127 964	MAD		
MAROC TRAITEMENT DE TRANSACTIONS (M2T)	Services Paiements	51 497	84,79%	211 782	-	211 782	-	30-jui-25	-107 396	-158 234	MAD		
BANK AL AMAL	Banque	740 000	38,51%	329 744	-	56 740	273 004	30-jui-25	708 994	-4 001	MAD		
SIBA	Immobilier / Aménagement	3 333	90,10%	59 200	-	50 394	8 806	31-déc-24	9 774	-194	MAD		
FONDS MOUSSAHAMA 2	Fonds d'investissement	162 880	63,97%	247 690	-	140 999	106 691	31-déc-24	203 193	34 886	MAD	21 851	
MAROC LEASING	Crédit bail	277 677	53,11%	493 623	-	-	493 623	30-jui-25	1 173 336	52 719	MAD	20 645	
SCI DAIT ROUMI II	Immobilier / Aménagement	10	90,00%	9	-	9	-	31-déc-24	-158	-3	MAD		
BP SHORE GROUP	Holding	5 000	56,80%	2 840	-	-	2 840	30-jui-25	229 645	70 702	MAD	35 789	
BP SHORE BACK OFFICE	Services divers	3 000	0,93%	30	-	-	30	30-jui-25	16 357	5 927	MAD	171	
ATLANTIC MICROFINANCE FOR AFRICA (AMIFA)	Holding	897 398	100,00%	897 398	-	97 398	800 000	31-déc-24	856 053	-37 457	MAD		
IMC (INFRA MAROC CAPITAL)	Fonds d'investissement	105 333	43,50%	1 766 971	-	-	1 766 971	30-jui-25	4 270 887	223 879	MAD	93 931	
BP CENTRE SUD	Banque	1 482 473	51,01%	1 910 145	-	-	1 910 145	31-déc-25	5 759 310	290 474	MAD	164 859	
BP FES-MEKNES	Banque	2 372 684	51,24%	2 260 910	-	-	2 260 910	31-déc-25	6 495 633	239 646	MAD	149 409	
BP LAAYOUNE	Banque	690 269	52,55%	571 468	-	-	571 468	31-déc-25	1 778 073	209 512	MAD	51 668	
BP MARRAKECH-B MELLAL	Banque	1 424 605	51,37%	1 168 208	-	-	1 168 208	31-déc-25	3 943 153	323 159	MAD	101 247	
BP NADOR-AL HOCEIMA	Banque	1 122 276	51,48%	1 659 249	-	-	1 659 249	31-déc-25	5 846 240	207 659	MAD	117 599	
BP OUJDA	Banque	1 245 694	52,88%	1 486 335	-	-	1 486 335	31-déc-25	4 110 206	128 986	MAD	39 141	
BP TANGER-TETOUAN	Banque	1 177 359	51,03%	1 145 691	-	-	1 145 691	31-déc-25	3 669 368	192 790	MAD	110 745	
BP RABAT-KENITRA	Banque	2 832 687	51,01%	2 319 608	-	-	2 319 608	31-déc-25	6 896 359	445 682	MAD	227 433	
SOCINVEST SARL		850 223	100,00%	850 223	-	-	850 223	30-jui-25	968 736	60 163	MAD	55 000	
BCP INTERNATIONAL	Holding	200 000	100,00%	200 000	-	-	200 000	30-jui-25	223 266	1 288	MAD		
AFRICA STONE	Services divers	7 000	29,00%	1 923	-	-	1 923	31-déc-24	22 613	9 692	MAD	2 900	
BCP COURTAGES	Assurance	1 500	100,00%	283 200	-	-	283 200	30-jui-25	49 744	31 787	MAD	36 100	
HOLDPARTS	Holding	521 538	100,00%	503 944	-	-	503 944	30-jui-25	541 954	12 864	MAD	10 431	
AVALON AFRIQUE		6 000	100,00%	6 000	-	-	6 000				MAD		
<b>B) AUTRES TITRES DE PARTICIPATION</b>				<b>934 859</b>	<b>-</b>	<b>33 592</b>	<b>901 267</b>					<b>7 190</b>	
ATPS	Services divers	300	100,00%	2 351	-	1 361	990	31-déc-24	990	-108	MAD		
SOGEPOS	Immobilier / Aménagement	35 000	13,20%	4 622	-	-	4 622	31-déc-24	67 668	18 719	MAD	2 472	
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	Services financiers	98 200	13,24%	12 853	-	-	12 853	31-déc-24	200 593	20 290	MAD		
CASABLANCA FINANCE CITY AUTHORITY	Services financiers	500 000	10,00%	50 000	-	-	50 000	31-déc-24	503 044	749	MAD		
CASABLANCA TRANSPORTS	Services divers	5 301 000	0,28%	15 000	-	8 583	6 417	31-déc-24	2 267 887	-331 005	MAD		
SOCIETE DE BOURSE DE CASABLANCA	Services financiers	387 518	8,00%	31 373	-	-	31 373	31-déc-24	797 000	43 867	MAD	1 203	
BENAF	Immobilier / Aménagement	192	100,00%	22 828	-	22 828	-				MAD		
MOROCCAN INFORMATION TECHNOPARK COMPANY (MITC)	Services divers	46 000	17,50%	8 050	-	-	8 050	31-déc-24	67 773	2 657	MAD		
EUROCHEQUE	Services financiers	1 500	17,48%	84	-	84	-				MAD		
CASABLANCA ISKANE ET EQUIPEMENT SA (Ex IDMAJ SAKAN)	Immobilier / Aménagement	20 000	10,00%	2 000	-	-	2 000	31-déc-24	67 261	8 965	MAD		
REGIONALE GESTION	Fonds d'investissement	4 000	18,00%	720	-	720	-	31-déc-24	-2 179	-394	MAD		
FIROGEST	Fonds d'investissement	2 000	12,50%	250	-	17	233	31-déc-24	1 863	1 264	MAD		
CASABLANCA AMENAGEMENT	Immobilier / Aménagement	40 000	12,50%	5 000	-	-	5 000	31-déc-24	165 571	29 998	MAD		
MNF VENTURES	Fonds d'investissement	2 000	20,00%	400	-	-	400	31-déc-24	3 971	-67	MAD		
RABAT REGION AMENAGEMENTS	Immobilier / Aménagement	17 400	11,49%	2 000	-	-	2 000	31-déc-24	520 008	63 828	MAD		
PART MAMDA RE	Assurance	600 000	41,67%	255 386	-	-	255 386				MAD		
FONCIERE UNIVERSITE INTERNATIONALE DE MARRAKECH (FUJM)	Immobilier / Aménagement	375 300	21,44%	80 475	-	-	80 475	31-déc-24	153 120	-2 196	MAD		
FONCIERE UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT (FUJR)	Immobilier / Aménagement	1 023 816	21,46%	413 134	-	-	413 134	31-déc-24	1 522 753	9 161	MAD	3 515	
BAB CONSORTIUM	Pharmaceutique	10 000	33,33%	3 333	-	-	3 333	31-déc-24	80 243	16 758	MAD		
TAAWOUNIATE TAAMINE TAKAFULI	Assurance	50 000	50,00%	25 000	-	-	25 000	31-déc-24	50 114	50	MAD		
<b>C) TITRES ACTIVITE DE PORTEFEUILLE</b>				<b>114 766</b>	<b>-3 082</b>	<b>-</b>	<b>117 848</b>					<b>7 857</b>	
AWB MOROCCO MAURITANIE	Holding	22 440	33,03%	79 396	-3 082	-	82 478	31-juil-24	23 073	-191	EUR		
UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT	Enseignement supérieur	135 050	26,19%	35 370	-	-	35 370	30-sept-24	208 724	10 807	MAD	7 857	
<b>D) EMPLOIS ASSIMILES</b>				<b>1 585 956</b>	<b>-4 003</b>	<b>243 885</b>	<b>1 346 074</b>					<b>68 705</b>	
UBAF	Banque	250 727	4,99%	133 983	-6 894	-	140 878	31-déc-24	352 306	7 636	EUR	3 208	
BACB	Banque	107 097	6,75%	60 278	-1 644	-	61 922	31-déc-24	257 612	28 755	Livre Sterling		
BACB		-		112 748	10 453	-	102 295						
UBAE	Banque	261 186	2,85%	88 513	-4 555	18 384	74 684	31-déc-24	244 582	22 562	EUR		
BMICE	Banque	150 000	4,00%	54 770	-1 226	8 526	47 470	31-déc-24	130 009	2 301	USD		
AUTRES (Y COMPRIS C/C)	-	-	-	1 135 663	-137	216 975	918 825	-	-	-	-	32 749	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>				<b>35 125 906</b>	<b>-236 910</b>	<b>1 856 861</b>	<b>33 505 954</b>						<b>1 899 803</b>

# GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

## COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2025

### CRÉANCES SUBORDONNÉES

(en milliers de DH)

RUBRIQUES	Montant Global	Ets De Cred & Assim	APPARENTES			31/12/2025	31/12/2024
			Eses Financières	Eses Non Financières	Autres Apparentes		
Créances subordonnées	253 933	253 933	-	-	-	253 933	151 370
Titres subordonnés des établissements de crédits et assimilés	254 107	254 107	-	-	-	254 107	151 370
Titres subordonnés de la clientèle	-	-	-	-	-	-	-
Prêts subordonnés aux établissements de crédits et assimilés	-	-	-	-	-	-	-
Prêts subordonnés à la clientèle	-	-	-	-	-	-	-
Créances subordonnées en souffrance	-	-	-	-	-	-	-
Agios réservés sur créances subordonnées	-	-	-	-	-	-	-
(-) Provisions pour créances subordonnées en souffrance	174	174	-	-	-	174	-

### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(en milliers de DH)

IMMOBILISATIONS	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	AMORTISSEMENTS ET/OU PROVISIONS			Cumul	Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties		
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>1 383 992</b>	<b>48 903</b>	<b>-</b>	<b>1 432 895</b>	<b>983 265</b>	<b>70 359</b>	<b>-</b>	<b>1 053 625</b>	<b>379 270</b>
· Droit au bail	139 651	-	-	139 651	-	-	-	-	139 651
· Immobilisations en recherche et développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
· Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	1 244 341	48 903	-	1 293 244	983 265	70 359	-	1 053 625	239 619
· Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>6 078 829</b>	<b>213 194</b>	<b>32 078</b>	<b>6 259 945</b>	<b>3 391 651</b>	<b>171 784</b>	<b>32 062</b>	<b>3 531 214</b>	<b>2 728 731</b>
<b>-IMMEUBLE D'EXPLOITATION</b>	<b>2 472 905</b>	<b>112 512</b>	<b>2 065</b>	<b>2 583 353</b>	<b>850 224</b>	<b>46 088</b>	<b>2 065</b>	<b>894 247</b>	<b>1 689 105</b>
· Terrain d'exploitation	224 718	-	-	224 718	-	-	-	-	224 718
· Immeubles d'exploitation bureaux	2 247 112	112 512	2 065	2 357 559	849 153	46 084	2 065	893 172	1 464 387
· Immeubles d'exploitation logement de fonction	1 075	-	-	1 075	1 071	4	-	1 075	-
<b>-MOBILIER ET MATERIEL D'EXPLOITATION</b>	<b>1 005 513</b>	<b>46 573</b>	<b>30 001</b>	<b>1 022 086</b>	<b>864 608</b>	<b>35 345</b>	<b>29 984</b>	<b>869 969</b>	<b>152 117</b>
· Mobilier de bureau d'exploitation	249 889	9 168	-	259 057	218 760	5 860	-	224 620	34 437
· Matériel de bureau d'exploitation	62 220	1 317	6 442	57 095	49 939	2 594	6 442	46 092	11 004
· Matériel informatique	587 788	34 943	23 187	599 544	491 326	26 540	23 171	494 696	104 848
· Matériel roulant rattaché à l'exploitation	2 793	-	-	2 793	2 793	-	-	2 793	-
· Autres matériels d'exploitation	102 823	1 145	372	103 597	101 790	350	372	101 769	1 828
<b>-AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION</b>	<b>824 061</b>	<b>36 395</b>	<b>-</b>	<b>860 456</b>	<b>664 487</b>	<b>32 304</b>	<b>-</b>	<b>696 791</b>	<b>163 665</b>
<b>-IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS EXPLOITATION</b>	<b>1 776 349</b>	<b>17 715</b>	<b>13</b>	<b>1 794 051</b>	<b>1 012 332</b>	<b>57 887</b>	<b>13</b>	<b>1 070 207</b>	<b>723 844</b>
· Terrain hors exploitation	331 593	-	-	331 593	-	-	-	-	331 593
· Immeubles hors exploitation	857 667	391	-	858 058	597 911	24 218	-	622 129	235 929
· Mobilier et matériel hors exploitation	142 771	340	13	143 098	113 775	6 662	13	120 424	22 674
· Autres immobilisations corporelles hors exploitation	444 318	16 983	-	461 301	300 647	27 007	-	327 654	133 647
<b>TOTAL</b>	<b>7 462 821</b>	<b>262 097</b>	<b>32 078</b>	<b>7 692 840</b>	<b>4 374 917</b>	<b>242 143</b>	<b>32 062</b>	<b>4 584 838</b>	<b>3 108 001</b>

### CESSIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(en milliers de DH)

IMMOBILISATIONS CÉDÉES	Valeur comptable brute	Cumul des amortissements et/ou des provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette	Produit de la cession	plus-value de cession	moins-value de cession
<b>- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
· Droit au bail	-	-	-	-	-	-
· Immobilisations en recherche et développement	-	-	-	-	-	-
· Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	-	-	-	-	-	-
· Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-
<b>- IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>32 078</b>	<b>32 062</b>	<b>17</b>	<b>6 769</b>	<b>6 752</b>	<b>-</b>
<b>- IMMEUBLE D'EXPLOITATION</b>	<b>2 065</b>	<b>2 065</b>	<b>-</b>	<b>349</b>	<b>349</b>	<b>-</b>
· Terrain d'exploitation	-	-	-	-	-	-
· Immeubles d'exploitation bureaux	2 065	2 065	-	349	349	-
· Immeubles d'exploitation logement de fonction	-	-	-	-	-	-
<b>- MOBILIER ET MATÉRIEL D'EXPLOITATION</b>	<b>30 001</b>	<b>29 984</b>	<b>17</b>	<b>6 414</b>	<b>6 397</b>	<b>-</b>
· Mobilier de bureau d'exploitation	-	-	-	-	-	-
· Matériel de bureau d'exploitation	6 442	6 442	-	720	720	-
· Matériel informatique	23 187	23 171	17	5 605	5 588	-
· Matériel roulant rattaché à l'exploitation	-	-	-	-	-	-
· Autres matériels d'exploitation	372	372	-	89	89	-
<b>- AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>- IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS EXPLOITATION</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>-</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>-</b>
· Terrain hors exploitation	-	-	-	-	-	-
· Immeubles hors exploitation	-	-	-	-	-	-
· Mobilier et matériel hors exploitation	13	13	-	6	6	-
· Autres immobilisations corporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>32 078</b>	<b>32 062</b>	<b>17</b>	<b>6 769</b>	<b>6 752</b>	<b>-</b>

### DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS

(en milliers de DH)

DETTES	Établissements de crédit et assimilés au Maroc				Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2025	Total 31/12/2024
	Bank Al Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc				
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS	-	185 235 276	879 951	61 249	186 176 476	168 760 689	
VALEURS DONNEES EN PENSION	29 376 161	-	242 053	-	29 618 214	28 289 256	
· au jour le jour	-	-	242 053	-	242 053	137 000	
· à terme	29 376 161	-	-	-	29 376 161	28 152 256	
EMPRUNTS DE TRESORERIE	890 000	242 000	2 676 395	395 735	4 204 130	3 051 786	
· au jour le jour	-	62 000	-	-	62 000	160 000	
· à terme	890 000	180 000	2 676 395	395 735	4 142 130	2 891 786	
EMPRUNTS FINANCIERS	-	-	149 969	970 829	1 120 798	1 370 280	
AUTRES DETTES	4 268	1 069 705	127	-	1 074 100	1 103 912	
INTERETS COURUS A PAYER	21 987	2 308 348	10 506	5 094	2 345 935	2 158 766	
<b>TOTAL</b>	<b>30 292 416</b>	<b>188 855 329</b>	<b>3 959 001</b>	<b>1 432 907</b>	<b>224 539 653</b>	<b>204 734 689</b>	

### DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

(en milliers de DH)

DÉPÔTS	Secteur public	SECTEUR PRIVÉ			Total 31/12/2025	Total 31/12/2024
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
COMPTES A VUE CREDITEURS	1 447 304	5 639 164	12 519 931	43 002 371	62 608 770	60 484 405
COMPTES D'EPARGNE	-	-	-	8 751 247	8 751 247	8 669 721
DEPOTS A TERME	130 973	96 354	360 839	6 042 814	6 630 980	7 496 342
AUTRES COMPTES CREDITEURS	29 072	83 587	2 326 184	789 366	3 228 209	3 686 730
INTERETS COURUS A PAYER	1 166	1 244	4 504	93 284	100 198	117 975
<b>TOTAL</b>	<b>1 608 515</b>	<b>5 820 349</b>	<b>15 211 458</b>	<b>58 679 082</b>	<b>81 319 404</b>	<b>80 455 173</b>

### DÉTAIL DES AUTRES PASSIFS

(en milliers de DH)

RUBRIQUE	31/12/2025	31/12/2024
Instruments optionnels vendus	615	191
Comptes de règlement d'opérations sur titres	-	-
Dettes sur titres	-	-
Versement à effectuer sur titres non libérés	167 777	168 367
Provisions pour service financier aux émetteurs	-	-
Sommes réglées par la clientèle à reverser aux émetteurs	-	-
Créditeurs divers	4 336 402	2 908 253
· Sommes dues à l'Etat	1 207 065	2 335 606
· Sommes dues aux organismes de prévoyance	132 911	179 181
· Sommes diverses dues aux actionnaires et associés	36	36
· Sommes dues au personnel	-	-
· Fournisseurs de biens et services	2 523	2 576
· Divers autres Créditeurs	2 993 867	390 853
Comptes d'ajustement de hors bilan	456	232 643
Comptes d'écart sur devises et titres	-	-
Gains potentiels sur opérations de couverture non dénouées	-	-
Gains à étaler sur opérations de couvertures dénouées	-	-
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc (créditeur)	-	29 980
Charges à payer et produits constatés d'avance	1 555 804	1 194 912
· Charges à payer	1 536 131	1 166 241
· Produits constatés d'avance	19 673	28 671
Comptes transitoires ou d'attente créditeurs	1 141 341	668 271
<b>TOTAL</b>	<b>7 202 395</b>	<b>5 202 617</b>

# GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

## COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2025

### PROVISIONS

(en milliers de DH)

RUBRIQUE	Encours 31/12/2024	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/2025
<b>PROVISIONS DÉDUITES L'ACTIF SUR</b>	<b>11 524 870</b>	<b>1 952 851</b>	<b>3 252 405</b>	<b>13 046</b>	<b>10 238 363</b>
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	8 956 138	879 842	2 676 893	13 046	7 172 134
Titres de placement et d'investissement	869 515	97 583	362 829	-	604 270
Titres de participation et emplois assimilés	1 076 070	853 236	72 445	-	1 856 861
Immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
Autres actifs	623 147	122 190	140 239	-	605 098
<b>PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF</b>	<b>6 595 374</b>	<b>1 997 004</b>	<b>82 088</b>	<b>-12 909</b>	<b>8 497 380</b>
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	1 161 999	17 719	23 596	-12 909	1 143 213
Provisions pour risques de change	-	-	-	-	-
Provisions pour risques généraux	5 051 183	1 785 087	-	-	6 836 271
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	-	-	-	-	-
Provisions pour autres risques et charges	382 191	194 198	58 492	-	517 896
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>18 120 244</b>	<b>3 949 855</b>	<b>3 334 493</b>	<b>137</b>	<b>18 735 743</b>

### SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTÉS ET FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE

(en milliers de DH)

RUBRIQUE	31/12/2025	31/12/2024
<b>SUBVENTIONS ET FONDS PUBLICS AFFECTÉS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Subventions d'investissement reçues	-	-
- Subventions d'investissement reçues	-	-
- Subventions d'investissement reçues inscrites au CPC	-	-
Fonds publics affectés	-	-
- Fonds publics affectés	-	-
<b>FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE</b>	<b>4 427 535</b>	<b>3 977 271</b>
Fonds de garantie à caractère mutuel	-	-
- Fonds de garantie à caractère mutuel	-	-
- Autres fonds spéciaux de garantie	-	-
- Fonds de soutien CPM	4 427 535	3 977 271

### TITRES DE CRÉANCES ÉMIS

(en milliers de DH)

NATURE DES TITRES	CARACTÉRISTIQUES					31/12/2025
	date de jouissance	date d'échéance	valeur nominale	taux	Mode de remboursement	
<b>TOTAL</b>						

NEANT

### IMMOBILISATIONS DONNÉES EN CRÉDIT-BAIL ET EN LOCATION SIMPLE

(en milliers de DH)

NATURE	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	AMORTISSEMENTS		PROVISIONS			Montant net à la fin de l'exercice
					Dotations au titre de l'exercice	Cumul des amortissements	Dotations au titre de l'exercice	Reprises de provisions	Cumul des provisions	
<b>IMMOBILISATIONS DONNÉES EN CRÉDIT-BAIL ET EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT</b>	<b>4 000</b>	-	-	<b>4 000</b>	<b>160</b>	<b>933</b>	-	-	-	<b>3 067</b>
CRÉDIT-BAIL SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CRÉDIT-BAIL MOBILIER	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail mobilier en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail mobilier loué	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail mobilier non loué après résiliation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER	<b>4 000</b>	-	-	<b>4 000</b>	<b>160</b>	<b>933</b>	-	-	-	<b>3 067</b>
Crédit-bail immobilier en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail immobilier loué	4 000	-	-	4 000	160	933	-	-	-	3 067
Crédit-bail immobilier non loué après résiliation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LOYERS COURUS À RECEVOIR	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LOYERS RESTRUCTURES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LOYERS IMPAYÉS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LOYERS EN SOUFFRANCE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>IMMOBILISATIONS DONNÉES EN LOCATION SIMPLE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
BIENS MOBILIERS EN LOCATION SIMPLE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
BIENS IMMOBILIERS EN LOCATION SIMPLE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LOYERS COURUS À RECEVOIR	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LOYERS RESTRUCTURES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LOYERS IMPAYÉS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LOYERS EN SOUFFRANCE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>4 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4 000</b>	<b>160</b>	<b>933</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 067</b>

### DETTES SUBORDONNÉES

(en milliers de DH)

RUBRIQUES	MONTANT GLOBAL	NON APPARENTÉ	APPARENTES				EXERCICE 31/12/2025	EXERCICE 31/12/2024
			ETS DE CRED & ASSIM	ESES FINANCIÈRES	ESES NON FINANCIÈRES	AUTRES APPARENTÉS		
<b>DETTES SUBORDONNÉES</b>	<b>12 432 446</b>	<b>12 008 435</b>	-	<b>380 511</b>	-	<b>43 500</b>	<b>12 432 446</b>	<b>11 632 845</b>
<b>DETTES SUBORDONNÉES À DURÉE DÉTERMINÉE</b>	<b>12 366 200</b>	<b>11 942 200</b>	-	<b>380 500</b>	-	<b>43 500</b>	<b>12 366 200</b>	<b>11 566 200</b>
Titres subordonnés à durée déterminée	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnés à durée déterminée auprès des établissements de crédit	43 500	-	-	-	-	43 500	43 500	43 500
Emprunts subordonnés à durée déterminée auprès de la clientèle	12 322 700	11 942 200	-	380 500	-	-	12 322 700	11 522 700
<b>DETTES SUBORDONNÉES À DURÉE INDÉTERMINÉE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Titres subordonnés à durée indéterminée	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnés à durée indéterminée auprès des établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnés à durée indéterminée auprès de la clientèle	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>INTÉRÊTS COURUS À PAYER</b>	<b>66 246</b>	<b>66 235</b>	<b>-</b>	<b>11</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>66 246</b>	<b>66 645</b>

### CAPITAUX PROPRES

(en milliers de DH)

	Encours 31/12/2024	Affectation du résultat	Autres variations	Encours 31/12/2025
<b>Réserves et primes liées au capital</b>	<b>27 767 777</b>	<b>686 793</b>	<b>-</b>	<b>28 454 570</b>
Réserve légale	203 313	-	-	203 313
Autres réserves	11 460 290	686 793	-	12 147 083
Primes d'émission, de fusion et d'apport	16 104 174	-	-	16 104 174
<b>Capital</b>	<b>2 033 125</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 033 125</b>
Capital appelé	2 033 125	-	-	2 033 125
Capital non appelé	-	-	-	-
Certificats d'investissement	-	-	-	-
Fonds de dotations	-	-	-	-
Actionnaires Capital non versé	-	-	-	-
Report à nouveau (+/-)	637 366	78 092	-	715 458
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	2 939 923	-2 939 923	-	3 282 906
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>33 378 191</b>	<b>-2 175 038</b>	<b>-</b>	<b>34 486 059</b>

### VALEURS ET SÛRETÉS REÇUES ET DONNÉES EN GARANTIE

(en milliers de DH)

VALEURS ET SÛRETÉS REÇUES EN GARANTIES	Valeur comptable nette	Rubrique de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées	204 808	-	-
Autres titres	49 576 025	-	-
Hypothèques	66 258 496	-	-
Autres valeurs et sûretés réelles	387 701 477	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>503 740 806</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
VALEURS ET SÛRETÉS DONNÉES EN GARANTIES	Valeur comptable nette	Rubrique du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées	449 000	-	-
Autres titres	-	-	-
Hypothèques	-	-	-
Autres valeurs et sûretés réelles	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>449 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

# GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

## COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2025

### ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

ENGAGEMENTS	(en milliers de DH)	
	31/12/2025	31/12/2024
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNÉS</b>	<b>63 514 677</b>	<b>51 973 576</b>
Engagements de financement en faveur d'établissement de crédit et assimilés	333 108	1 445 704
Crédits documentaires import	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	333 108	1 445 704
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	-
<b>Engagements de financement en faveur de la clientèle</b>	<b>40 832 124</b>	<b>27 137 083</b>
Crédits documentaires import	5 282 446	5 078 792
Acceptations ou engagements de payer	4 141 219	3 588 446
Ouvertures de crédit confirmés	31 408 459	18 469 845
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	-
<b>Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés</b>	<b>9 149 279</b>	<b>11 426 974</b>
Crédits documentaires export confirmés	45 272	79 810
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Garanties de crédits données	-	-
Autres cautions, avals et garanties donnés	9 104 007	11 347 164
Engagements en souffrance	-	-
<b>Engagements de garantie d'ordre de la clientèle</b>	<b>13 200 166</b>	<b>11 963 816</b>
Garanties de crédits données	2 548 514	2 412 901
Caution et garanties en faveur de l'administration publique	4 138 812	3 522 866
Autres cautions et garanties données	5 273 194	4 788 929
Engagements en souffrance	1 239 646	1 239 120
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE REÇUS</b>	<b>26 417 305</b>	<b>26 915 642</b>
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	1 455	1 455
Ouvertures de crédit confirmés	1 455	1 455
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Autres engagements de financement reçus	-	-
<b>Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés</b>	<b>17 575 066</b>	<b>19 120 365</b>
Garanties de crédits	-	-
Autres garanties reçues	17 575 066	19 120 365
<b>Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers</b>	<b>8 840 784</b>	<b>7 793 822</b>
Garanties de crédits	8 840 784	7 793 822
Autres garanties reçues	-	-

### ENGAGEMENTS SUR TITRES

RUBRIQUE	(en milliers de DH)	
	31/12/2025	31/12/2024
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>272 981</b>	<b>3 535</b>
Titres achetés à réméré	-	-
<b>Titres à livrer</b>	<b>272 981</b>	<b>3 535</b>
• Marché primaire	-	-
• Marché gris	-	-
• Marchés réglementés	272 981	3 535
• Marché gré à gré	-	-
• Autres	-	-
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>36 324</b>	<b>-</b>
Titres vendus à réméré	-	-
<b>Titres à recevoir</b>	<b>36 324</b>	<b>-</b>
• Marché primaire	-	-
• Marché gris	-	-
• Marchés réglementés	36 324	-
• Marché gré à gré	-	-
• Autres	-	-

### OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DÉRIVÉS

RUBRIQUE	(en milliers de DH)	
	Opérations de couverture 31/12/2025	31/12/2024
<b>OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME</b>	<b>53 243 342</b>	<b>37 747 704</b>
Devises à recevoir	3 745 431	1 941 153
Dirhams à livrer	740 468	1 237 252
Devises à livrer	25 827 553	17 560 543
Dirhams à recevoir	22 929 890	17 008 756
Dont swaps financiers de devises	-	-
<b>ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DÉRIVÉS</b>	<b>407 236</b>	<b>470 157</b>
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt	60 000	-
Engagements sur marchés réglementés de cours de change	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change	347 236	470 157
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments	-	-

### VENTILATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES SUIVANT LA DURÉE RÉSIDUELLE

	(en milliers de DH)					
	D≤1 mois	1 mois<D≤3mois	3 mois<D≤1 an	1 an<D≤5 ans	D>5 ans	Total
<b>ACTIF</b>						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	14 359 805	16 845 298	6 629 892	13 091 800	949 946	51 876 741
Créances sur la clientèle	5 695 087	10 882 422	17 383 037	39 328 522	35 438 862	108 727 930
Titres de créance	1 309 174	2 667 924	14 649 715	26 122 894	61 515 022	106 264 729
Créances subordonnées	-	-	224 083	-	30 024	254 107
Dépôts d'investissement placés	-	545 000	408 400	1 384 000	667 600	3 005 000
<b>TOTAL</b>	<b>21 364 066</b>	<b>30 940 644</b>	<b>39 295 127</b>	<b>79 927 216</b>	<b>98 601 454</b>	<b>270 128 507</b>
<b>PASSIF</b>						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	23 690 315	8 769 492	2 179 281	-	-	34 639 088
Dettes envers la clientèle	317 363	57 111	6 246 947	7 726	1 845	6 630 992
Titres de créance émis	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnés	-	-	-	6 566 200	5 800 000	12 366 200
<b>TOTAL</b>	<b>24 007 678</b>	<b>8 826 603</b>	<b>8 426 228</b>	<b>6 573 926</b>	<b>5 801 845</b>	<b>53 636 280</b>

### VENTILATION DE L'ACTIF, PASSIF ET HORS BILAN EN MONNAIES ETRANGÈRES

DESIGNATION	(en milliers de DH)	
	31/12/2025	31/12/2024
<b>ACTIF</b>		
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	26 324 612	20 463 498
Créances sur la clientèle	2 770 654	2 531 536
Titres de transaction et de placement	1 906 952	1 826 860
Autres actifs	135 503	3 929
Titres d'investissement	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	8 820 338	6 983 669
Créances subordonnées	-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>39 958 059</b>	<b>31 809 492</b>
<b>PASSIF</b>		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	4 218 764	4 285 097
Dépôts de la clientèle	3 326 326	4 132 688
Autres passifs	32 412 969	23 391 707
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>39 958 059</b>	<b>31 809 492</b>
<b>HORS-BILAN</b>		
ENGAGEMENTS DONNES	15 113 705	15 911 930
ENGAGEMENTS RECUS	4 164 383	5 108 062

### MARGE D'INTÉRÊT

DESIGNATION	(en milliers de DH)	
	31/12/2025	31/12/2024
<b>INTERETS PERCUS</b>	<b>9 044 858</b>	<b>8 725 235</b>
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	2 136 319	2 204 102
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	5 503 063	5 119 785
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	1 405 476	1 401 348
<b>INTERETS SERVIS</b>	<b>5 676 265</b>	<b>5 413 502</b>
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	4 842 710	4 501 757
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	833 555	911 745
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	-	-
<b>MARGE D'INTERET</b>	<b>3 368 593</b>	<b>3 311 733</b>

### PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIÉTÉ

RUBRIQUE	(en milliers de DH)	
	31/12/2025	31/12/2024
<b>PRODUITS SUR TITRES DE PLACEMENT (DE PROPRIÉTÉ)</b>	<b>970 010</b>	<b>651 311</b>
- Dividendes sur titres OPCVM	902 333	565 190
- Dividendes sur autres titres de propriété	40 240	49 019
- Autres produits sur titres de propriété	27 437	37 102
<b>PRODUITS SUR TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS</b>	<b>1 899 802</b>	<b>1 449 863</b>
- Dividendes sur titres de participation	19 976	24 085
- Dividendes sur participations liées	1 848 799	1 372 749
- Autres produits sur titres de propriété	31 027	53 029

# GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

## COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2025

### AUTRES PRODUITS ET CHARGES

(en milliers de DH)

RUBRIQUE	31/12/2025	31/12/2024
<b>AUTRES PRODUITS BANCAIRES</b>	<b>7 271 233</b>	<b>5 990 310</b>
Plus values sur cession de titres de placement	1 318	8 234
Commissions sur produits dérivés	-	-
Gains sur produits dérivés de cours de change	14 441	4 780
Produits sur opérations de change	2 929 125	1 860 319
Divers autres produits bancaires	3 991 487	3 805 676
Quote-part sur opérations bancaires faite en commun	-	-
Produits des exercices antérieurs	9 686	43 122
Divers autres produits bancaires	3 981 801	3 762 554
Reprise de provisions pour dépréciation des titres de placement	334 862	311 301
<b>AUTRES CHARGES BANCAIRES</b>	<b>3 187 575</b>	<b>2 199 605</b>
Moins values sur cession de titres de placement	4 398	3 100
Charges sur moyens de paiement	10 075	8 956
Diverses charges sur titres de propriété	-	-
Frais d'émission des emprunts	-	-
Autres charges sur opérations sur titres (Titres de transaction)	909 269	596 661
Pertes sur produits dérivés de cours de change	2 030	533
Autres charges sur prestations de services	53 038	50 018
Charges sur opérations de change	1 951 079	1 102 183
Diverses autres charges bancaires	160 103	152 412
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	97 583	285 742
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION NON BANCAIRES</b>	<b>1 827 859</b>	<b>1 721 267</b>
Produits sur valeurs et emplois assimilés	17 280	12 722
Plus-values de cession sur immobilisations financières	-	155
Plus-values de cession sur immobilisations corporelles et incorporelles	7 460	-
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle même	-	-
Produits accessoires	1 782 833	1 698 192
Subventions reçues	-	-
Autres produits d'exploitation non bancaires	20 286	10 198
<b>CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRES</b>	<b>320 626</b>	<b>287 231</b>
Charges sur valeurs et emplois assimilés	62 981	44 485
Moins-values de cession sur immobilisations financières	-	-
Moins-values de cession sur immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Fonds de soutien CPM	251 107	236 832
Autres charges d'exploitation non bancaires	6 538	5 914

### CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

(en milliers de DH)

RUBRIQUE	31/12/2025	31/12/2024
<b>CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION</b>	<b>3 756 337</b>	<b>3 649 190</b>
<b>CHARGES DU PERSONNEL</b>	<b>1 231 123</b>	<b>1 206 840</b>
<b>IMPÔTS ET TAXES</b>	<b>71 126</b>	<b>82 128</b>
<b>CHARGES EXTÉRIEURES</b>	<b>524 338</b>	<b>488 052</b>
<b>CHARGES EXTERNES</b>	<b>1 384 020</b>	<b>1 323 651</b>
<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>303 808</b>	<b>315 889</b>
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENT ET AUX PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES</b>	<b>241 922</b>	<b>232 630</b>

### COMMISSIONS REÇUES ET VERSÉES

(en milliers de DH)

RUBRIQUE	COMMISSIONS 2025		COMMISSIONS 2024	
	E CREDIT	CLIENTELE	E CREDIT	CLIENTELE
<b>COMMISSIONS RECUES</b>	<b>67 098</b>	<b>687 174</b>	<b>86 136</b>	<b>728 592</b>
Commissions sur fonctionnement de compte	-	27 871	-	28 312
Commissions sur moyens de paiement	67 098	241 613	86 136	262 325
Commissions sur opérations de titres	-	6 647	-	-
Commissions sur titres en gestion/en dépôt	-	50 564	-	42 960
Commissions sur prestations de service sur crédit	-	73 715	-	106 243
Produits sur activités de conseil et d'assistance	-	1	-	1
Autres produits sur prestations de service	-	286 763	-	288 751
Commissions de placement sur le marché primaire	-	-	-	-
Commissions de garantie sur le marché primaire	-	-	-	-
Commissions sur produits dérivés	-	-	-	-
Commissions sur opérations de change virement	-	-	-	-
Commissions sur opérations de change billet	-	-	-	-
<b>COMMISSIONS VERSEES</b>	<b>-</b>	<b>216 130</b>	<b>-</b>	<b>197 715</b>
Charges sur moyens de paiement	-	10 075	-	8 957
Commissions sur achat et vente de titres	-	-	-	-
Commissions sur droits de garde de titres	-	-	-	-
Commissions et courtages sur opérations de marché	-	18 351	-	27 481
Commissions sur engagements sur titres	-	-	-	-
Commissions sur produits dérivés	-	-	-	-
Commissions sur opérations de change virement	-	-	-	-
Commissions sur opérations de change billets	-	153 015	-	138 741
Autres charges sur prestations de services	-	34 689	-	22 536

### RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ

(en milliers de DH)

RUBRIQUE	31/12/2025	31/12/2024
Gains sur titres de transaction	3 909 148	3 708 122
Pertes sur titres de transaction	909 269	596 661
<b>RÉSULTAT SUR TITRES DE TRANSACTION</b>	<b>2 999 879</b>	<b>3 111 461</b>
Plus-values de cession sur titres de placement	1 318	8 234
Reprises de provision sur dépréciation des titres de placement	334 862	311 301
Moins-values de cession sur titres de placement	4 398	3 100
Dotations aux provisions sur dépréciation des titres de placement	97 583	285 742
<b>RÉSULTAT SUR TITRES DE PLACEMENT</b>	<b>234 199</b>	<b>30 693</b>
Produits sur engagement sur titres	-	-
Charges sur engagement sur titres	-	-
<b>RÉSULTAT SUR ENGAGEMENTS SUR TITRES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Produits sur engagement sur produits dérivés	14 514	4 781
Charges sur engagement sur produits dérivés	2 030	533
<b>RÉSULTAT SUR ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DÉRIVÉS</b>	<b>12 484</b>	<b>4 248</b>
Produits sur opérations de change	2 929 125	1 860 320
Charges sur opérations de change	1 798 064	963 443
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS DE CHANGE</b>	<b>1 131 061</b>	<b>896 877</b>

# GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

## COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2025

### PASSAGE DU RÉSULTAT NET COMPTABLE AU RÉSULTAT NET FISCAL

	(en milliers de DH)	
	MONTANTS	MONTANTS
<b>I - RESULTAT NET COMPTABLE</b>		
· Bénéfice net	3 282 906	-
· Perte nette	-	-
<b>II - REINTEGRATIONS FISCALES</b>	<b>4 547 732</b>	-
<b>1 - Courantes</b>	<b>4 045 343</b>	-
· Dotation PRG	1 785 087	-
· Impôts sur les sociétés	2 167 546	-
· Abandons de créances	80 200	-
· Autres	12 510	-
<b>2 - Non courantes</b>	<b>502 389</b>	-
· Contribution sociale de solidarité sur les bénéfices	224 351	-
· Assainissement des comptes gélés	77 412	-
· Dotations aux amortissements des biens hors exploitation	33 477	-
· PRC non déductibles	120 315	-
· Autres	46 834	-
<b>III - DEDUCTIONS FISCALES</b>	-	<b>2 308 229</b>
<b>1 - Courantes</b>	-	<b>2 276 221</b>
· Abattement sur les produits de participation 100%	-	1 917 627
· Abattement sur les produits de participation OPCI 40%	-	358 594
<b>2 - Non courantes</b>	-	<b>32 008</b>
· Autres reprises de provisions	-	32 008
<b>TOTAL</b>	<b>7 830 638</b>	<b>2 308 229</b>
<b>IV - RESULTAT BRUT FISCAL</b>	-	-
· Bénéfice brut si T1 > T2 (A)	-	5 522 409
· Déficit brut fiscal si T2 > T1 (B)	-	-
<b>V - REPORTS DEFICITAIRES IMPUTES (C) (1)</b>	-	-
· Exercice n-4	-	-
· Exercice n-3	-	-
· Exercice n-2	-	-
· Exercice n-1	-	-
<b>VI - RESULTAT NET FISCAL</b>	-	-
· Bénéfice net fiscal (A - C)	-	5 522 409
OU	-	-
· Déficit net fiscal (B)	-	-
<b>VII - CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFERES</b>	-	-
<b>VIII - CUMUL DES DEFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER</b>	-	-
· Exercice n-4	-	-
· Exercice n-3	-	-
· Exercice n-2	-	-
· Exercice n-1	-	-

(1) Dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A)

### DÉTÉRMINATION DU RÉSULTAT COURANT APRÈS IMPÔTS

	(en milliers de DH)	
DETERMINATION DU RESULTAT		MONTANT
· Résultat courant d'après le compte de produits et charges	(+ ou -)	<b>5 700 553</b>
· Réintégrations fiscales sur opérations courantes	(+)	1 877 797
· Déductions fiscales sur opérations courantes	(-)	2 276 221
· Résultat courant théoriquement imposable	(=)	<b>5 302 130</b>
· Impôt théorique sur résultat courant	(-)	2 081 086
· Résultat courant après impôts	(=)	3 619 467

II INDICATIONS DU REGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYES PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LEGALES SPECIFIQUES

### AFFECTATION DES RÉSULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE

	(en milliers de DH)		
	MONTANTS		MONTANTS
<b>A- Origine des résultats affectés</b>		<b>B- Affectation des résultats</b>	
Décision de l'AGO du 30/06/2025		Décision de l'AGO du 30/06/2025	
Report à nouveau	637 366	Réserve légale	-
Résultats nets en instance d'affectation		Autres réserves	686 793
Résultat net de l'exercice	2 939 923	Dividendes	2 134 781
Prélèvements sur les bénéfices		Autres affectations	40 257
Autres prélèvements		Report à nouveau	715 458
<b>TOTAL A</b>	<b>3 577 289</b>	<b>TOTAL B</b>	<b>3 577 289</b>

### RÉSULTATS ET AUTRES ELEMENTS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

	(en milliers de DH)		
	Exercice 2025	Exercice 2024	Exercice 2023
<b>CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES</b>	<b>51 346 040</b>	<b>48 988 307</b>	<b>47 790 967</b>
<b>OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</b>			
1 - Produit net bancaire	11 076 351	10 018 334	7 529 052
2 - Résultat avant impôts	5 450 452	4 667 429	3 258 133
3 - Impôts sur les résultats	2 167 546	1 727 506	660 249
4 - Bénéfices distribués	2 134 781	2 033 125	1 829 812
5 - Résultats non distribués ( mis en réserve ou en instance d'affectation)	715 458	637 366	588 946
<b>RESULTAT PAR TITRE (en dirhams)</b>			
Résultat net par action	16	14	13
Bénéfice distribué par action année N-1	10,50	10	9
<b>PERSONNEL</b>			
Montants des rémunérations brutes de l'exercice	1 231 123	1 206 840	1 139 766
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	2 589	2 717	2 569

### DATATION ET ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS

#### I- DATATION

· Date de clôture de l'exercice :	31/12/2025
· Date d'établissement des états de synthèse :	FÉVRIER 2026

II- Événements postérieurs au 31/12/2025 **NEANT**

### PASSIFS EVENTUELS :

La Banque Centrale Populaire fait l'objet d'un contrôle de l'Office des Changes portant sur les opérations réalisées en devises.

### EFFECTIFS

	(en nombre)	
	31/12/25	31/12/24
Effectifs rémunérés	2 589	2 717
Effectifs utilisés	2 589	2 717
Effectifs équivalent plein temps	2 589	2 717
Effectifs administratifs et techniques (équivalent plein temps)	1 288	1 319
Effectifs affectés à des tâches bancaires (équivalent plein temps)	1 301	1 398
Cadres (équivalent plein temps)	2 413	2 439
Employés (équivalent plein temps)	176	278
dont effectifs employés à l'étranger	36	37

### TITRES ET AUTRES ACTIFS GÉRÉS OU EN DÉPÔTS

	(en milliers de DH)			
	NOMBRE DE COMPTES		MONTANTS	
	31/12/25	31/12/24	31/12/25	31/12/24
Titres dont l'établissement est dépositaire	383 187	268 744	314 582 347	259 787 158
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion	-	-	-	-
Titres d'OPCVM dont l'établissement est dépositaire	107	81	206 872 688	101 736 306
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de gestion	-	-	-	-
Autres actifs dont l'établissement est dépositaire	-	-	-	-
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion	-	-	-	-

# GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

## COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2025

### DÉTAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

(en milliers de DH)

NATURE	Solde au début de l'exercice 1	Opérations comptables de l'exercice 2	Déclarations TVA de l'exercice 3	Solde fin d'exercice (1+2-3=4)
A. TVA collectée				
B. TVA à récupérer				
- Sur charges				
- Sur immobilisations				
C. TVA due ou crédit de TVA = (A-B)				

EN RAISON DE L'UNICITE FISCALE  
LE TABLEAU EST DISPONIBLE AU  
NIVEAU CPM

### RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA BCP

Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	NOMBRE DE TITRES DÉTENUS		Part du capital détenue %
		Exercice actuel	Exercice précédent	
BANQUES POPULAIRES RÉGIONALES		77 909 320	77 909 320	38,32%
TRÉSORERIE GÉNÉRALE	RABAT	1	1	0,00%
PERSONNEL		4 345 334	5 979 516	2,14%
DIVERS		121 057 818	119 423 636	59,54%
<b>TOTAL</b>		<b>203 312 473</b>	<b>203 312 473</b>	<b>100,00%</b>

### ÉTAT DU CHIFFRE D'AFFAIRES

(en milliers de DH)

	31/12/2025	30/06/2025	31/12/2024
CHIFFRE D'AFFAIRES	19 940 394	12 050 867	17 631 643

### RÉSEAU

(en nombre)

RÉSEAU	31/12/25	31/12/24
Guichets permanents	276	294
Guichets périodiques	-	-
Distributeurs automatiques de banque et guichets automatiques de banque	354	371
Succursales et agences à l'étranger	46	46
Bureaux de représentation à l'étranger	7	6

### COMPTES DE LA CLIENTÈLE

(en nombre)

COMPTES DE LA CLIENTÈLE	31/12/25	31/12/24
Comptes courants	31 122	30 276
Comptes chèques des marocains résidant à l'étranger	110 923	110 144
Autres comptes chèques	722 944	709 403
Comptes d'affacturage	-	-
Comptes d'épargne	368 419	360 999
Comptes à terme & Bons de caisse	11 485	12 138
Autres comptes de dépôts	25 929	26 143

### ÉTAT DES CRÉANCES EN SOUFFRANCE ET DES PROVISIONS CORRESPONDANTES

(en milliers de DH)

	MONTANT AU 31/12/2025	
	Par décaissement	Par signature
CRÉANCES	9 274 051	1 239 646
PROVISIONS	7 172 621	1 143 213

# GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

## COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2025



Shape the future  
with confidence

37, Boulevard Abdellatif Ben Kaddour  
Casablanca - Maroc



7, Boulevard Driss Slaoui  
Casablanca - Maroc

### BANQUE CENTRALE POPULAIRE (BCP)

#### ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISOIRE DES COMPTES SOCIAUX EXERCICE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire de la Banque Centrale Populaire (BCP) comprenant le bilan, le hors bilan et le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025. Cette situation provisoire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 51.346.040 dont un bénéfice net de KMAD 3.282.906, relève de la responsabilité des organes de gestion de la banque.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation provisoire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Banque Centrale Populaire (BCP) arrêtés au 31 décembre 2025, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 27 mars 2026

#### Les commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG

Abdeslam BERRADA ALLAM  
Associé

ERNST & YOUNG  
S.A.R.L.  
37, Boulevard Abdellatif Ben Kaddour  
- CASABLANCA -  
Tél : (212) 522 95 79 00 - Fax : (212) 522 39 02 26

FIDAROC GRANT THORNTON

Ghali GUESSOUS  
Associé

FIDAROC GRANT THORNTON  
Membre Réseau Grant Thornton  
International  
7 Bd. Driss Slaoui - Casablanca  
Tél : (212) 522 18 00 - Fax : 05 22 29 66 70

Contact Information Financière & Relations Investisseurs :

Sara El Hanafi

[selhanafi@groupebcp.com](mailto:selhanafi@groupebcp.com)



**GROUPE BCP**